

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>                                            | <b>6</b>  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>                                                 | <b>7</b>  |
| <b>LISTE DES CARTES .....</b>                                                  | <b>9</b>  |
| <b>LISTE DES GRAHIQUES.....</b>                                                | <b>10</b> |
| <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>                                             | <b>11</b> |
| <b>1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU SDAU.....</b>                               | <b>11</b> |
| <b>2. OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>                                           | <b>11</b> |
| <b>3. METHODOLOGIE .....</b>                                                   | <b>12</b> |
| <b>3.1. LA PHASE PREPARATOIRE .....</b>                                        | <b>12</b> |
| <b>3.2. LA PHASE COLLECTE DES DONNEES .....</b>                                | <b>12</b> |
| 3.2.1. La recherche documentaire .....                                         | 12        |
| 3.2.2. Les enquêtes terrain .....                                              | 13        |
| 3.2.2.1. <i>L'enquête ménages</i> .....                                        | 13        |
| 3.2.2.2. <i>Les entretiens avec les services techniques</i> .....              | 13        |
| <b>4. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE .....</b>                              | <b>14</b> |
| <b>1<sup>ere</sup> PARTIE : LA COMMUNE DE KAYA .....</b>                       | <b>15</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE .....</b>                           | <b>16</b> |
| <b>1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE .....</b>                         | <b>16</b> |
| <b>1.2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINISTRATIVE.....</b>                      | <b>18</b> |
| 1.2.1. <b>Evolution administrative</b> .....                                   | 18        |
| 1.2.2. Organisation administrative .....                                       | 19        |
| 1.2.2.1. <i>L'agglomération urbaine</i> .....                                  | 19        |
| 1.2.2.2. <i>Les villages rattachés</i> .....                                   | 20        |
| <b>CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES.....</b>              | <b>21</b> |
| <b>2.1. LE RELIEF.....</b>                                                     | <b>21</b> |
| <b>2.3. LA PEDOLOGIE .....</b>                                                 | <b>23</b> |
| <b>2.3. LE CLIMAT .....</b>                                                    | <b>25</b> |
| <b>2.4. L'HYDROGRAPHIE .....</b>                                               | <b>26</b> |
| <b>2. 5. LA VEGETATION .....</b>                                               | <b>29</b> |
| <b>2.6. LA FAUNE ET LES RESSOURCES HALIEUTIQUES.....</b>                       | <b>31</b> |
| <b>CHAPITRE III : LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....</b>                          | <b>33</b> |
| <b>3.1. EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION .....</b>                      | <b>33</b> |
| 3.1.1. Evolution de la population .....                                        | 33        |
| 3.1.2. Structure de la population.....                                         | 33        |
| 3.1.3. Repartition de la population selon le milieu de résidence .....         | 33        |
| <b>3.2. DYNAMIQUE DE LA POPULATION.....</b>                                    | <b>34</b> |
| 3.2.1. Natalité, fécondité et mortalité .....                                  | 34        |
| 3.2.2. Mouvements migratoires .....                                            | 34        |
| <b>2<sup>eme</sup> PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PERIMETRE URBAIN .....</b> | <b>35</b> |

|                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PERIMETRE URBAIN .....</b> | <b>36</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES.....</b>             | <b>38</b> |
| 1.1. LE RELIEF .....                                                          | 38        |
| 1.2. LA PEDOLOGIE .....                                                       | 38        |
| 1.3. HYDROGRAPHIE.....                                                        | 41        |
| 1.4. LA VEGETATION .....                                                      | 43        |
| <b>CHAPITRE 2 : CARACTERISTISTIQUES DEMOGRAPHIQUES .....</b>                  | <b>45</b> |
| 2.1. DYNAMIQUE DE LA POPULATION .....                                         | 45        |
| 2.1.1. Evolution démographique entre 1996-2006.....                           | 45        |
| 2.1.2. Structure par age et par sexe .....                                    | 45        |
| 2.2. FACTEURS D'EVOLUTION DE LA POPULATION.....                               | 47        |
| 2.2.1. Natalité .....                                                         | 47        |
| 2.2.2. Indice de fécondité.....                                               | 48        |
| 2.2.3- Mortalité.....                                                         | 48        |
| 2.2.4- Mouvements migratoires.....                                            | 48        |
| 2.2.4.1. Immigration .....                                                    | 48        |
| 2.2.4.2- Emmigration.....                                                     | 49        |
| 2.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION.....                               | 49        |
| 2.4. CATEGORIES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES.....                         | 52        |
| 2.4.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage.....                          | 52        |
| 2.4.2. Les principales activités des chefs de ménage.....                     | 52        |
| 2.4.3. La population active .....                                             | 53        |
| 2.4.4. La taille des ménages.....                                             | 53        |
| 2.4.4. Le statut de résidence des chefs de ménage .....                       | 55        |
| <b>CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN.....</b>                                      | <b>56</b> |
| 3.1. EVOLUTION DU TISSU URBAIN .....                                          | 56        |
| 3.2. MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN .....                                        | 58        |
| 3.2.1. Organisation et structuration du tissu urbain .....                    | 58        |
| 3.2.2. Typologie du tissu urbain.....                                         | 61        |
| 3.2.2.1. Le noyau ancien.....                                                 | 61        |
| 3.2.2.2. Le tissu formé par les lotissements à partir de 1987 .....           | 61        |
| 3.2.2.3- Le tissu spontané .....                                              | 61        |
| 3.3. TYPOLOGIE DE L'HABITAT.....                                              | 62        |
| 3.3.1. L'habitat traditionnel.....                                            | 62        |
| 3.3.2. L'habitat moderne.....                                                 | 62        |
| 3.3.3. L'habitat mixte .....                                                  | 63        |
| <b>CHAPITRE 4 : LA PROBLEMATIQUE FONCIERE .....</b>                           | <b>64</b> |
| 4.1. LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....                                 | 65        |
| 4.2. LE MODE DE GESTION FONCIERE.....                                         | 65        |
| 4.2.1. Le système de gestion traditionnel.....                                | 65        |
| 4.2.2. Le système de gestion moderne .....                                    | 66        |
| 4.2.3. Modes d'acquisition et d'occupation des terres .....                   | 67        |
| 4.3. LES ACTEURS DU FONCIERS.....                                             | 67        |
| 4.3.1. Les acteurs institutionnels .....                                      | 68        |
| 4.3.2. Les acteurs non institutionnels.....                                   | 69        |
| 4.3.3. Acteurs institutionnels privés.....                                    | 70        |

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4.4. LES PROBLEMES LIES AU FONCIER .....</b>                      | <b>70</b> |
| 4.4.1. Les conflits fonciers .....                                   | 70        |
| 4.4.2. Les causes réelles des problèmes liés au foncier à Kaya ..... | 70        |
| 4.4.2.1- <i>Les causes liées à l'aménagement</i> .....               | 70        |
| 4.4.2.2. <i>Les causes liées à la gestion du foncier</i> .....       | 71        |
| <b>4.5. LA PROBLEMATIQUE DE L'HABITAT SPONTANE.....</b>              | <b>71</b> |
| <b>CHAPITRE 5 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES.....</b>                   | <b>72</b> |
| <b>5.1. LE SECTEUR PRIMAIRE.....</b>                                 | <b>72</b> |
| 5.1.1. L'agriculture .....                                           | 72        |
| 5.1.2. L'élevage .....                                               | 72        |
| <b>5.2. LE SECTEUR SECONDAIRE .....</b>                              | <b>73</b> |
| 5.2.1. Les unités de transformations .....                           | 73        |
| 5.2.2. L'artisanat.....                                              | 73        |
| 5.2.3. Les activités extractives .....                               | 73        |
| <b>5.3. LE SECTEUR TERTIAIRE .....</b>                               | <b>74</b> |
| 5.3.1. Le commerce .....                                             | 74        |
| 5.3.2- Le transport .....                                            | 74        |
| 5.3.3. Le tourisme et l'hôtellerie .....                             | 75        |
| 5.3.4. Les institutions financières .....                            | 75        |
| 5.3.5. L'administration .....                                        | 75        |
| <b>5.4. LE SECTEUR INFORMEL .....</b>                                | <b>76</b> |
| <b>CHAPITRE 6 : LES EQUIPEMENTS.....</b>                             | <b>77</b> |
| <b>6.1. EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES.....</b>                       | <b>77</b> |
| 6.1.1. La voirie et la mobilité urbaine .....                        | 77        |
| 6.1.1.1. <i>La voirie</i> .....                                      | 77        |
| 6.1.1.2. <i>La mobilité urbaine</i> .....                            | 80        |
| 6.1.2. Le Chemin de fer .....                                        | 81        |
| 6.1.3. Les réseaux divers .....                                      | 81        |
| 6.1.3.1. <i>L'adduction en eau potable</i> .....                     | 81        |
| 6.1.3.2. <i>L'alimentation en électricité</i> .....                  | 84        |
| 6.1.3.3. <i>Les télécommunications</i> .....                         | 86        |
| 6.1.4. Assainissement .....                                          | 88        |
| 6.1.4.1. <i>Drainage des eaux pluviales</i> .....                    | 88        |
| 6.1.4.2. <i>Déchets solides</i> .....                                | 89        |
| 6.1.4.3. <i>Déchets liquides</i> .....                               | 91        |
| <b>6.2. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE.....</b>                   | <b>94</b> |
| 6.2.1. Equipements administratifs.....                               | 94        |
| 6.2.2. Equipements scolaires et de formation.....                    | 97        |
| 6.2.2.1. <i>L'enseignement préscolaire</i> .....                     | 97        |
| 6.2.2.2. <i>Enseignement primaire</i> .....                          | 98        |
| 6.2.2.3. <i>Enseignement secondaire</i> .....                        | 101       |
| 6.2.2.4. <i>L'enseignement supérieur</i> .....                       | 103       |
| 6.2.2.5. <i>L'Alphabétisation</i> .....                              | 103       |
| 6.2.2.6. <i>Les écoles de formation</i> .....                        | 103       |
| 6.2.3. Equipements de santé .....                                    | 104       |
| 6.2.4. Equipements socio-culturels et sportifs .....                 | 107       |
| 6.2.5. Equipements touristiques et d'accueil .....                   | 108       |
| 6.2.6. Equipements culturels et espaces verts.....                   | 109       |
| 6.2.7. Equipements de défense et de sécurité.....                    | 109       |
| 6.2.8. Equipements marchands.....                                    | 109       |

|                                                                             |            |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>CHAPITRE 7 : GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES .....</b>                   | <b>114</b> |
| <b>7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE .....</b>                                     | <b>114</b> |
| 7.1.1. La déconcentration .....                                             | 114        |
| 7.1.2. La décentralisation .....                                            | 115        |
| 7.1.2.1. <i>Le conseil municipal</i> .....                                  | 115        |
| 7.1.2.2. <i>Attributions et fonctionnement de la Mairie</i> .....           | 115        |
| 7.1.2.3. <i>Partenariat et coopération décentralisée</i> .....              | 116        |
| <b>7.2. LES FINANCES LOCALES.....</b>                                       | <b>116</b> |
| 7.2.1. Analyse de la structure budgétaire.....                              | 116        |
| 7.2.2. Analyse de l'évolution du budget.....                                | 116        |
| 7.2.3. La capacité d'autofinancement .....                                  | 119        |
| <b>CHAPITRE 8: BILAN DIAGNOSTIC .....</b>                                   | <b>120</b> |
| 8.1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES.....                      | 120        |
| 8.2. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES .....                              | 120        |
| 8.3. LE TISSU URBAIN .....                                                  | 121        |
| 8.4. LA PROBLEMATIQUE FONCIERE .....                                        | 121        |
| 8.5. LES ACTIVITES ECONOMIQUES .....                                        | 122        |
| 8.6. LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES.....                                 | 124        |
| 8.7. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES.....                                | 125        |
| 8.8. GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES.....                                   | 126        |
| 8.9. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC .....                                     | 126        |
| 8.10. LES FONCTIONS URBAINES.....                                           | 127        |
| <b>3<sup>eme</sup> PARTIE : LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT .....</b>     | <b>128</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION .....</b>                      | <b>129</b> |
| <b>1.1. LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE .....</b>                       | <b>129</b> |
| <b>1.2. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES .....</b>                           | <b>129</b> |
| <b>1.3. PERSEPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SPATIAL .....</b>                    | <b>131</b> |
| <b>1.4. PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....</b>                                   | <b>133</b> |
| 1.4.1. Le secteur primaire.....                                             | 133        |
| 1.4.2. Le secteur secondaire.....                                           | 133        |
| 1.4.3. Le secteur tertiaire .....                                           | 133        |
| <b>1. 5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS.....</b>             | <b>134</b> |
| 1.5.1. Les équipements de superstructure.....                               | 134        |
| 1.5.1.1. <i>Equipements scolaires</i> .....                                 | 134        |
| 1.5.1.2. <i>Equipements de santé</i> .....                                  | 135        |
| 1.5.1.3. <i>Equipements marchands</i> .....                                 | 135        |
| 1.5.1.4. <i>Equipements de culture, de tourisme et de sport</i> .....       | 135        |
| 1.5.1.5. <i>Equipements administratifs</i> .....                            | 136        |
| 1.5.2. Les équipements d'infrastructures.....                               | 136        |
| 1.5.2.1. <i>Perspectives en matière de voirie et mobilité urbaine</i> ..... | 136        |
| 1.5.2.2. <i>Perspectives en matière d'adduction d'eau</i> .....             | 136        |
| 1.5.2.3. <i>Perspectives en matière d'énergie</i> .....                     | 137        |
| 1.5.2.4. <i>Perspectives en matière de télécommunications</i> .....         | 137        |
| 1.5.2.5. <i>Perspectives en matière d'assainissement</i> .....              | 137        |
| <b>1.6. LA GOUVERNANCE ET LES FINANCES LOCALES .....</b>                    | <b>138</b> |

|                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>CHAPITRE 2 : DEFIS ET ORIENTATIONS DU SDAU .....</b>                               | <b>139</b> |
| 2.1. LES DEFIS .....                                                                  | 139        |
| 2.1.1. Maitriser la gestion foncière .....                                            | 139        |
| 2.1.2. RENFORCER LA FONCTION ARTISANALE .....                                         | 139        |
| 2.2. LES ORIENTATIONS.....                                                            | 139        |
| <b>4ème PARTIE: LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN OEUVRE.....</b>                  | <b>141</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMENAGEMENT .....</b>                                      | <b>142</b> |
| 1.1.PRINCIPES D'AMENAGEMENT.....                                                      | 142        |
| 1.2. LE SCHEMA DE STRUCTURE .....                                                     | 142        |
| 1.2.1. La structure générale.....                                                     | 142        |
| 1.2.2. L'organisation de la voirie.....                                               | 142        |
| <b>1.2. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT.....</b>                                              | <b>146</b> |
| 1.2.1. Le zoning .....                                                                | 146        |
| 1.2.1.1. Les zones d'habitation .....                                                 | 146        |
| 1.2.1.2. Les zones d'activités .....                                                  | 147        |
| 1.2.1.3. Les zones de préservation .....                                              | 148        |
| 1.2.1.4. Les zones non aedificandi .....                                              | 148        |
| 1.2.2. La programmation .....                                                         | 148        |
| 1.2.2.1. Les équipements de superstructure .....                                      | 148        |
| 1.2.2.2. Les équipements d'infrastructures .....                                      | 154        |
| 1.2.3. Programme d'investissement global .....                                        | 158        |
| <b>CHAPITRE 3 : LA MISE EN OEUVRE .....</b>                                           | <b>166</b> |
| <b>3.1. PRINCIPES FONDAMENTAUX .....</b>                                              | <b>166</b> |
| <b>3.2. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....</b>                                    | <b>167</b> |
| 3.2.1. Le cadre juridique du SDAU .....                                               | 167        |
| 3.2.2.1. Au niveau de la municipalité .....                                           | 168        |
| 3.2.2.2. Au niveau étatique .....                                                     | 170        |
| 3.2.3. Au niveau des partenaires au développement .....                               | 171        |
| <b>3.3. MOBILISATION DES RESSOURCES .....</b>                                         | <b>171</b> |
| 3.3.1. Mobilisation du foncier .....                                                  | 171        |
| 3.3.3. Mobilisation des ressources financières .....                                  | 175        |
| 3.3.4. Mobilisation des ressources matérielles .....                                  | 175        |
| <b>5ème PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL .....</b>                         | <b>176</b> |
| INTRODUCTION.....                                                                     | 182        |
| CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET .....                                             | 183        |
| CHAPITRE 2 : ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT .....                                     | 196        |
| CHAPITRE 3 : IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU SDAU .....           | 200        |
| CHAPITRE 4 : SCREENING DES IMPACTS SUR LE MILIEU BIOPHYSIQUE ET SOCIAL .....          | 202        |
| CHAPITRE 5 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (PGE).....                              | 209        |
| CHAPITRE 6 : ÉVALUATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES .... | 221        |
| CONCLUSION GENERALE .....                                                             | 224        |
| ANNEXES.....                                                                          | 226        |
| BIBLIOGRAPHIE .....                                                                   | 227        |

## Sigles et abréviations

CEG : Collège d'Enseignement Général ;  
CCUC : Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction ;  
CHR : Centre Hospitalier Régional ;  
CRUC : Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction ;  
CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale ;  
DREP : Direction Régionale de l'Economie et de la Planification ;  
GIP : Gestion Informatisée des Parcelles;  
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie ;  
MHU : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme ;  
ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement;  
ONATEL : Office Nationale de Télécommunication ;  
PAM : Plan d'Ajustement Municipal ;  
PCD : Plan de Développement Communal;  
PCD AEPA : Plan Communal de Développement sectoriel en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement ;  
PAH DU : Plan d'Action pour l'Habitat et le Développement Urbain ;  
PAM : Plan Ajustement Municipal ;  
PEP : Programme d'Entretien Prioritaire ;  
PIP : Programme d'Investissement Prioritaire;  
PME : Petites et Moyennes Entreprises ;  
PMI : Petites et Moyennes Industries ;  
POS : Plan d'Occupation des Sols ;  
PRD : Pôles Régionaux de Développement ;  
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat;  
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme ;  
SIF : système d'Information Foncière ;  
SONABEL : Société Nationale Burkinabé d'Electricité ;  
SNAT : Schéma National d'aménagement ;  
STV : Sanmatenga Télévision ;  
VRD : Voirie et Réseaux Divers.

## Liste des tableaux

|                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau n°1: Liste des quartiers par secteur dans la ville de Kaya .....                                                             | 19  |
| Tableau n°2: Hauteur d'eau (mm) de 2006 à 2011 .....                                                                                 | 25  |
| Tableau n°3 : Barrages et périmètres irrigués de la province du Sanmatenga .....                                                     | 27  |
| Tableau n°4 : Evolution de la population de la commune de KAYA de 1985 à 2014 .....                                                  | 33  |
| Tableau n°5 : Répartition de la population suivant le milieu de résidence .....                                                      | 33  |
| Tableau n°6: Répartition de la population résidente de la ville de Kaya .....                                                        | 45  |
| Tableau n°7 : la population par tranche d'âge .....                                                                                  | 46  |
| Tableau n°8 : Evolution des indicateurs de la croissance urbaine .....                                                               | 49  |
| Tableau n°09 : Densités d'occupation des secteurs de la ville de Kaya .....                                                          | 50  |
| Tableau n°10: effectifs moyens par ménage selon le sexe du cm .....                                                                  | 54  |
| Tableau n°11: Liste des quartiers par secteur dans la ville de Kaya .....                                                            | 58  |
| Tableau n°12 : Les zones dans la ville de Kaya .....                                                                                 | 60  |
| Tableau n°13 : Type de logement .....                                                                                                | 63  |
| Tableau n°14 : Sites touristiques de la commune.....                                                                                 | 75  |
| Tableau n°15: la Fréquence des enlèvements des ordures ménagères.....                                                                | 90  |
| Tableau n°16: les modes d'évacuation des ordures ménagères.....                                                                      | 90  |
| Tableau n°17: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées .....                                                | 91  |
| Tableau n°18 : La Répartition des ménages selon le mode de vidange des wc .....                                                      | 93  |
| Tableau n°19: Nombre d'écoles et effectifs .....                                                                                     | 97  |
| Tableau n°20: Evolution des effectifs des écoles maternelles de la ville de Kaya .....                                               | 97  |
| Tableau n°21: Etat des écoles de la commune de Kaya en 2009.....                                                                     | 98  |
| Tableau n°22: Nombre de salles de classe.....                                                                                        | 99  |
| Tableau n°23: Répartition des effectifs des élèves du primaire par sexe de la commune de Kaya en 2009..                              | 99  |
| Tableau n°24 : Répartition des effectifs des élèves et enseignants du primaire par statut et sexe de la commune de Kaya en 2009..... | 100 |
| Tableau n°25: Situation des écoles primaires dans la ville de Kaya et environs.....                                                  | 100 |
| Tableau n°26: Les établissements du secondaire dans la ville de Kaya .....                                                           | 102 |
| Tableau n°27: Répartition des établissements par secteur d'enseignement .....                                                        | 103 |
| Tableau n°28 : Répartition des formations sanitaires par secteur .....                                                               | 104 |
| Tableau n°29: Effectif personnel de santé de la commune.....                                                                         | 105 |
| Tableau n°30 : Situation du personnel dans le CHR de Kaya au 31 décembre 2009 .....                                                  | 105 |
| Tableau n°31 : Situation du personnel dans le district sanitaire de Kaya au 31 décembre 2009.....                                    | 106 |
| Tableau n°32: Recettes de fonctionnement .....                                                                                       | 117 |
| Tableau n°33 : Dépenses de fonctionnement .....                                                                                      | 118 |
| Tableau n°34 : Evolution de capacité d'autofinancement.....                                                                          | 119 |

|                                                                                                                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau n° 35: Forces et faiblesses du milieu physique.....                                                                                                     | 120 |
| Tableau n° 36: Forces et faiblesses de la demographie.....                                                                                                      | 120 |
| Tableau n° 37: Forces et faiblesses du tissu urbain .....                                                                                                       | 121 |
| Tableau n° 38: Forces et faiblesses de la gestion du foncier urbain.....                                                                                        | 122 |
| Tableau n° 39: Forces et faiblesses des activités économiques.....                                                                                              | 122 |
| Tableau n° 40: Forces et faiblesses des activités économiques.....                                                                                              | 124 |
| Tableau n° 41: Forces et faiblesses des équipements de superstructures .....                                                                                    | 125 |
| Tableau n° 42: Forces et faiblesses de la gouvernance et des finances locales .....                                                                             | 126 |
| Tableau n° 43: Projection de la population selon l'hypothèse basse (3,1%) .....                                                                                 | 130 |
| Tableau n°44 : Projection de la population selon l'hypothèse moyenne (4,8%) .....                                                                               | 130 |
| Tableau n°45 : Projection de la population selon l'hypothèse forte (6%) .....                                                                                   | 131 |
| Tableau n°46 : Programmation de l'espace à aménager l'hypothèse de 6% jusqu'en 2030 .....                                                                       | 132 |
| Tableau n°47 : Besoin en équipements préscolaires .....                                                                                                         | 149 |
| Tableau n°48: Besoin en équipements primaires.....                                                                                                              | 150 |
| Tableau n°49 : Evolution du nombre d'élèves dans la région du Centre nord de 2006 à 2012, enseignement<br>secondaire général, post primaire et secondaire ..... | 150 |
| Tableau n°50 : Besoin en équipements secondaires.....                                                                                                           | 151 |
| Tableau N°51 : Besoin en équipements sanitaires du premier échelon à l'horizon du SDAU.....                                                                     | 152 |
| Tableau N°52 : Besoin en équipements sanitaires de niveau supérieur à l'horizon du SDAU .....                                                                   | 153 |
| Tableau n° 53: Equipements marchands .....                                                                                                                      | 153 |
| TABLEAU N°54 : BESOINS EN TERRAINS DE SPORT .....                                                                                                               | 154 |
| Tableau n° 55: Voirie et aménagements connexes .....                                                                                                            | 154 |
| Tableau n°56 : Assainissement pluvial.....                                                                                                                      | 156 |
| Tableau n° 57: Déchets solides et liquides .....                                                                                                                | 156 |
| Tableau n°58: Phasage des programmes .....                                                                                                                      | 158 |
| Tableau n°59 : Programme d'investissement global.....                                                                                                           | 160 |



## Liste des cartes

|                                                                     |                                    |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| CARTE N°1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE KAYA .....      | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°2 : RELIEF DE LA COMMUNE .....                              | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°3: CARTE DES SOLS .....                                     | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°4: RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE.....                 | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°5: FORMATIONS VEGETALES .....                               | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°6: OCCUPATION DES TERRES.....                               | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°7: LIMITES DU PERIMETRE URBAIN .....                        | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°8 : RELIEF DE LA VILLE DE KAYA.....                         | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°9 : TYPOLOGIE DES SOLS DANS LA VILLE .....                  | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°11 : FORMATIONS VEGETALES DANS LA VILLE.....                | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°10 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DANS LA VILLE.....               | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°12 : DENSITE D'OCCUPATION DU TISSU URBAIN .....             | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°13 : EVOLUTION DES LOTISSEMENTS DE LA VILLE.....            | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N° 14: DENSITE D'OCCUPATION PAR SECTEUR.....                  | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°15 : LA VOIRIE DE KAYA .....                                | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°16 : RESEAU D'ADDUCTION D'EAU.....                          | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°17: RESEAU ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC .....             | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°18: LES TELECOMMUNICATIONS.....                             | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°19 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS .....                       | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°20 : EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE DE LA VILLE DE KAYA..... | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°21 : EQUIPEMENTS SOCIO COLLECTIFS DE LA VILLE DE KAYA.....  | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°22 : EQUIPEMENTS MARCHANDS DE LA VILLE DE KAYA.....         | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°23 : SCHEMA DE STRUCTURE .....                              | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| CARTE N°24 : SCHEMA D'AMENAGEMENT .....                             | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |

## Liste des graphiques

|                                                                                  |                             |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Graphique n°1: Evolution de la Pluviométrie de 2006 à 2011 .....                 | 26                          |
| Graphique n°2 : Pyramide des âges de la ville de Kaya .....                      | 47                          |
| Graphique n°3: Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du cm ..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Graphique n°4: Répartition des ménages selon l'activité principale du CM .....   | 53                          |
| Graphique n°5: Répartition des ménages selon l'effectif total.....               | 54                          |
| Graphique n°6: Répartition des ménages selon le statut.....                      | 55                          |

# **INTRODUCTION GENERALE**

## **1. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU SDAU**

Dans un contexte marqué par la communalisation intégrale du pays, le Burkina Faso connaît un taux d'urbanisation de plus en plus important. De 6,4% en 1975, ce taux est passé à 12,7 % en 1985, puis à 15,5% en 1996 pour atteindre 22,7 % de la population totale vivant en zone urbaine en 2006, A l'horizon 2026, ce taux est estimé à 35% selon les données du RGPH 2006. Taux d'urbanisation, faible à l'absolu, se révèle rapide si l'on tient compte de la dynamique locale.

Cette croissance urbaine s'opère jusque là en l'absence d'un référentiel en matière de planification urbaine engendrant ainsi des travers sociaux préjudiciables au développement harmonieux de l'ensemble du pays (les problèmes fonciers à travers des lotissements délictueux, l'extension incontrôlée de l'espace urbain, l'improvisation dans l'implantation des grands équipements, etc.).

En vue de mieux orienter chaque localité dans son processus de développement, l'Etat a adopté la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui institue le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) comme le principal outil de planification des zones urbaines.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Aussi, le plan d'action pour l'habitat et le développement urbain du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, particulièrement en son axe 2, planifier et maîtriser la croissance des villes, prévoit-il l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour toutes les villes du Burkina Faso.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme avec le concours financier de la Banque Mondiale à travers le Programme « Pôles Régionaux de Développement » a entrepris de doter douze capitales régionales du Burkina Faso de cet outil de planification.

L'élaboration du SDAU de Kaya, capitale de la région du Centre-Nord, entre dans ce cadre.

## **2. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

L'étude visera de façon spécifique à :

- définir le périmètre (limites) d'étude du SDAU
- déterminer les priorités de la ville de Kaya sur la base de leurs besoins et surtout en fonction de ses capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques)
- proposer une programmation du processus d'équipement des agglomérations urbaines sur la base d'une démarche conséquente ;

- élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales...

Le SDAU doit assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels :

- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation ;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales ;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU de Kaya.

### **3. METHODOLOGIE**

Pour cette phase consacrée à l'élaboration du rapport d'étape, la méthodologie se décline selon les phases suivantes :

- la phase préparatoire ;
- la phase collecte des données ;
- la phase de rédaction et de validation des rapports.

Le démarrage du processus d'élaboration a été marqué par un atelier national de lancement organisé par la DGUTF les 11 et 12 novembre 2011 à Bobo Dioulasso afin de susciter la mobilisation et la participation de tous les acteurs. Cet atelier a donné lieu au cadrage général des études.

#### **3.1. LA PHASE PREPARATOIRE**

Cette phase a consisté en :

- la prise de contact avec le maître d'ouvrage (DGUTF) et cadrage de l'étude avec pour objectifs l'harmonisation des points de vue sur les Termes de Référence, la présentation du dispositif mis en place pour le suivi des études d'élaboration SDAU des douze capitales régionales CAST/SDAU-12 et la revue des experts exigés dans le cadre de la conduite de l'étude SDAU de Kaya;
- la prise de contact avec les acteurs locaux.

Ces rencontres ont permis de :

- montrer la nécessité d'élaborer le SDAU en tant qu'outil de planification spatiale dans le court, moyen et long terme ;
- informer les participants sur le processus d'élaboration du SDAU ;
- échanger sur la délimitation du périmètre.

#### **3.2. LA PHASE COLLECTE DES DONNEES**

##### **3.2.1. La recherche documentaire**

Elle a consisté recueillir la documentation disponible sur la région, la province, la commune et la ville de Kaya auprès des structures publiques et privées aussi bien à Ouagadougou qu'au

niveau local. Ces documents sont composés de monographies, l'ancien SDAU de Kaya (non validé), le PCD, le schéma provincial d'aménagement du territoire, les documents cartographiques sur la ville, etc.

Des bases de données ont également été exploitées dans le SIG sur le logiciel ArcView.

### **3.2.2. Les enquêtes terrain**

Dans le cadre des enquêtes terrain deux outils de collecte de données ont été conçus :

- un questionnaire adressé aux ménages ;
- un guide d'entretien pour la collecte des données auprès des services déconcentrés et décentralisés présents au niveau local.

#### **3.2.2.1. L'enquête ménages**

L'échantillonnage a été fait sur la base des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006. En effet un pourcentage de ménages a été sélectionné pour constituer le taux de sondage. Au recensement de 2006, la ville de Kaya comptait 10 506 ménages. L'identification des ménages à enquêter s'est faite selon une méthode aléatoire. Le nombre de ménages enquêtés est de 650, soit un taux de sondage de 6.13%.

#### **3.2.2.2. Les entretiens avec les services techniques**

Des entretiens ont essentiellement eu lieu avec les services techniques en complément de l'enquête ménage. Ils avaient pour but de collecter des informations sur les projets et politiques sectoriels au niveau de la ville.

Pour l'actualisation de la situation des équipements et la matérialisation des zones d'activités, des levés GPS ont été effectués.

Pour la délimitation du périmètre du SDAU, une équipe a sillonné l'ensemble des secteurs de la ville.

### **3.3. LA PHASE DE REDACTION ET DE VALIDATION DU RAPPORT**

Cette phase a concerné la production des rapports intermédiaire, provisoire et définitif (écrits et graphiques). Les différents rapports ont fait l'objet d'examen et de validation par les instances ci-après :

- le Comité d'Animation et de Suivi Technique (CAST/SDAU-12) pour le rapport intermédiaire ;
- la Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) pour le rapport provisoire 1 ;
- la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) pour le rapport provisoire 2.

Le présent rapport est le projet de rapport définitif.

#### **4. DIFFICULTES ET LIMITES DE L'ETUDE**

Dans le processus d'élaboration du présent rapport, les difficultés rencontrées se déclinent en plusieurs aspects. Ces difficultés autour desquelles se fondent les limites de l'étude du SDAU de Kaya. Ce sont:

- la non disponibilité de données spécifiques sur les nouvelles limites de la ville a nécessité une extrapolation de certaines informations pour se rapprocher des réalités urbaines ;
- l'insuffisance ou l'ancienneté des sources primaires notamment économiques a fortement influencé la qualité des analyses urbaines.
- malgré son caractère scientifique l'enquête ménage présente quelques limites qui ont nécessité des extrapolations.

## **1<sup>ere</sup> PARTIE : LA COMMUNE DE KAYA**

## **CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE**

### **1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE**

La commune de Kaya chef lieu de la province du Sanmatenga et capitale de la region du Centre Nord est située à 100 km de Ouagadougou, la capitale politique, et à 165 km de Dori capitale de la région du sahel.

Elle est située entre 13 °5' Latitude Nord et 1°05' Longitude Ouest, et couvre une superficie de 922 Km<sup>2</sup>.

La commune est limitée:

- au Nord par la commune de Barsalogho ;
- au Nord – Ouest par la commune de Namissiguima ;
- au Sud par la commune de Boussouma ;
- à l'Est par la commune de Pissila.



## **Carte n°1 : Situation géographique de la Commune de Kaya**

## **1.2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINISTRATIVE**

### **1.2.1. Evolution administrative**

Avant l'adoption du Code général des Collectivités Territoriales qui a consacré la communalisation intégrale au Burkina Faso, la commune urbaine de Kaya était constituée uniquement de l'agglomération urbaine découpée en secteurs.

Avec la communalisation intégrale, la commune urbaine de Kaya a vu ses limites agrandies. Le territoire actuel de la Commune de Kaya délimité conformément à l'article 43 de la loi n°030-99/AN du 15 décembre 1999, compte les sept (7) secteurs du noyau urbain et soixante onze (71) villages rattachés.

Les domaines de compétences des collectivités territoriales sont précisés par les articles 79 et suivants du titre 1 de la loi n°055-2004. Ces domaines de compétences sont les suivants :

- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- le développement économique et la planification ;
- la santé et l'hygiène ;
- l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle et l'alphabétisation ;
- la culture, les sports et les loisirs ;
- la protection civile, l'assistance et les secours ;
- les pompes funèbres et les cimetières ;
- l'eau et l'électricité ;
- les marchés, les abattoirs et les foires.

### 1.2.2. Organisation administrative

La commune de Kaya est composée de deux types d'entités spatiales que sont l'agglomération urbaine ou la ville de Kaya et les villages rattachés qui ont un caractère rural.

Selon l'INSD (RGPH 2006) la commune Kaya comptait 117 122 habitants.

#### 1.2.2.1. L'agglomération urbaine

L'agglomération urbaine de la Commune de Kaya comprend sept (07) secteurs. La population urbaine était de 46,42% de la population totale.

**Tableau n°1: Liste des quartiers par secteur dans la ville de Kaya**

| Secteur | Quartiers/villages                                                             |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 1       | Wemtenga<br>Kankanguin<br>Louisin<br>Guemgondin<br>Napagba<br>Ropandin         |
| 2       | Tilenga<br>Ganloukin<br>Niangrin<br>Natenga<br>Yaoguin<br>Dinilaye<br>Nakombgo |
| 3       | Kassirin<br>Itaore<br>Zinckzougou<br>Balounguin<br>tenguinsobdogo              |
| 4       | Kougrin-Louda<br>Moukadamyiri-Bonguissom<br>Kalwagdogo                         |

|   |                                                                                         |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|   | Pélegsé-Sibiougou<br>Tampèlga-Sanbin                                                    |
| 5 | Tiwèga<br>Dassassogo                                                                    |
| 6 | Bangrin<br>Poedogo<br>Napalgué<br>Zargongo-Dimassa                                      |
| 7 | Badguin-Yango<br>Zangoehin<br>Gaoua<br>Tiffou<br>Kounlakré<br>Tanséga<br>Tiffou-Tanséga |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

### ***1.2.2.2. Les villages rattachés***

La commune de Kaya compte soixante onze (71) villages rattachés et représente 53,58% de la population communale.

## **CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES**

### **2.1. LE RELIEF**

Le relief comporte deux unités géomorphologiques distinctes :

- la chaîne des collines birrimiennes sur roches cristallines et ;
- les plateaux latéritiques sur roches sédimentaires.

Le relief contrasté par la pénéplaine et les chaînes de collines, constitue un facteur d'érosion hydrique.

Les plateaux latéritiques ont une altitude comprise entre 300 et 350 m, et les collines culminent entre 484m et 511m d'altitude.

## **Carte n°2 : Relief de la commune**

### **2.3. LA PEDOLOGIE**

Les différents types sols existants dans la commune sont les suivants :

- les lithosols;
- les sols peu évolués d'apport alluvial ;
- les sols bruns eutrophes tropicaux ;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés ;
- les sols hydromorphes peu huméifiés a pseudogley.

## **Carte n°3: Carte des sols**



### 2.3. LE CLIMAT

La commune de Kaya a un climat du type Nord-Soudanien avec une longue saison sèche de huit (08) mois (octobre à mai) et une courte saison pluvieuse de quatre (04) mois (juin à septembre).

Les températures minimales pendant les mois décembre et de janvier sont de 17°7'C et 17°16' et les maximales atteignent 33°9'C. En mars-avril, période chaude, les maximales sont se situent entre 35 à 45°.

Les vents dominants sont les alizés continentaux ou l'harmattan en saison sèche. Ce sont des vents chauds et secs, chargés de poussière de direction Nord-Est vers le Sud-Ouest. Leur centre d'activité se situe dans les hautes pressions sahariennes.

Pendant la saison des pluies, c'est la pseudo-mousson, les vents sont chargés d'humidité et soufflent de l'océan vers le continent du Sud-ouest vers le Nord-Est.

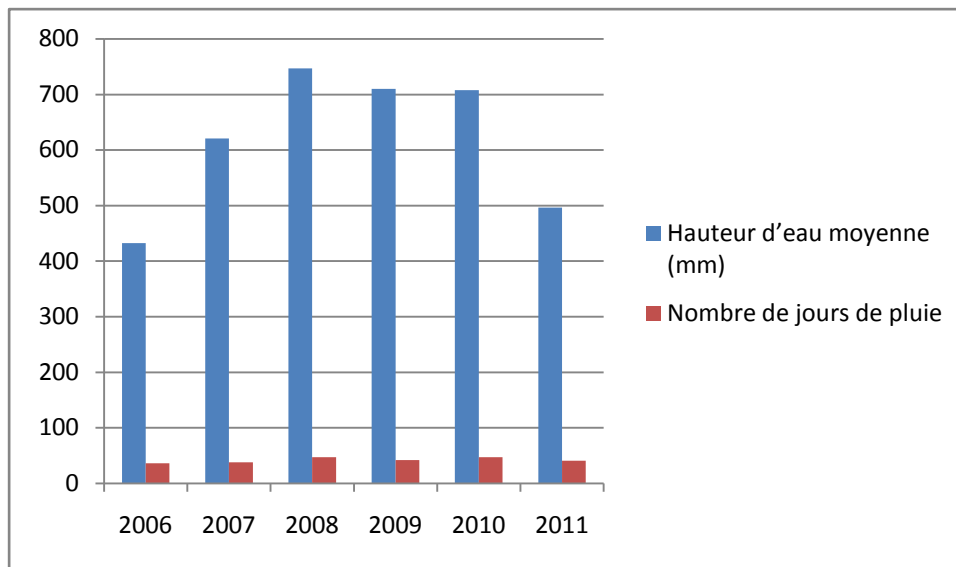
Les précipitations sont généralement faibles et irrégulières. Elles sont marquées par une très inégale répartition dans l'espace et dans le temps.

**Tableau n°2: Hauteur d'eau (mm) de 2006 à 2011**

| Années  | Hauteur d'eau moyenne (mm) | Nombre de jours de pluie |
|---------|----------------------------|--------------------------|
| 2006    | 432,8                      | 36                       |
| 2007    | 621,1                      | 38                       |
| 2008    | 747                        | 47                       |
| 2009    | 710                        | 42                       |
| 2010    | 708                        | 47                       |
| 2011    | 496,5                      | 41                       |
| Moyenne | 619,23                     | 41,83                    |

Source: DRACN 2012

**Graphique n°1: Evolution de la Pluviométrie de 2006 à 2011**



L'observation du graphique montre, une évolution en dents de scie de la pluviométrie des six (06) dernières années. L'année 2008 est l'année qui a enregistré la plus forte quantité de pluies avec 747 mm. Cette faiblesse des pluies joue considérablement sur les productions agricoles, les écosystèmes et le secteur pastoral. Ce qui entraîne souvent des déficits céréaliers dans la zone avec tout ce qu'elle comporte comme conséquences pour les populations.

#### **2.4. L'HYDROGRAPHIE**

Le réseau hydrographique s'organise autour du cours d'eau Napagaba qui constitue le bassin supérieur du Nakambé. Les plans d'eau se composent de barrages, de mares et de bouls. La commune de Kaya bénéficie de la présence de retenues d'eau que sont les lacs Dem et Sian, les barrages de Wosentenga/Kougri, Sogdin et Kalambaogo. Ces barrages occupent une superficie d'environ 26.68 hectares.

Les barrages et périmètres irrigués dans la province du Sanmatenga sont répertoriés dans le tableau ci-après :

**Tableau n°3 : Barrages et périmètres irrigués de la province du Sanmatenga**

| N° | DEPART<br>EMENT | VILLAGES             | Année de<br>construct° | Capacité<br>Barrage<br>(million de<br>m³) | SUPERFICIE<br>AVAL (ha) |              | SUPERFICIE<br>AMONT (ha) |              | OBSERVATIO<br>NS |
|----|-----------------|----------------------|------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|--------------|--------------------------|--------------|------------------|
|    |                 |                      | du barrage             |                                           | aména<br>geable         | amén<br>agée | aména<br>geable          | aména<br>gée |                  |
|    | Kaya            | Gah                  | 1966                   | 1,87                                      | 100                     | 23           | 0                        | 0            |                  |
|    | Kaya            | Sian                 | 1950                   | 1,5                                       | 10                      | 0            | 100                      | 69           |                  |
|    | Kaya            | Zorkoum<br>(Lac Dem) | 1950                   | 15,17                                     | 0                       | 0            | 600                      | 300          |                  |
|    | Kaya            | Basnéré              | 1975                   | 5                                         | 40                      | 0            | 0                        | 0            |                  |
|    | Kaya            | Kaya                 | 1964                   | 1,05                                      | 0                       | 0            | 0                        | 0            |                  |
|    | Kaya            | Kaya<br>(Tiwèga)     | 1975                   | 0,1                                       | 20                      | 0            | 0                        | 0            |                  |
|    | Kaya            | Konean               | 1981                   | 0,03                                      | 5                       | 0            | 0                        | 0            |                  |
|    | Kaya            | Zanhoui              |                        | 0,1                                       | 10                      | 0            | 5                        | 1            | Digue routière   |

**Source :** PCD Kaya 2010

Le barrage situé au Nord de la ville, vieux d'une cinquantaine d'années et à cheval entre les secteurs 2 et 6 constitue un réceptacle recevant ses eaux du Napagba.

Le marigot dénommé «Napagba » constituant l'exutoire des eaux drainées par les autres collecteurs naturels de la ville, traverse la ville du Nord Ouest au Sud.

Les zones inondables se situent aux environs du barrage et dans le secteur 4, où se rencontrent différents collecteurs naturels.

## **Carte n°4: Réseau hydrographique de la commune**

## **2. 5. LA VEGETATION**

La végétation est composée de :

- la savane arbustive dense et dégradée : elle est dominée par des arbustes disséminés dans le tapis herbacé. Le taux de recouvrement est compris entre 10% et 50% et la strate arborée est inférieure à 10 %;
- la savane arbustive dégradée : la hauteur des arbustes ne dépasse pas 5 mètres et cela est lié à l'action anthropique (coupe abusive du bois);
- la forêt galerie : elle se trouve le long des cours d'eau .La végétation caractéristique est représentée par le Mitragynainermis, l'Anogeissusleiocarpus, l'Acacia seyal et le Balanites aegyptiaca ;
- la végétation des jachères : elle est mise en repos après une exploitation agricole et peut se localiser à l'intérieur d'une station de culture.

## **Carte n°5: Formations végétales**

## **2.6. LA FAUNE ET LES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

Dans la commune de Kaya, les potentialités fauniques sont constituées de la faune aviaire (la pintade, la tourterelle, le francolin, le pigeon vert etc.) et de petits mammifères. Quant aux ressources halieutiques, elles sont localisées dans le Nakambé et certains barrages et retenues d'eau. Elles sont composées de Tilapia, clarias, auchenoglanis etc. Ces espèces connaissent une disparition liée à l'action anthropique et à la dégradation de l'écosystème.

## **Carte n°6: Occupation des terres**



## CHAPITRE 3 : LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

### 3.1. EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

#### 3.1.1. Evolution de la population

Le taux de croissance démographique entre 1996 et 2006 était de 3,13%, avec le même taux de croissance, l'évolution de la population est la suivante :

**Tableau n°4 : Evolution de la population de la commune de KAYA de 1985 à 2014**

| Année           | 1985   | Taux de croissance | 1996   | Taux de croissance | 2006    | Taux de croissance | 2009    | Taux de croissance | 2011    | 2014    |
|-----------------|--------|--------------------|--------|--------------------|---------|--------------------|---------|--------------------|---------|---------|
| Commune de Kaya | 67 104 | 2,29               | 86 085 | 3,13               | 117 122 | 3,13               | 128 455 | 3,13               | 136 622 | 149 833 |

Source : MEDEV/INSD : Projection de la population du Burkina Faso 1985 ; 1996 et résultats définitifs RGPH 2006

#### 3.1.2. Structure de la population

Suivant le RGPH 2006, la commune de Kaya comptait 117 122 habitants avec 56 209 hommes, soit 48% contre 60 913 femmes soit 52%. Le seuil de masculinité était de 92 hommes pour 100 femmes.

En 2009, 48,05% de la population avait moins de 15 ans (25,61% de filles et 22,44% de garçons) et 32,43% a moins de 35 ans. Ces données montrent une relative jeunesse de la population.

#### 3.1.3. Répartition de la population selon le milieu de résidence

La répartition de la population selon le milieu de résidence, urbain ou rural se présente comme suit :

**Tableau n°5 : Répartition de la population suivant le milieu de résidence**

| Commune de Kaya | Ensemble | Masculin | Féminin | Nombre d'hommes pour 100 femmes | % de femmes |
|-----------------|----------|----------|---------|---------------------------------|-------------|
|                 | 117 122  | 56 209   | 60 913  | 92                              | 52,0        |
| URBAIN          | 54 365   | 26 989   | 27 376  | 99                              | 50,4        |
| RURAL           | 62 757   | 29 220   | 33 537  | 87                              | 53,4        |

Source : RGPH 2006

## **3.2. DYNAMIQUE DE LA POPULATION**

### **3.2.1. Natalité, fécondité et mortalité**

En l'absence de données sur la commune en ce qui concerne la natalité, fécondité et mortalité, nous utiliserons à titre indicatif des données de la province.

Le taux de natalité est de 48,1‰ au niveau provincial.

La fécondité désigne la survenance des naissances vivantes dans la souspopulation féminine en âge de procréer (généralement les femmes âgées de 15-49 ans).

Le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,3 pour les femmes de 15-19 ans à 6,5 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne plus d'un enfant de plus en passant d'un groupe d'âges à un autre entre 15 et 40 ans. Ceci est la traduction d'une fécondité relativement forte et permanente. Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que 22 % des femmes de 15-19 ans ont eu au moins un enfant né vivant. 82,8 % des femmes de 20-24 ans ont eu au moins une naissance vivante et près de 94 % des femmes de 25-29 ans en ont également eu.

### **3.2.2. Mouvements migratoires**

Selon l'INSD (Monographie du Centre-Nord 2009), la région du centre nord est une région à très faible immigration. En effet plus de 96% des résidents de cette région étant nés au Burkina, connaissent bien la commune dans laquelle ils sont nés. Le peu d'immigrés qu'on y trouve sont essentiellement originaires des régions voisines. Il s'agit du Sahel (1,0%) du Nord (0,8%). Aussi on rencontre 0,5% et 0,4% des immigrés qui sont nés dans la région du Centre et celle du Plateau central.

Pour ce qui est de l'émigration à l'interne les principales destinations sont : Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koupéla, Léo, Ouahigouya et Mogtédou. A l'externe, il y a la Côte d'Ivoire, le Mali et le Ghana.

L'indice de sortie de la province du Sanmatenga est de 1,6% (0,4+1,2) c'est-à-dire 1,6% des individus de la région du centre nord nés dans le Sanmatenga résident soit dans le Bam (0,4%) soit dans le Namentenga (1,2%). Cette province a par conséquent un indice de rétention de 98,4%

Au titre de l'émigration internationale de la région du centre Nord, il apparaît que la destination privilégiée des ressortissants de cette zone est la Côte d'Ivoire qui reçoit plus de 96 % de cette population. Ce pays est suivi du Mali qui accueille 1,9 % des ressortissants du Centre Nord résidant à l'étranger. Ensuite vient le Ghana avec 0,5%.

Les données du RGPH 2006 révèlent que le solde migratoire de la région du Centre-Nord est positif. Cela signifie qu'au cours des 12 mois qui ont précédé le recensement 2006, cette région a enregistré plus d'entrées que de départs (185 287 entrants contre 133 975 sortants).

## **2<sup>eme</sup> PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PERIMETRE URBAIN**

## **INTRODUCTION : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PERIMETRE URBAIN**

Avec la communalisation intégrale du territoire nationale les limites des communes sont désormais confondues à celles des départements. De ce fait, le territoire communal inclut à la fois un espace urbain faisant partie intégrante d'un espace communal généralement plus vaste.

Aux termes de la loi N° 017- 2006/AN portant Code de l'Urbanisme et de la Construction le SDAU institué comme premier outil de planification urbaine, s'applique à l'agglomération urbaine de la commune. Ce qui implique en termes d'approche la nécessité d'une délimitation d'un périmètre d'étude pour le SDAU.

Le périmètre du SDAU est l'espace sur la base duquel s'inscrivent les différentes analyses de l'étude. Ces limites peuvent évoluer in fine selon les projections retenues.

Toutes les terres contenues dans ce périmètre seront soumises prioritairement à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et accessoirement à celle en vigueur en matière de foncier rural.

Afin de permettre à la ville de jouer son rôle, de moteur du développement socioéconomique de toute la commune, la présente étude doit cerner les aspects d'intégration et de promotion de toutes les activités.

Aux sept (7) secteurs constituant déjà le périmètre urbain de Kaya, s'ajoute Louda peulh qui se trouve déjà dans la zone d'influence de la ville de Kaya.

Cela s'explique par:

- le souci de rationaliser l'extension urbaine, afin de préserver les zones d'activités et les paysages boisés;
- le souci de résorber et prévenir l'habitat spontané dans la ville, pour la sécurité urbaine ;
- le souci de prendre en charge les besoins en matière d'équipements et d'infrastructures;
- la proximité de Louda peulh avec la ville. La prise en compte des préoccupations exprimées par les acteurs lors de la session de la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et de la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC).

Il couvre une superficie de 27,048 km<sup>2</sup> soit 2704,8 ha.

Les entités de Gaoua et Tiffou constituent des quartiers du secteur N°7.

Cependant, à l'exception du secteur N°1, les autres sont constitués de zones loties et de zones non loties.

Les zones non loties sont généralement occupées par l'habitat spontané.

Le secteur central N° 1 est entièrement loti, sans occupation anarchique.

Les secteurs N° 4, 6 et 7 sont les plus grands secteurs de la ville en termes de superficie.

## **Carte n°7: Limites du périmètre urbain**

# **CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES**

## **1.1. LE RELIEF**

La ville s'est développée dans les zones surplombant les bas fonds. Ces bas fonds sont les lits d'écoulement naturels de rivières et d'écoulements générés par la morphologie du paysage. Celui-ci est constitué de collines entourant la ville et sont à calottes cuirassées entrecoupées par de nombreuses ravines. Cela donne naissance à des torrents, qui provoquent une forte érosion et de grandes inondations en saison des pluies au sein de différents secteurs de la ville.

Les courbes de niveau dans la ville de Kaya varient entre 290m et 450m, déterminant ainsi les altitudes des collines.

## **1.2. LA PEDOLOGIE**

Dans la ville de Kaya, on rencontre trois (3) types de sols :

- les sols minéraux lithosols : Ils sont profonds (5100 cm) limono argileux en surface et argileux en profondeur. Ils ont une bonne réserve en eau et une fertilité chimique élevée ; Ces sols sont localisés au secteur 6 de la ville ;
- les sols peu évolués d'apport alluvial : Ce sont des sols profonds supérieurs à 100cm. Ils ont une faible fertilité chimique, peu aptes aux cultures irriguées et pluviales (sorgho, maïs, mil, riz, arachide) ; On les trouve généralement au secteur 7 ;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés : leur profondeur moyenne est entre 40-100cm avec une faible fertilité chimique. Ils sont peu aptes à la culture du sorgho, maïs riz et moyennement aptes à la culture du mil, arachide, sésame et niébé.

## **Carte n°8 : Relief de la ville de Kaya**

## **Carte n°9 : Typologie des sols dans la ville**



### **1.3. HYDROGRAPHIE**

La ville de Kaya est drainée par le cours d'eau Napagba, bassin supérieur du fleuve Nakambé. Il existe une seule retenue d'eau dans la ville.

Les eaux pluviales de la ville sont drainées par trois (03) sous bassins que sont:

- sous bassin du bras sur lequel est construit le barrage de Kaya-Dimassa. Il se situe dans la moitié Centre Est de la ville ;
- sous bassin du Napagba. Il draine l'Ouest de la ville du Nord au sud sur ses deux rives;
- sous bassin du marigot qui rejoint la « rivière de Louda ». Ce marigot est identifié par « marigot de Koulogo ». Son sous bassin est situé au Nord-Est de la ville.

Les différents collecteurs naturels (napagba et affluents), constituent les cours d'eau de la ville de Kaya.

Quant aux eaux souterraines, elles proviennent de la roche dure et servent en grande partie à la consommation.

## **Carte n°10 : Réseau hydrographique dans la ville**

#### **1.4. LA VEGETATION**

La végétation est localisée surtout dans les bas fonds, mais est peu importante. Il existe peu d'arbres dans les zones loties, excepté les secteurs qui l'ont été nouvellement.

Les espèces identifiées correspondent à celles rencontrées d'une manière générale dans ce sous climat, à savoir celles constituant la steppe arbustive et la savane arborée. Ainsi dans le lit du marigot NAPAGBA qui a servi de référence, ils subsistent le karité (*Butyrospermum parkii*) et le caïlcédrat (*Khaya sénégalsensis*). En plantation dans les concessions, on rencontre le neem, et le manguier.

## **Carte n°11 : Formations végétales dans la ville**

## CHAPITRE 2 : CARACTERISTISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

### 2.1. DYNAMIQUE DE LA POPULATION

#### 2.1.1. Evolution démographique entre 1996-2006

Selon le RGPH de 2006, la ville de Kaya comptait 54 365 habitants, soit environ 46,42% de la commune de Kaya. L'analyse des résultats du recensement montre que la population féminine représente 50,36% de la population urbaine. Entre 1996 et 2006, la population de la ville a connu un accroissement passant de 33 958 habitants en 1996 à 54 365 habitants en 2006. Sur une décennie (1996-2006), la population urbaine a augmenté de 20 407 individus soit une population additionnelle annuelle de 2 041 individus.

Le milieu humain de la ville de Kaya a subi diverses mutations consécutives aux changements spatiaux, conséquences de la dynamique de décentralisation engagée par les différentes autorités. Avec un taux d'accroissement de 4,8% entre 1996 et 2006, cette population était de 54 365 habitants en 2006 selon l'INSD avec 26 989 hommes soit 49,64 % contre 27 376 femmes soit 50,36 %.

En nous inspirant des travaux de l'INSD, il a été calculé les taux d'accroissement annuel moyen

$$r = \sqrt[n]{\frac{P_n}{P_0}} - 1$$

(TAAM) de la période comprise entre 1996 et 2006, en appliquant la formule de : r désigne le taux annuel à calculer,  $P_0$  désigne la population de l'année de base,  $P_n$  la population de l'année de référence et n la différence entre l'année de référence et l'année de base. Ensuite, en appliquant la formule  $P_n = P_0(1+r)^n$ , la population de la ville de Kaya a été estimée en 2011 à 68 726 habitants.

En 2006 (RGPH 2006), le nombre de ménages dans la ville de Kaya était de 10 506. Ce qui donne un nombre moyen de personne par ménage de 5,17 individus. En se basant sur la moyenne du pays en 2006 estimée à 5,98 individus par ménage, les ménages de la ville de Kaya sont de taille relativement inférieure à la moyenne nationale.

#### 2.1.2. Structure par age et par sexe

La structure de la population par âge et par sexe est la suivante :

**Tableau n°6: Répartition de la population résidente de la ville de Kaya**

|                        | Population résidente |        |        |             | Population résidente |           |                |     |
|------------------------|----------------------|--------|--------|-------------|----------------------|-----------|----------------|-----|
|                        | Hommes               | Femmes | Total  | % de femmes | 0-14 ans             | 15-64 ans | 65 ans et plus | ND  |
| Population de la ville | 26 989               | 27 376 | 54 365 | 50,36       | 21 588               | 30 648    | 1 879          | 250 |

Source: RGPH 2006

Au regard des effectifs par groupe d'âge, il ressort que la population urbaine se caractérise par sa jeunesse. Par tranche d'âge, les proportions sont de 39,71 % pour les 0 à 14 ans et 31,92 % pour les 15 à 29 ans, soit une proportion de 71,63% de la population urbaine.

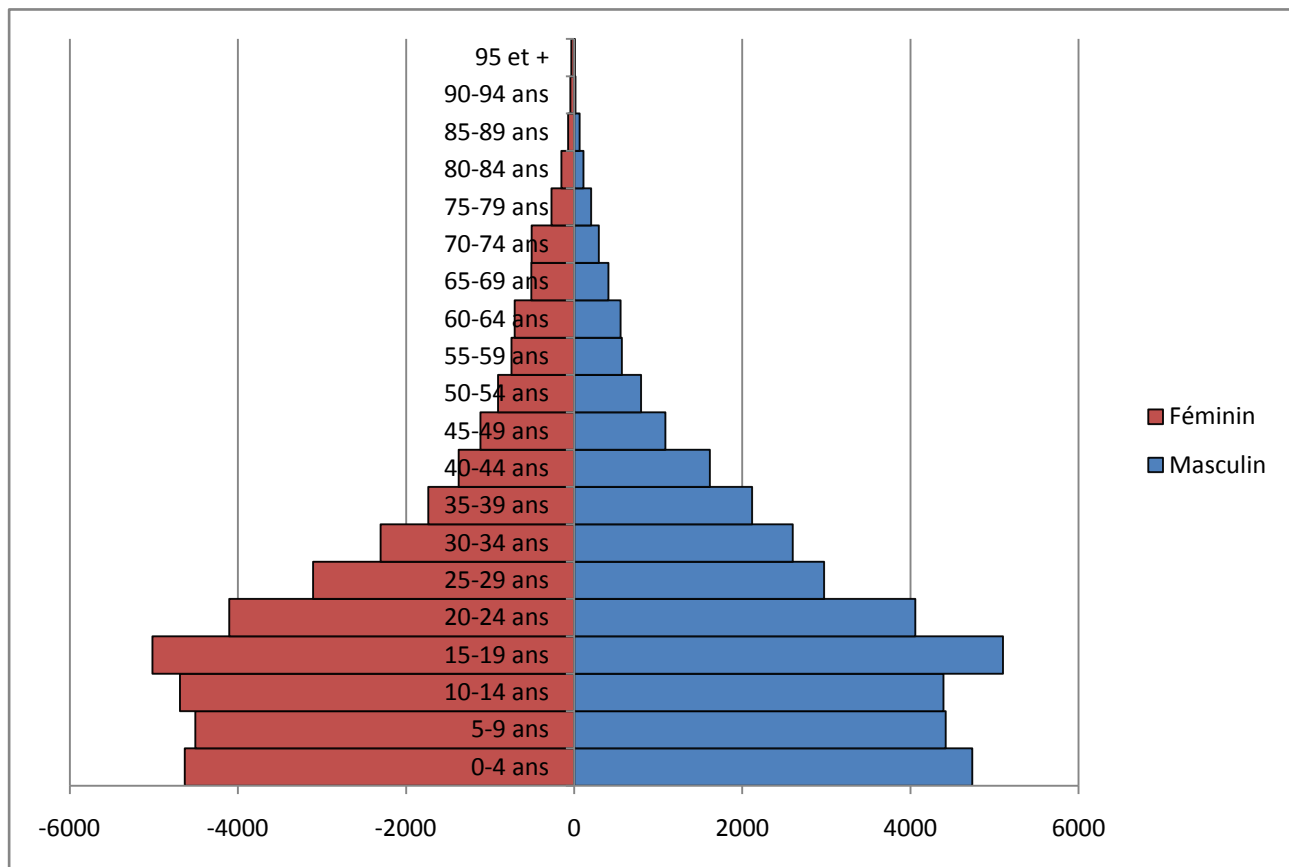
Aussi, l'importance de la population relativement jeune constitue une main d'œuvre pour la production des différents secteurs de l'économie urbaine. Mais cela traduit aussi, une augmentation des besoins en termes de demande éducative et de soins de santé qu'il faudrait prendre en compte dans le développement de la ville.

**Tableau n°7 : la population par tranche d'âge**

| Tranche d'âge    | Population   |               |
|------------------|--------------|---------------|
|                  | 2006         | 2011          |
| <b>0-4 ans</b>   | 7541         | 9534          |
| <b>5-9 ans</b>   | 7233         | 9144          |
| <b>10-14 ans</b> | 6814         | 8615          |
| <b>15-19 ans</b> | 7413         | 9372          |
| <b>20-24 ans</b> | 5790         | 7319          |
| <b>25-29 ans</b> | 4148         | 5243          |
| <b>30-34 ans</b> | 3383         | 4277          |
| <b>35-39 ans</b> | 2689         | 3400          |
| <b>40-44 ans</b> | 2326         | 2940          |
| <b>45-49 ans</b> | 1669         | 2110          |
| <b>50-54 ans</b> | 1374         | 1736          |
| <b>55-59 ans</b> | 953          | 1204          |
| <b>60-64 ans</b> | 903          | 1142          |
| <b>65-69 ans</b> | 558          | 706           |
| <b>70-74 ans</b> | 532          | 672           |
| <b>75-79 ans</b> | 357          | 451           |
| <b>80-84 ans</b> | 224          | 283           |
| <b>85-89 ans</b> | 89           | 112           |
| <b>90-94 ans</b> | 76           | 96            |
| <b>95 et +</b>   | 43           | 54            |
| <b>ND</b>        | 250          | 316           |
| <b>Total</b>     | <b>54365</b> | <b>68 726</b> |

Source : INSD (RGPH 2006) et estimation de la population 2011

## Graphique n°2 : Pyramide des âges de la ville de Kaya



Source : Données RGPH 2006

Aussi, l'importance de la population relativement jeune constitue une main d'œuvre pour la production des différents secteurs de l'économie communale. Mais cela traduit une augmentation des besoins en termes de demande éducative et de soins de santé à prendre en compte dans le développement de la ville.

## 2.2. FACTEURS D'EVOLUTION DE LA POPULATION

### 2.2.1. Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année. Le niveau de la natalité est saisi à partir du taux brut de natalité (TBN) ; ce taux est égal au nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour mille habitants. En 2006, le taux brut de natalité est de 46 ‰ pour l'ensemble du Burkina Faso, 38 ‰ en milieu urbain et 48 ‰ en milieu rural. Le taux brut de natalité dans la région du centre nord en 2006 est de 49,1(‰), soit

respectivement 24,8‰ (25) naissances masculines plus nombreuses que les naissances féminines 24,3‰ (24 naissances). La natalité varie sensiblement du milieu urbain au milieu rural donnant sur une population de 1000 personnes, 50 naissances en milieu rural, et 38 environ en milieu urbain. Pour l'ensemble des trois provinces de la région le Sanmatenga vient en second position avec un taux de natalité de 48,1‰

### **2.2.2. Indice de fécondité**

Aussi bien que la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle sera appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité (ISF). Selon le RGPH, les données sur la région du Centre-Nord montrent que le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,3 pour les femmes de 15-19 ans à 6,7 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âges à un autre entre 15 et 40 ans. Ceci est la traduction d'une fécondité forte et permanente. Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que près de 22 % des femmes de 15-19 ans ont eu au moins un enfant né vivant. Plus de 80% (82,8 %) des femmes de 20-24 ans ont eu au moins une naissance vivante de même que près de 94 % des femmes de 25-29 ans.

### **2.2.3- Mortalité**

Le taux (brut) de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année. Selon l'annuaire statistique de la santé 2011, le taux brut de mortalité au niveau régional était de 13,4‰.

### **2.2.4- Mouvements migratoires**

Phénomène séculaire, la migration existe dans la ville de Kaya. Elle permet le brassage des différents groupes sociolinguistiques, professionnelles, toute chose synonyme du dynamisme et de l'importance de la ville de Kaya tant dans la province que la région du Centre-Nord et même au niveau national.

#### **2.2.4.1. Immigration**

Le mouvement migratoire est le principal facteur de la forte croissance urbaine. La crise économique conduit les mouvements dans les deux sens. D'une part les migrants ruraux sont attirés par l'espoir de trouver du travail, d'être mieux scolarisés et soignés, de s'équiper en biens et de profiter des services urbains tout en restant en contact avec les flux mondiaux.

Une croissance urbaine incontrôlée aura de lourdes conséquences sur la santé des habitants et sur la qualité de l'environnement. Les villes jouent non seulement un rôle essentiel dans le développement durable, mais elles détiennent aussi les clés de nombreux problèmes comme le changement climatique.



Selon les données de l'enquête ménage, les principales destinations des migrants sont Ouagadougou, la Côte d'Ivoire et la ville de Kaya (exode rural). Les migrations internes sont essentiellement dirigées vers deux grands centres urbains (Ouagadougou et Kaya). Ainsi, la ville de Kaya constitue la terre d'accueil des populations venues des communes de la région du Centre-Nord et de l'ensemble du Burkina Faso.

### **Motifs de départ**

Les raisons de ces migrations sont essentiellement liées aux études, à la recherche du travail (emploi) et au mariage. Au regard de ces motifs évoqués les migrations ont un but essentiellement économique et concerne la grande majorité de la population des jeunes. Les gens partent le plus souvent à la recherche de meilleures conditions de vie, de travail, de la fortune, de l'accomplissement personnel, le refus du cadre social villageois, le goût du changement et l'aventure etc. Tout échec dans la migration est considéré comme un déshonneur individuel et collectif (familial surtout). Ce qui pousse de nombreux migrants à ne jamais revenir dans leur lieu d'origine.

Les données de l'enquête ménage révèlent que les couches les plus touchées par la migration sont celle des jeunes (62,64%) qui est la plus touchée par la migration ainsi que celle des adultes (26,37%). Selon les données de l'enquête ménage, les adolescents de la ville de Kaya sont moins touchés par les départs (11%).

La ville est le berceau de la civilisation, du dynamisme, du pouvoir de décision, etc. Elle constitue de ce fait une force attrayante et attraction sur les jeunes ruraux. Cette attraction s'exerce autant sur les analphabètes que les alphabétisés qui constituent ainsi des forces créatrices de richesses perdues pour ces milieux. Ces jeunes recherchent ainsi une certaine autonomie, la liberté, le goût de l'aventure, le bien être individuel et familial que peut leur procurer le revenu tiré d'un emploi salarié en ville.

#### **2.2.4.2- Emmigration**

On assiste d'autre part à des retours à la campagne, suite à la chute des cours des matières premières, au développement de l'insécurité urbaine et à la montée de la corruption. Certaines villes moyennes profitent ainsi du repli des populations des grands centres.

### **2.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION**

L'évolution spatiale croît plus vite que la population d'où une baisse de la densité urbaine entre 1996 et 2006. En effet, la densité de 2006 (100 hab/ha) est plus faible que celle de 1996 (110hab/ha), en considérant strictement la population urbaine et non l'ensemble de la population communale.

**Tableau n°8 : Evolution des indicateurs de la croissance urbaine**

| <b>Population urbaine</b> | <b>1985</b> | <b>1996</b> | <b>2006</b> |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                           | 25 814      | 33 958      | 117 122     |
| <b>Superficie ville</b>   | -           | 306 ha      | 1 176 ha    |
| <b>Densité</b>            | -           | 110 hab/ha  | 100 hab/ha  |

Source: RGPH 1985, 1996 et 2006

Les secteurs concentrant le plus grand nombre de ménages sont les suivants par ordre d'importance : secteur 4 (26,31%), secteur 6 (17,1%), secteur 1 (14,46%) secteurs 2 et 3 (12,46%) et le secteur 7 (11,54%). Le secteur 5 et Louda peulh accueillent entre 4,77 et 0,92% des ménages. Selon les données de l'enquête, le secteur n°04 est le plus peuplé, le moins peuplé est le secteur n°05.

La densité de la population par secteur est la suivante :

**Tableau n°09 : Densités d'occupation des secteurs de la ville de Kaya**

| <b>Secteurs</b> | <b>Superficies totales (ha)</b> | <b>Superficies occupées (ha)</b> | <b>Taux d'occupation %</b> |
|-----------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| I               | 101.37                          | 81.55                            | 80.45                      |
| II              | 630.56                          | 187.23                           | 29.69                      |
| III             | 496.27                          | 150.72                           | 30.37                      |
| IV              | 2 249.84                        | 974.51                           | 43.31                      |
| V               | 452.45                          | 111.47                           | 26.64                      |
| VI              | 2 543.14                        | 739.63                           | 29.08                      |
| VII             | 576.37                          | 240.34                           | 41.70                      |
| <b>Total</b>    | <b>70 50</b>                    | <b>2 485.45</b>                  | <b>35.25</b>               |

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

La densité a beaucoup évolué : 2006 et 2009 respectivement de 129,27 habitants/km<sup>2</sup> et 141,09 Habitants/km<sup>2</sup>.

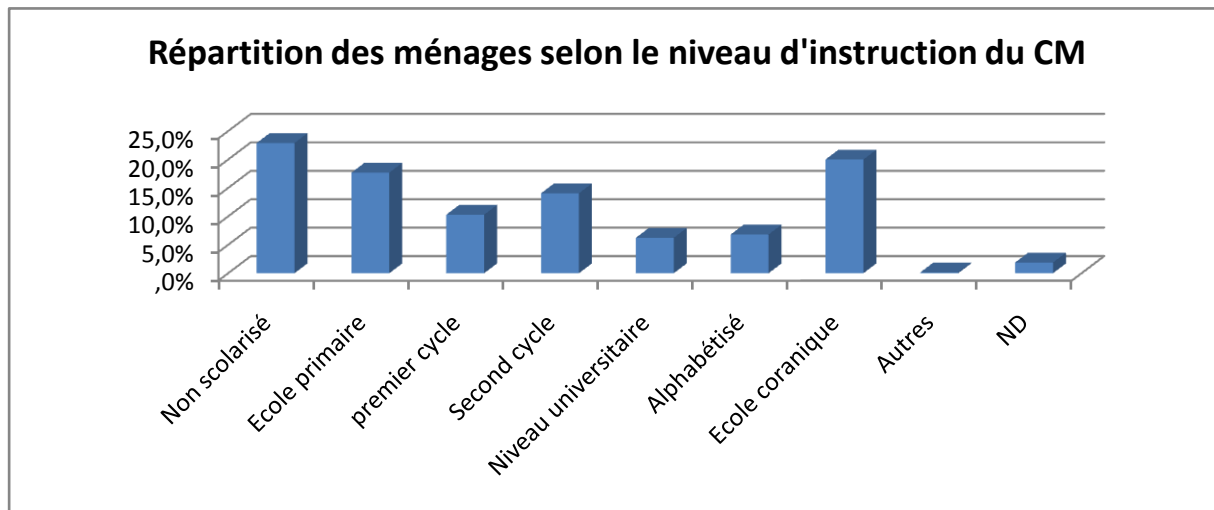
## **Carte n°12 : Densité d'occupation du tissu urbain**

## 2.4. CATEGORIES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES

### 2.4.1. Niveau d'instruction des chefs de ménage

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage. Selon les résultats de l'enquête ménage, 48,26% des chefs de ménage ont été scolarisés. Leur niveau d'instruction se répartit comme suit : 17,7% pour le niveau primaire, 10,3% pour le premier cycle, 14,1% pour le second cycle et 6,2% pour le niveau universitaire, 6,8% des chefs de ménage sont alphabétisés. Au sein des chefs de ménage ayant un niveau d'instruction, on remarque que les plus nombreux sont ceux qui ont un niveau primaire, comparés à ceux des autres niveaux. Les chefs de ménage ayant un niveau supérieur sont moins nombreux et faiblement représentés.

**Graphique n°3: Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du cm**



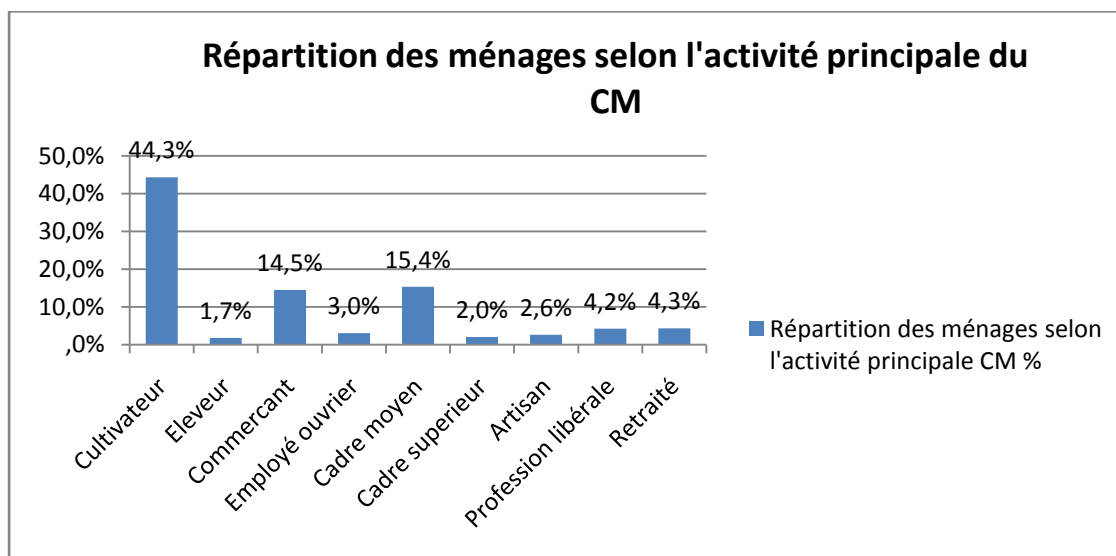
**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

### 2.4.2. Les principales activités des chefs de ménage

Les informations recueillies ont permis de classer les chefs de ménage en fonction de l'activité principale. Les chefs de ménage dans la ville de Kaya sont principalement des agriculteurs (44,3%) et commerçants (14,5%). D'autres activités sont pratiquées mais regroupent peu de chefs de ménage. Il s'agit de l'emploi en tant qu'ouvriers (3%), de profession libérale (4,2%), d'artisans (2,6%) et d'éleveurs (1,7%).

Environ 60% des chefs de ménages de l'échantillon d'enquête de la ville de Kaya exercent principalement dans l'agriculture et le commerce. Les autres activités occupent très peu de chefs de ménage.

**Graphique n°4: Répartition des ménages selon l'activité principale du CM**



**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

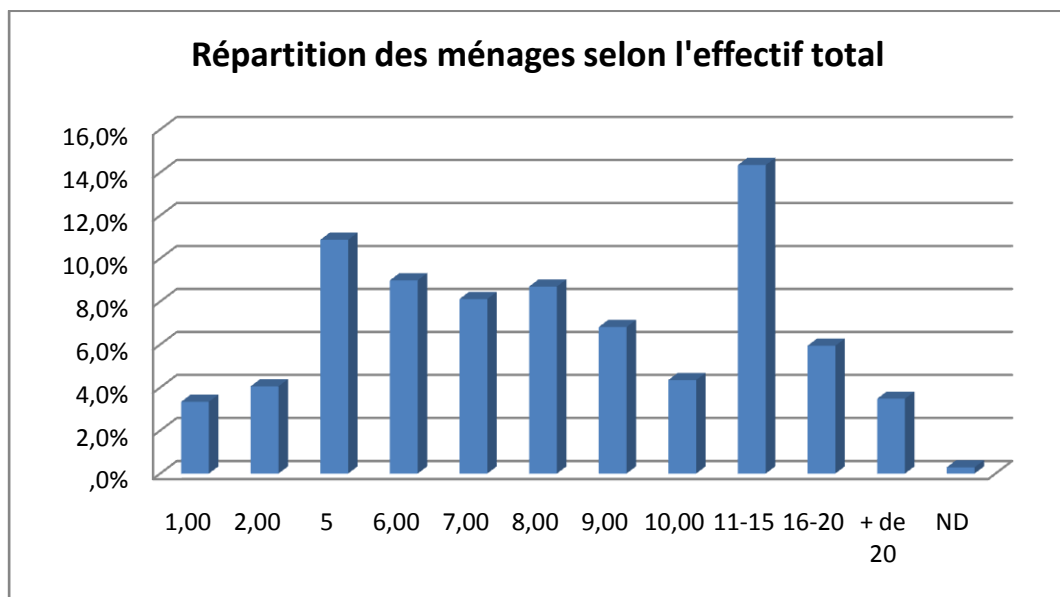
### 2.4.3. La population active

Selon les données de l'enquête ménage, les ménages enquêtés sont un effectif total de 5137 personnes dont 2408 hommes (46,86%) et 2729 femmes (53,14%). En fonction de la taille du ménage, les chefs de ménages hommes ont des ménages de grande taille en comparaison de ceux dirigés par les femmes. Le nombre de personnes actives identifiées dans les ménages est de 1371 personnes soit 26,70% de l'effectif de l'échantillon enquêté.

### 2.4.4. La taille des ménages

La répartition des ménages selon l'effectif total donne une précision sur la taille des ménages de l'échantillon d'enquête. Les ménages enquêtés dans cette ville sont de taille variable. La taille donne lieu à des ménages constitués d'une personne à ceux ayant une vingtaine de personne moins nombreux. En fonction de la taille, les ménages de 4 et 5 personnes se distinguent par des proportions respectives de (11,4%) et (10,9%). Les autres ménages se tiennent dans des proportions sensiblement identiques.

**Graphique n°5: Répartition des ménages selon l'effectif total**



**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

La taille moyenne définit le nombre moyen de personnes par ménage. Il est de 8 personnes par ménage selon les données de l'enquête ménage. Rappelons que la taille moyenne dans la région du Centre Nord est de 6,7 personnes par ménage et 6,8 dans la province du Sanmatenga selon les données du RGPH 2006. Au regard de ces données, les ménages enquêtés sont de taille différente que ceux de la région et de la province du Sanmatenga. Aussi les données de l'enquête ménage indiquent une taille des ménages supérieure à celle provinciale et régionale. D'où un accroissement du nombre de personnes par ménage. Le nombre de personnes actives reste identique quel que soit le sexe du chef de ménage.

**Tableau n°10: effectifs moyens par ménage selon le sexe du cm**

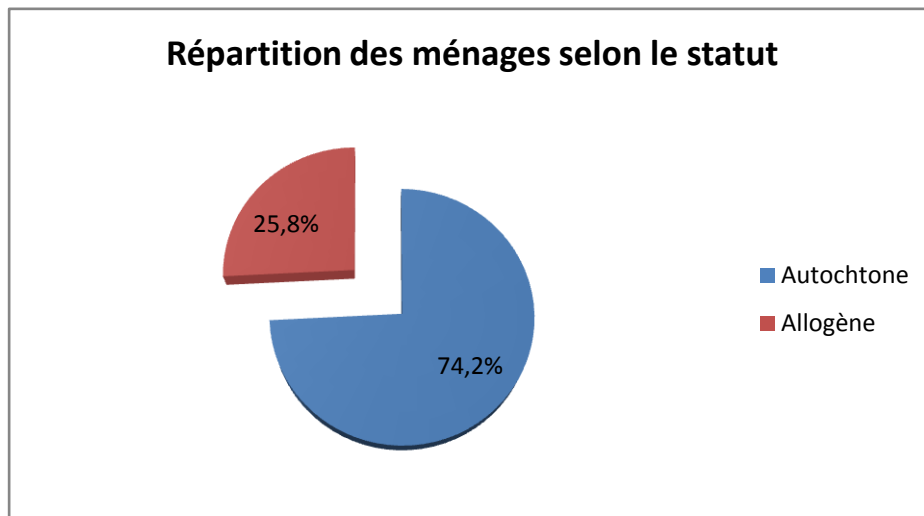
| Sexe du CM |          | Effectif total | Effectif Hommes | Effectif Femmes | Nombre de personnes actives |
|------------|----------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------------------|
|            | Masculin | 9              | 4               | 5               | 2                           |
|            | Féminin  | 7              | 3               | 4               | 2                           |
|            | ND       | .              | .               | .               | .                           |
|            | Total    | 8              | 4               | 4               | 2                           |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

#### 2.4.4. Le statut de résidence des chefs de ménage

Les informations recueillies auprès des chefs de ménages permettent une différenciation du statut des chefs de ménage en autochtone et allochtones. Les données de l'enquête montre que 74,2% des chefs de ménage sont des autochtones, et 25,8% des chefs de ménage sont des allochènes (Cf. graphique).

**Graphique n°6: Répartition des ménages selon le statut**



**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

## **CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN**

### **3.1. EVOLUTION DU TISSU URBAIN**

La trame urbaine actuelle est la résultante de différentes opérations de lotissement et de restructuration. En effet, le lotissement initié par le colonisateur en 1955, a concerné le noyau ancien et les installations de l'administration coloniale. Les autres opérations de lotissement depuis l'indépendance, datent de 1965, 1976, 1982, 1987, 1997 et 2000. En 2011, la superficie aménagée s'étendait sur 1687 ha avec 15 510 parcelles d'habitations.



## **Carte n°13 : Evolution des lotissements de la ville**

## 3.2. MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN

### 3.2.1. Organisation et structuration du tissu urbain

La ville de Kaya s'étend actuellement sur une superficie d'environ 2 223.7 hectares, et les zones d'habitat occupent 1 658.47 hectares ; soit 74.58 % de la superficie de la ville.

Elle s'est principalement développée vers le Sud, sur la route reliant Kaya à Ouagadougou. Des extensions de façon discontinue, ont lieu le long des axes Kaya – Dori (au Nord Est) et Kaya – Mané (au Nord Ouest).

Ce développement urbain s'explique d'une part, par l'importance des axes routiers dans la formation et la structuration du tissu urbain, et d'autre part à cause des contraintes naturelles (collines entourant la ville dans les parties Est et Ouest, le barrage au Nord et le marigot traversant la ville).

Les composantes de la ville, sont :

- les zones d'habitat avec ses équipements collectifs;
- les zones d'activités;
- les cours d'eau (barrages et marigots);
- les trames vertes (espaces naturels, zones de production végétale et espaces verts).

**Tableau n°11: Liste des quartiers par secteur dans la ville de Kaya**

| Secteur | Quartiers                                                              |
|---------|------------------------------------------------------------------------|
| 1       | Wemtenga<br>Kankanguin<br>Louisin<br>Guemgondin<br>Napagba<br>Ropandin |
| 2       | Tilenga<br>Ganloukin<br>Niangrin<br>Natenga<br>Yaoguin<br>Dinilaye     |

|   |                                                                                                |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | Nakombgo                                                                                       |
| 3 | Kassirin<br>Itaore<br>Zinckzougou<br>Balounguin<br>tenguinsobdogo                              |
| 4 | Kougrin-Louda<br>Moukadamyiri-Bonguissom<br>Kalwagdogo<br>Pélegsé-Sibiougou<br>Tampèlga-Sanbin |
| 5 | Tiwèga<br>Dassassogo                                                                           |
| 6 | Bangrin<br>Poedogo<br>Napalgué<br>Zargongo-Dimassa                                             |
| 7 | Badguin-Yango<br>Zangoehin<br>Gaoua<br>Tiffou<br>Kounlakré<br>Tanséga<br>Tiffou-Tanséga        |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

**- Zones d'habitat**

Elles concernent essentiellement les zones loties et se caractérisent par une trame régulière. Elles occupent une superficie de 1658,47 ha.

**- Zones d'activités**

Le domaine public regroupe les services déconcentrés de l'Etat, les espaces libres ou occupés appartenant à la Commune, les réserves administratives, les formations sanitaires, les écoles, etc. Le domaine privé est constitué d'habitats.

**Tableau n°12 : Les zones dans la ville de Kaya**

| Secteurs     | Habitat         | Spontané      | Adminis-<br>tration | Com-<br>merce | Barrage      | RF           | Maraî -<br>chage | EV           | Aire de<br>jeu |
|--------------|-----------------|---------------|---------------------|---------------|--------------|--------------|------------------|--------------|----------------|
| 1            | 77.84           | 0.36          |                     | 3.35          |              |              |                  |              |                |
| 2            | 91.81           | 32.27         |                     |               | 3.62         |              | 48.48            | 0.5          |                |
| 3            | 130.69          | 14.61         |                     |               |              |              |                  | 1.11         | 4.66           |
| 4            | 712.51          | 181.71        |                     | 3.90          |              | 35.51        |                  | 14.47        | 0.55           |
| 5            | 58.16           | 50.95         |                     |               |              | 0.51         |                  | 1.45         |                |
| 6            | 503.91          | 121.05        |                     | 4.06          | 22.15        | 26.83        | 1.85             | 16.44        | 5.77           |
| 7            | 83.55           | 156.79        |                     |               |              |              |                  |              |                |
| <b>Total</b> | <b>1 658.47</b> | <b>557.74</b> | <b>83.86</b>        | <b>11.31</b>  | <b>25.77</b> | <b>62.85</b> | <b>50.33</b>     | <b>33.97</b> | <b>10.98</b>   |

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

**- Zone administrative :**

A Kaya les zones administratives sont principalement localisées dans les secteurs n° 2, 3, 4 et 6. Les secteurs 2 et 3 accueillent l'hôtel de ville et les principaux services administratifs, disposant de grands espaces.

Le siège du conseil régional est situé au secteur 4, à l'Ouest de l'ex aérodrome.

L'administration s'étend sur une superficie d'environ 83.86 hectares.

**- Zones maraîchères :**

La principale zone maraîchère se situe autour du barrage, au Nord de la ville sur une superficie de 10 ha. Quelques périmètres maraîchers se trouvent au bord du marigot Napagba sur une superficie de 50.33 hectares.

**- Zones commerciales :**

Ces zones concernent le marché et ses alentours, les banques, les stations-services et les structures de micro finance. Elles sont localisées aux secteurs n°1, 6 et 4 (le long de l'ancienne route de Ouagadougou). On note une concentration autour de la place « NaabaOubri ». Il n'existe pas de marché de secteur dans la ville de Kaya.

Leur superficie est estimée à environ 11.31 hectares.

**- Zones de production**

Elles regroupent les zones de cultures, de pâturage dans la zone péri urbaine de la ville de Kaya. On y pratique aussi le séchage des peaux et cuirs. Elles abritent certains éleveurs, producteurs de lait.

**- Trames vertes urbaines :**

La ville accueille cinq (5) espaces verts, insuffisamment aménagés, d'une superficie de 33.97 hectares.

### **3.2.2. Typologie du tissu urbain**

#### **3.2.2.1. Le noyau ancien**

Le noyau ancien est constitué des tissus formés par les lotissements 1955, 1965, 1976 et 1982. Il se situe dans les secteurs 1, 2, 3 et 4. C'est le tissu le plus densément peuplé avec environ 1300 habitants au km<sup>2</sup>.

Il comprend :

- la zone administrative ;
- la zone commerciale ;
- le camp de gendarmerie ;
- des zones d'habitat.

#### **3.2.2.2. Le tissu formé par les lotissements à partir de 1987**

Ce tissu est formé des lotissements de 1987, 1997 et 2000. Il couvre les secteurs 4, 5 et 6 avec une densité comprise entre 400 et 650 habitants au km<sup>2</sup>.

Il comprend:

- les équipements socio collectifs
- les zones d'habitat.

Le tissu urbain aménagé se caractérise par sa densité d'occupation relativement faible.

#### **3.2.2.3- Le tissu spontané**

Il s'agit de tissus occupés sans titre de propriété, avec ou sans l'autorisation des autorités coutumières.

Ces tissus ont poussé anarchiquement sous l'effet de l'accroissement urbain, en dehors des zones officiellement attribuées à des usages d'habitation.

Ils se situent à la périphérie des zones loties, sur les potentielles zones d'extension urbaine (habitat, équipements collectifs ou activités économiques).

Ce type d'habitat est important dans les secteurs 4, 5, 6 et 7 ; avec une prédominance dans le secteur 4 (sur l'ex aérodrome et au flanc de la colline).

Les tissus spontanés dans la ville de Kaya, occupent une superficie de 557.74 hectares ; soit 25.08% % de la superficie de la ville.

L'habitat spontané s'est développé dans les zones non loties occupées autrefois par des champs des autochtones où les attributions coutumières sont très importantes.

Ces installations anarchiques ne prévoient pas d'espaces pour accueillir les équipements collectifs indispensables pour la satisfaction des besoins de la population ciblée.

Il se pose les problèmes de gestion des terres dans le périurbain généralement attribuées par les chefs traditionnels de terres, et de desserte en équipements publics collectifs.

Ce type tissu se caractérise :

- un manque de viabilisation (voirie, eau, électricité, assainissement etc.), car ces espaces n'ont fait l'objet d'aucun aménagement préalable ;
- la précarité des matériaux de construction (banco, toiture en paille ou en terre) ;
- des maisons d'habitation dispersées, sans murs de clôture ; posant le problème de sécurisation des habitants ;
- l'insécurité foncière, due à l'absence de titre de propriété. Les occupants ne disposent en effet pas de document officiel attestant un droit d'occuper. Dans la majorité des cas, l'occupation est autorisée par les propriétaires coutumiers.

### **3.3. TYPOLOGIE DE L'HABITAT**

La ville de Kaya qui a bénéficié de sept (7) opérations de lotissements depuis 1955, trois types d'habitat se côtoient. Il s'agit de l'habitat traditionnel, l'habitat moderne et l'habitat mixte. Ils se caractérisent par la nature des matériaux de construction.

#### **3.3.1. L'habitat traditionnel**

Ce type d'habitat se caractérise par des habitations assez dispersées et un manque d'infrastructures. Il se trouve souvent dans le noyau ancien et dans les zones non loties, avec une concentration dans les secteurs 4 et 5. Dans le noyau ancien, les bâtiments sont organisés autour d'une cour à multiples fonctions (cuisine, vaisselle, lessive etc.), tandis que au niveau de l'habitat spontané, l'espace de vie n'est pas clôturé. Les constructions sont généralement en banco ou en terre battue.

#### **3.3.2. L'habitat moderne**

Ce type d'habitat se caractérise par sa morphologie (maillage de voies) et la nature des matériaux de construction (matériaux définitifs). Les parcelles issues d'opérations de lotissement peuvent facilement être viabilisées, et les espaces sont prévus pour les équipements collectifs. Ce qui facilite l'accès des populations concernées aux services urbains de base.

Les logements constitués de villas, sont construits généralement en matériaux définitifs (en parpaing) avec des toitures en tôles, en tuile. D'ailleurs, 91.2% des logements sont couverts en tôles.

Il s'agit des maisons individuelles, de bâtiments à plusieurs logements, des villas, des immeubles et des maisons en banco amélioré dans les vieux quartiers.

Le principal mode de production du logement reste l'auto-construction assistée, avec la réalisation de 52,2% par les tacherons et 5,8% par les entrepreneurs.

Aussi pour les types de logements, 68,07% sont des bâtiments type F2. Les autres types sont par ordre d'importance: villa (17,93%), studio (10,79%) et duplex (1,02%). Les villas ont au maximum 4 chambres (type F5).

**Tableau n°13 : Type de logement**

| <b>Types de logements</b> | <b>Proportion (%)</b> |
|---------------------------|-----------------------|
| <b>Duplex</b>             | 1.02                  |
| <b>Villa</b>              | 17.93                 |
| <b>Chambre salon</b>      | 68.07                 |
| <b>Studio</b>             | 10.79                 |
| <b>Autres</b>             | 2.19                  |
| <b>Total</b>              | <b>100</b>            |

Source : Groupement « BadcomConsult – CAU HK » Etudes SDAU 2012

### **3.3.3. L'habitat mixte**

Ce type d'habitat constitue la transition entre les deux (2) premiers types d'habitat sur un même site. Les matériaux utilisés peuvent être du banco, du parpaing de ciment ou du semi dur (mélange des deux types de matériaux). Il traduit une forme de mutation de l'habitat de type traditionnel vers le type moderne à cause de l'évolution socio économique du propriétaire ou une amélioration des services sociaux environnants. Il se trouve presque dans toutes les zones (loties et non loties), mais majoritairement dans le noyau ancien et dans les secteurs périphériques.

Nous constatons une amélioration dans le domaine des constructions, avec l'intervention des tacherons, des entreprises et de l'Etat. Cependant, des efforts restent à faire dans l'amélioration des matériaux de construction, car les murs des logements sont réalisés principalement en banco (49%) et en parpaings de ciment (45,2%). Le reste des constructions est en terre stabilisée ou autre matériaux non définis.

L'édification des logements requiert souvent l'assistance des tacherons et entreprises, comme l'indique le résultat de l'enquête ménages ; 58% des logements sont construits par des tacherons et des entreprises et l'auto construction non assistée représente seulement 16.7%.

## **Carte n° 14: Densité d'occupation par secteur**



## **CHAPITRE 4 : LA PROBLEMATIQUE FONCIERE**

### **4.1. LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE**

La politique foncière au Burkina Faso s'est progressivement construite sur un dispositif législatif et réglementaire diversifié. Ce dispositif, quelques fois volontariste, traduit le choix de l'Etat Burkinabé de faire du foncier un levier de développement.

Le foncier au Burkina Faso est regit par :

- la loi n°034 – 2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso fruit des relectures en 1991 et en 1996 de la première mouture adoptée en août 1984 ; En son article 5 le domaine foncier national est composé du :
- domaine foncier de l'Etat ;
- domaine foncier des collectivités territoriales ;
- patrimoine foncier des particuliers (art. 6 et 7)

Au niveau sectoriel, le foncier est régit par :

- la loi N 005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina ;
- la loi N 006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina ;
- la loi N°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi N°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ;
- la loi N°023/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier du Burkina ;
- la loi N° 0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- la loi N°0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural au Burkina.

Au niveau institutionnel, en 2006 a été créé un ministère plein chargé du secteur de l'habitat et de l'urbanisme. Pour régir ce secteur, les textes suivants ont été adoptés :

- la loi N°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso a été adoptée ;
- la loi 057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant Promotion Immobilière au Burkina Faso ;
- la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU).

### **4.2. LE MODE DE GESTION FONCIERE**

#### **4.2.1. Le système de gestion traditionnel**

Ce système est organisé autour des « tengbissé » (enfants de la terre), ayant un dignitaire (le doyen du lignage) appelé « tengsoba » (maître de terre) qui, au niveau du village, règle les problèmes fonciers. A l'image de l'ensemble des sociétés Mossi, la femme considérée comme une étrangère est privée de droit d'accès à la terre.

Il faut aussi noter un regain de vitalité des droits coutumiers dans les zones suburbaines dû, d'une part à la valeur marchande du foncier qui a infesté la tenure foncière et, d'autre part, à l'urbanisation anarchique qui empiète sur les domaines ruraux.

#### **4.2.2. Le système de gestion moderne**

La gestion des terres urbaines de Kaya, au plan moderne, s'effectue dans le cadre du DFN. En effet, depuis l'érection de Kaya en commune, elle a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la **loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso**. Cette loi dispose en son **article 80** que : « **les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat** ».

Le fonctionnement du système moderne de gestion des terres repose sur des structures et des titres :

➤ **les structures de gestion des terres du DFN :**

**-la commission communale d'attribution des terres :** elle est chargée de l'attribution des terres urbaines réservées par le plan d'aménagement à l'habitation conformément à l'art.127 du décret 97-054/PRES/PM/MEF, aux demandeurs (*personnes physiques ou morales*) ;

**-la commission communale d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres :** elle est chargée de vérifier que la mise en valeur des terres du DFN a été réalisée dans les délais et que les investissements sont conformes à la destination des terres. Cette commission peut aussi procéder à l'évaluation des biens immeubles objet de transaction ;

**-la commission de retrait :** elle est chargée de statuer sur les dossiers des attributions de terrains considérés comme non mis en valeur. A ce titre, elle peut prononcer le retrait ou accorder un délai supplémentaire de mise en valeur.

➤ **les titres :** ce sont des instruments de gestion des terres du DFN. Certains ont un caractère temporaire et d'autres un caractère permanent. Il existe six (06) titres de jouissance et un titre de propriété qui peuvent être délivrés sur les terres du DFN :

**Les titres de jouissance à caractère temporaire :**

**-le permis d'occuper :** c'est un titre de jouissance précaire et révocable délivré aux personnes physiques et morales désirant installer une activité lucrative sur une terre du DFN qui en raison de sa nature ou des circonstances ne peut être attribuée pour une longue durée ;

**-le bail :** c'est un contrat de courte ou de longue durée par lequel un droit de jouissance sur une terre du DFN est conféré à une personne physique ou morale publique ou privée. Il précise la durée et les conditions d'occupation et de jouissance.

**Les titres de jouissance à caractère permanent :**

**-l'arrêté d'affectation :** il est permanent et délivré aux services publics pour l'occupation des terres du DFN en vue de l'accomplissement de leurs missions ;

**-l'arrêté de mise à disposition :** il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres du DFN aux fins d'y exercer des activités non lucratives ;

**-le P<sub>UH</sub>** : il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines réservées à l'habitation. Il confère à son titulaire un droit de superficie ;

**-le permis d'exploiter** : Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales à des fins d'exploitation lucrative. Il confère un droit de superficie qui doit être publié au Bureau de la Publicité Foncière.

**-le titre de propriété** : il est matérialisé par le **titre foncier**. Ce titre assure à son titulaire une garantie sans égard c'est-à-dire un droit absolu sur la terre. Il confère les droits les plus complets sur la terre.

#### **4.2.3. Modes d'acquisition et d'occupation des terres**

Pour les modes d'acquisition des parcelles, la répartition au niveau des ménages s'établit comme suit :

- attribution : 37,80% ;
- achat : 25,85% ;
- héritage : 19,02% ;
- don : 3,41% ;
- Autre : 3,66% ;
- Non déterminé : 10,24%.

La situation des usages du foncier dans la ville de Kaya pour l'habitation se présente comme suit :

- les propriétaires : 51,2% ;
- les copropriétaires : 8,3% ;
- les locataires : 22,3% ;
- les logés gratuitement : 17,2%.

Les parcelles attribuées par la mairie le sont conformément aux règles définies par le droit moderne, même si la participation du plus grand nombre est recherchée à travers l'implication des chefs coutumiers et de représentants de diverses couches de la population dans l'estimation des besoins et dans le choix des sites aménagés.

Les titres de jouissance et de propriété détenus par les ménages se répartissent comme suit :

- Permis Urbain d'Habiter (PUH) : 50,2% ;
- Titre foncier : 0,2% ;
- Attestation d'attribution : 15,6% ;
- Permis d'exploiter : 0,5% ;
- Autres : 17,8%.

#### **4.3. LES ACTEURS DU FONCIERS**

Dans un passé récent, la gestion des terres était exclusivement du ressort l'Etat. De nos jours d'autres acteurs sont admis. Dans le cas particulier des terres urbaines, les enjeux socio-économiques et politiques de la maîtrise du foncier suscitent parfois d'âpres rivalités entre intervenants. La diversité des structures et acteurs impliqués dans la gestion foncière a eu comme conséquence de tisser une chaîne foncière.

Les principaux acteurs de la chaîne foncière de Kaya se composent des acteurs institutionnels, des acteurs non institutionnels et des acteurs institutionnels privés.

#### **4.3.1. Les acteurs institutionnels**

##### **- L'administration déconcentrée**

Elle se compose de divers services dont la recette des domaines et de la publicité foncière. C'est le service des domaines. Il intervient au cours du processus d'acquisition, d'évaluation et de retrait des parcelles. C'est le service qui vient en appui à la commune pour la gestion juridique des terrains, et du suivi de leur évolution. Il apporte aussi un appui-conseil à la commune dans l'élaboration de son budget. Enfin c'est un représentant de ce service qui préside la commission d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres et fait office de rapporteur pour la commission d'attribution ;

la préfecture : le préfet est l'autorité représentant l'Etat au niveau de la commune et Président de droit du Tribunal Départemental. La préfecture intervient lors du règlement des litiges fonciers. La conciliation est toujours privilégiée conformément à la Loi n°010 / 93 / ADP du 17 mai 1993 portant Organisation Judiciaire du Burkina Faso. En son art.52 il est précisé que : « Avant toute procédure contentieuse, le Président du Tribunal Départemental doit tenter de concilier les parties » ;

le service départemental de l'environnement et du développement durable : il est chargé de veiller sur les espaces verts et d'assurer une exploitation rationnelle des forêts ;

la zone d'appui technique (ZAT). C'est le service départemental de l'agriculture : sa mission est d'apporter un appui technique aux producteurs agricoles ;

la zone d'appui en technique d'élevage (ZATE) : c'est le service départemental de l'élevage. Sa mission est d'apporter un appui technique aux éleveurs.

##### **- La commune**

L'administration décentralisée, ici représentée par la Mairie de Kaya, constitue l'actrice principale de la gestion foncière locale. Cette compétence lui est reconnue par la Loi n°0055-2004 /AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso à son article 80. Ainsi, de droit la commune participe à l'aménagement et à la gestion du domaine foncier transféré. Le Maire est le président statutaire de la commission d'attribution des terres destinées à l'habitation et de la commission de retrait des terres.

Le service domanial de la mairie est chargé des formalités relatives aux transactions foncières et au recouvrement des recettes domaniales. Celles-ci sont constituées en majorité sur la taxe de résidence et sur la taxe de jouissance. La taxe de résidence est un impôt qui repose sur le foncier bâti tandis que la taxe de jouissance repose elle sur le foncier non bâti. La taxe de résidence est réglementée par la Loi 50-98 AN du 20 novembre 1998 et la taxe de jouissance par la Loi 20-96 ADP du 10 juillet 1996. Comme attributions générales du service domanial, c'est de renseigner les citoyens sur la situation de leurs parcelles (statuts, taxes y afférentes, servitude, etc.) et de représenter le Maire pour toute question foncière (lors de l'élaboration des procès verbaux de palabre, de l'évaluation de mise en valeur, de la vérification des PUH, etc.).

Le conseil municipal est assisté par la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) pour toutes les actions d'urbanisme et de construction dans le ressort territorial (art.12 de la Loi n°017-2006 du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina). Ainsi, l'avis de cette commission est obligatoirement requis pour toutes les questions d'urbanisme et de construction.

#### **4.3.2. Les acteurs non institutionnels**

##### **- Les coutumiers**

Bien que la RAF ait proclamé le monopole de l'Etat sur la terre, cela n'a pas pour autant mis fin à l'influence de la chefferie traditionnelle dans la gestion foncière. Les coutumiers sont quand même consultés à l'occasion des opérations d'aménagement urbain. Ce rôle est davantage confirmé dans le règlement des différends.

Parmi ces coutumiers on retrouve le chef traditionnel, le chef de terre, les chefs de quartiers et les responsables de familles et de clans. Ils constituent encore de nos jours les principaux acteurs de la création des quartiers non lotis, en autorisant l'installation des populations sur leurs terres. Ils sont également fortement impliqués dans l'émergence des grands domaines bornés et perceptibles en zone péri - urbaine.

L'ensemble de ces pratiques, avec celles des intermédiaires fonciers (couramment dénommés « démarcheurs »), constitue un des facteurs d'extension de la ville.

##### **- Les intermédiaires fonciers (ou « démarcheurs »)**

Ce sont des courtiers informels, véritables facilitateurs des démarches entre demandeurs de terre dans les zones non loties et les coutumiers. Cette pratique est soutenue par les propriétaires coutumiers soucieux de ne pas perdre la totalité de leur patrimoine foncier face à la progression des aménagements urbains. Ils sont ainsi encouragés à vendre leur terre.

Ces intermédiaires interviennent également en zones loties lors des ventes ou location de parcelles nues ou mises en valeur.

Cette activité procure d'importantes ressources financières aux démarcheurs à travers les commissions perçues lors des transactions. Elle connaît cependant des pratiques peu recommandables de certains intermédiaires qui profitent de l'ignorance et de l'augmentation des besoins en logement pour abuser des demandeurs et des propriétaires terriens. C'est une des causes de la spéculation foncière se traduisant par la vente de terres à plusieurs acquéreurs, le surenchérissement du prix des parcelles et des formalités foncières.

##### **- Les personnes morales**

Il s'agit principalement des communautés religieuses (musulmane et chrétienne) qui occupent de grands espaces. Cela est surtout visible avec les nombreux espaces réservés comme lieux de culte notamment les mosquées, églises et temples. Malheureusement certaines occupations manquent de titres légaux et constituent parfois un véritable détournement de destination.

##### **- Les personnes physiques**

Ce sont les principaux bénéficiaires des terres. Elles sollicitent la terre pour deux (02) motifs :

- pour se loger, dans ce cas elles peuvent en être attributaires ou en acheter ;

- pour l'exploiter en zone lotie (à des fins commerciales, industrielles, artisanales, culturelles, éducatifs, sanitaires, etc.) et en zone non lotie (à des fins agricoles, pastorales, etc.).

#### **4.3.3. Acteurs institutionnels privés**

Ils ne résident pas à Kaya mais y interviennent sur le foncier à partir d'autres localités (principalement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Ce sont les architectes, les urbanistes, les géomètres, les avocats, les notaires, les experts immobiliers, etc.

### **4.4. LES PROBLEMES LIES AU FONCIER**

#### **4.4.1. Les conflits fonciers**

Les conflits fonciers sont liés à :

- des doubles ou multiples attributions ;
- des attributions complaisantes, du fait d'indélicatesses commises par certains acteurs de la chaîne de la gestion foncière ;
- des erreurs dans l'identification de parcelles ;
- le non-respect par les attributaires des délais de paiement de la taxe de jouissance et de mise en valeur.

L'importance des cas de litiges a conduit la Mairie à initier, en 2007, une opération de vérification, par une commission communale de vérification, qui a concerné 11 039 parcelles. Ce travail a permis de déceler 1 708 cas d'irrégularité qui demandent, à ce jour, à être traités.

Pour le reste, les litiges sont plutôt gérés par les tribunaux.

La résolution de ces difficultés est souvent compliquée par des négligences dont les plus fréquentes sont :

- des doubles attributions corrigées, sans annulation des actes querellés ;
- des fiches cadastrales non renseignées ;
- logiciel non renseigné sur l'évolution de la situation des parcelles ;
- l'absence d'un bureau des archives et des ressources humaines et matérielles nécessaires à un archivage efficace.

#### **4.4.2. Les causes réelles des problèmes liés au foncier à Kaya**

Les principaux problèmes liés au foncier à Kaya se présentent comme suit :

##### ***4.4.2.1- Les causes liées à l'aménagement***

Il s'agit de :

- les limites non fiables entre les communes ;
- les morcellements illégaux des réserves foncières et administratives.

#### ***4.4.2.2. Les causes liées à la gestion du foncier***

Ce sont :

- la non mise en valeur des parcelles ;
- le faible taux de recouvrement de la taxe de jouissance ;
- la spéculation foncière ;
- les changements incontrôlés des destinations de terrains ;
- l'insuffisante collaboration des acteurs fonciers publics et privés institutionnels dans la gestion foncière ;
- la méconnaissance des textes fonciers par certains acteurs ;
- les terrains sans titre d'occupation.

#### **4.5. LA PROBLEMATIQUE DE L'HABITAT SPONTANE**

L'habitat spontané reste un problème à résoudre dans la ville de Kaya. Il se développe à la périphérie de la zone lotie (secteur 4 5, 6, 7).

Ce développement de l'habitat spontané surtout est rendu possible par l'inaction des autorités communales qui n'ont pris aucune mesure visant à maîtriser le phénomène. Il est également la conséquence de l'action des nombreux spéculateurs qui jouent sur la pénurie de terrains en négociant de nombreux lopins de terres dans la zone en vue d'obtenir plusieurs parcelles lors de l'opération de restructuration et les revendre à prix fort. Le développement de l'habitat spontané est enfin favorisé par la politique de restructuration appliquée jusque là qui a consisté à recenser les occupants des zones à restructurer et les maintenir sur le site en régularisant leur situation foncière par la délivrance de titre d'occupation.

Le développement de l'habitat spontané, outre sa dimension spéculative, constitue un handicap sérieux pour les aménagements en particulier les lotissements dans la commune dans la mesure où celle-ci intervient désormais sur des espaces déjà densément occupés par endroit sans prise en compte de la voirie et des équipements.



## **CHAPITRE 5 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

Selon les études ECOLOC réalisées en 2003, la ville de Kaya a généré une production locale brute (PLB) de 8,4 milliards de F CFA. Cela représente aujourd'hui, en tenant compte de la productivité par habitant, un montant de 16,866 milliards de F CFA. L'économie de la ville est marquée par les secteurs suivants :

### **5.1. LE SECTEUR PRIMAIRE**

La zone péri-urbaine est dominée principalement par le secteur primaire qui génère une VA estimée à 2,7 milliards de F CFA soit 20% de la VA de la ville. Le secteur primaire péri-urbain est porté par l'agriculture avec 62% du PLB du secteur soit 1,595 milliards de F CFA contre 38% à l'élevage.

#### **5.1.1. L'agriculture**

Selon les enquêtes ménages 61% des chefs de ménages sont agriculteurs.

Les cultures céréalières constituent 50% de la production agricole qui est dominée par le sorgho, le mil, le maïs et le riz.

Les cultures de rente représentent 34% de la VA de l'agriculture et sont composées de niébé, de l'arachide, du voandzou et du sésame.

Le maraîchage contribue pour 16% au PLB du secteur et est surtout pratiqué par les femmes. Les principales spéculations sont : le haricot local, l'oignon, la tomate, le chou, l'aubergine, etc.

De manière générale, l'agriculture péri-urbaine est peu performante car elle utilise peu d'engrais minéraux et de semences améliorées.

#### **5.1.2. L'élevage**

Selon l'enquête ménage, l'élevage est pratiqué par 1,7% des chefs de ménages. Il contribue pour 38% au PLB du secteur primaire péri-urbain soit 978 millions de F CFA et occupe une place de choix dans l'économie de la ville. Les transactions de bétail sont importantes et génèrent une Valeur Ajoutée (VA) de plus de 600 millions de F CFA. La ville abrite plus de 18% du cheptel de la province. Les productions animales proviennent pour 56% des bovins, 19% des ovins, 17% des caprins. Les autres espèces sont les porcins, les asins, les équins et la volaille.

Pour l'écoulement des produits de l'élevage, la ville dispose d'un marché à volaille au secteur 2 et d'un marché à bétail au secteur 6.

La ville connaît une activité de production laitière relativement importante à travers les mini laiteries grâce à l'impulsion des projets tels que le PNPDL, le PAPNA et les promoteurs privés. En 2007, on dénombrait cinq unités de mini laiteries à savoir : la laiterie Kossam Bahado, la laiterie KossamNagué, la laiterie Kiswendsida, la laiterie de la paix et la laiterie Solidaire de Kaya (LAISOKA). En saison des pluies, le nombre peut atteindre 8. La filière lait est naissante et présente beaucoup d'atouts.

Pour ce qui est de la filière viande, la ville dispose d'un abattoir au secteur 6 de la ville.



Dans ce secteur, les activités permettent de réaliser de la valeur ajoutée grâce aux activités connexes (vente d'intrants et de matériels).

Cependant ce secteur a de faibles effets d'entraînement dans le périmètre urbain à cause de son caractère traditionnel.

## **5.2. LE SECTEUR SECONDAIRE**

### **5.2.1. Les unités de transformations**

Les unités de transformations existantes dans la ville de Kaya sont :

- trois (03) boulangeries ;
- et cinq (05) mini laiteries dans la ville de Kaya.

### **5.2.2. L'artisanat**

Dans la ville de Kaya 2,6% des chefs de ménages exercent cette activité. La transformation des cuirs et peaux est la principale filière de ce secteur mais est encore modeste bien qu'elle soit une filière d'avenir. Sa contribution à la valeur ajoutée de la ville était de 2%. Elle comprend quatre composantes : la maroquinerie, la tannerie, la collecte et la commercialisation sur les marchés de la ville. La commercialisation contribue à hauteur de 50% à la VA de la filière, ce qui induit de conforter cette composante dans l'aménagement urbain. Le nombre d'unités de maroquinerie dans la ville était évalué à 70 dont 10 de taille relativement importante. La filière consacre 21% de sa VA aux salaires soit 54 millions de F CFA et contribue aux impôts et taxes pour 2,5 millions de F CFA. La ville de Kaya s'est donné pour objectif d'être parmi les premiers dans le domaine des cuirs et peaux au Burkina Faso.

La filière cuirs et peaux qui assure la commercialisation et la transformation des cuirs et peaux, qui fait vivre une multitude de d'acteurs est au demeurant, très important. En amont, existent les consommations intermédiaires constituées par les achats de peaux et de produits de tannage. Voilà un créneau pour l'émergence d'autres activités performantes en amont.

En aval, il y a les activités de commerce, de transport et artisanales qui demandent à être dynamisées pour que ce pôle soit performant. La ville doit organiser d'amont en aval toutes les activités de la filière pour une meilleure organisation des marchés, la mise à disposition d'espace pour les activités de base, etc.

### **5.2.3. Les activités extractives**

Il existe des sites aurifères dans les secteurs 6 et 7. L'or est exploité souvent de façon artisanale par les orpailleurs. Cependant, il existe une société d'exploitation minière(SOMICA) qui est implantée dans la zone

Une étude menée par le Projet de Renforcement des Capacités Nationales du secteur Minier et de Gestion de l'Environnement (PRECAGEME) a montré l'apport de l'exploitation minière à la réduction de la pauvreté dans la ville.

### **5.3. LE SECTEUR TERTIAIRE**

Le secteur moderne comprend les transports, le commerce, et les institutions financières. Il représente 12% du produit local brut (2,02 milliards de F CFA). Dans ce secteur, l'administration représente 6% du PLB (1,01 milliard de F CFA). Le secteur moderne fait preuve d'un faible dynamisme sans doute parce que la ville est encore dominée par l'économie rurale. 31% de la VA produite par ce secteur relève du privé contre 69% pour les services publics marchands composés par la communication, l'eau et l'énergie.

L'activité de communication est la plus dynamique avec 59% de la VA des services publics marchands contre 41% pour l'eau et l'électricité.

#### **5.3.1. Le commerce**

Selon les données de l'enquête ménage 14,5% des chefs de ménages exercent une activité commerciale. Le commerce représente 59% de la VA dégagée par ce secteur. La ville de Kaya dispose d'un grand marché au secteur 3 avec une capacité de 3000 places.

Ce secteur est sujet à l'inorganisation des acteurs, l'insuffisance de fonds de roulement, le manque d'infrastructures.

#### **5.3.2- Le transport**

La Valeur Ajoutée du secteur du transport représente 32%. Elle vient essentiellement des activités des PME travaillant dans ce secteur.

La ville de Kaya est desservie par les compagnies comme OA, STAF, TSR qui disposent de gares privées et les mini bus communément appelés Dyna. Les axes desservis sont les suivants :

- Kaya-Ouagadougou ;
- Kaya-Boulssa ;
- Kaya-Dori ;
- Kaya-Kongoussi.

Elle bénéficie également de la présence d'une ligne de chemin qui n'est, cependant pas fonctionnelle.

Pour ce qui est du transport aérien, la ville dispose d'un aéroport qui ne bénéficie cependant pas de piste praticable.

En amont nous avons les activités de commerce, vente de carburant et lubrifiant, ainsi que certains services.

En aval nous avons les activités de vente de pièces de rechanges et accessoires, l'artisanat et l'industrie.

C'est là aussi cet ensemble combiné d'activité qui explique la Valeur Ajoutée du pôle. La ville doit contribuer au développement de ce pôle par la mise à disposition des espaces d'activités, l'aménagement de la voirie, l'organisation du secteur.

### 5.3.3. Le tourisme et l'hôtellerie

Le tourisme dans la ville et même au niveau communal n'est pas très développé. Cependant, la commune abrite quelques sites touristiques en grande partie restés méconnus ou inexploités du fait du manque de leur promotion.

Le tableau suivant illustre la présence des sites touristiques dans la commune.

**Tableau n°14 : Sites touristiques de la commune**

| Localité | Site touristique                                                                                                                                                                                                                                |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Kaya     | le tibo de Gaoua ;<br>le lac dem ;<br>le musée de Kaya ;<br>la tombe de Naba Oubri ;<br>le palais royal natenga ;<br>les puits d'indigo de Kankanghin ;<br>le hall des artisans du marché de Kaya ;<br>le site des fourneaux (route de Pibaoré) |

Source : PCD Kaya Juin 2010

En septembre 2009, la Direction Regionale du tourisme avait repertorié quatre (04) hotels et auberges homologués (classés ou non). Ce secteur employait 49 personnes. Il faut noter également, l'installation récente de l'hotel Pacific.

Les établissements d'hébergement non homologués sont des chambres dont disposent les structures étatiques ou privés.

### 5.3.4. Les institutions financières

Il s'agit de la Caisse populaire de Kaya, de la COOPEC GALOC, UAB, BIB, ECO BANK, CORIS BANK, la Coopérative diocésaine, d'épargne et de crédit, BUD BAORE (COODFC/BB, Caisse mutuelle d'épargne et de crédit (CMEC).

### 5.3.5. L'administration

L'administration produit des richesses et dégage de la valeur ajoutée qui équivaut à 6% du PLB de la ville soit 775 millions de F CFA. Elle comprend le Conseil municipal, le Conseil régional, les services déconcentrés de l'Etat, les ONG, projets et programmes.

#### **5.4. LE SECTEUR INFORMEL**

Le secteur informel est le plus gros pourvoyeur de ressources de la ville avec 46% de la valeur ajoutée soit 7,75 milliards de F CFA. Les activités motrices de ce secteur sont l'artisanat, les transports et le commerce qui contribuent ensemble à 80% de la valeur ajoutée du secteur (6,20milliards de F CFA).

Ainsi donc, les activités de service sont les plus dynamiques avec 74% du PLB, suivent les activités de fabrication et de production (13%), le transport (10,4%), le commerce (2,1%) et enfin le BTP (0,8%).

Le secteur informel verse une masse salariale égale à 10% de sa VA soit 0,775 milliards de F CFA. Il est par ailleurs source de recettes importantes pour la commune avec une contribution évaluée à 98,3 millions de F CFA, soit 2,5% de la VA créée par le secteur.

Les acteurs du secteur informel proposent des biens et services adaptés aux besoins des consommateurs de la ville, d'où son rôle important et la nécessité de le prendre en compte de manière privilégiée dans l'aménagement urbain.

## CHAPITRE 6 : LES EQUIPEMENTS

### 6.1. EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

#### 6.1.1. La voirie et la mobilité urbaine

##### 6.1.1.1. La voirie

La voirie dans la ville de Kaya se compose de :

- la voirie primaire ;
- la voirie secondaire et ;
- la voirie tertiaire.

##### ➤ Voirie primaire

Elle est composée des tronçons urbains des axes routiers suivants :

##### - *Routes nationales*

Elles permettent de rejoindre d'autres capitales régionales (Dori, Ouagadougou etc.) et d'autres provinces du Burkina.

la RN n°03 : bitumée, relie la capitale Ouagadougou à Dori, via Kaya. Elle contourne la ville à l'Est et son emprise est de 40 mètres à l'intérieur de la ville, avec un linéaire de 13156 ml ;

la RN n° 15 : traverse la ville, de l'Ouest vers l'Est. La partie bitumée se trouve au centre ville, entre les secteurs 3 et 1. Le reste du réseau bitumé n'est pas en bon état. Elle est divisée en deux (2) tronçons en ville : Kaya – Kongoussi, qui traverse les secteurs 3 et 7 et Kaya – Boulssa, délimite les secteurs 2 et 6. Sa longueur totale est de 1202 ml en bitume et 8370ml en latérite.

##### - *Routes régionales*

Il s'agit de la route (RR14), reliant Kaya à Mané. Elle passe devant le CHR et le lycée provincial. Cette route construite en latérite est en mauvais état, malgré son importance, pour une longueur de 3 284 ml. Dans sa partie Ouest, la RR14 relie le secteur 5 au centre ville de Kaya. L'aménagement de la voirie primaire s'avère nécessaire pour le développement des échanges commerciaux à Kaya en tant que chef-lieu de province et capitale régionale.

##### ➤ Voirie secondaire

Les voies secondaires assurent une circulation urbaine fluide et permettent l'accès facile aux équipements de superstructure (écoles, centres de santé, marché, services etc.). Elles assurent également la jonction avec la voirie primaire. Leur emprise varie de 15 à 25 mètres.

##### ➤ Voirie tertiaire

Les voies tertiaires comprennent essentiellement des voies de 12 mètres d'emprise. Elles facilitent l'accès aux parcelles d'habitation.

La plupart des voies urbaines sont en terre : elles sont généralement en mauvais état à cause des fortes pentes du relief qui occasionnent une forte érosion hydrique. Elles sont en partie occupées par des affleurements rocheux ou des tas d'ordures.

Les voies bitumées se limitent à celles du centre-ville, et de la RN3 traversant la ville. Ainsi, les voies en terre sont dominantes mais elles sont dégradées par l'érosion hydrique.

Les linéaires pour les voies bitumées et pavées dans la ville, sont respectivement de 6905 ml et 415 ml.

## **Carte n°15 : la voirie de Kaya**

### **6.1.1.2. La mobilité urbaine**

La ville de Kaya de par son statut de chef lieu de la province du Sanmatenga et capitale de la région du centre- nord, constitue une zone de convergence. Ainsi, elle est un carrefour entre les villes de Ouagadougou, Dori, Kongoussi et Boulsa, et les autres communes de la région, ce qui favorise un trafic dynamique.

Le motif de déplacement est soit commercial, social et pour des raisons administratives.

Les déplacements se font grâce aux taxis (nombre insuffisant), aux motocyclettes, aux tricycles, aux vélos pour le transport individuel et à pieds.

#### **- Les taxis**

Le parc de taxis se compose de 5 véhicules, assurant les déplacements entre les différents secteurs. Le tarif de la course est de 500 CFA environ, montant très sélectif pour une population majoritairement pauvre. Ce coût dépend de la distance à parcourir et de la quantité de bagages à transporter.

#### **- Les motocyclettes et les tricycles**

A Kaya, le mode de transport le plus utilisé est la motocyclette dont le nombre est estimé à plus de 5000. A l'intérieur de la ville, les secteurs 3, 4, 6 et 7 constituent les zones de forte mobilité urbaine.

Quant aux tricycles d'introduction récente (2010), leur nombre s'accroît vite. Ils présentent beaucoup d'avantages car se prêtant à de multiples usages (transport de personnes et de marchandises). En outre, ils sont sources d'emplois urbains rémunérateurs.

Les accidents de la circulation sont fréquents dans la ville de Kaya, particulièrement sur les voies suivantes :

Du rond point Naaba oubri (secteur 1) au rond point bataille des rails (secteur 6) ;

Du rond point Naaba oubri (secteur 1) au rond point de l'escale (secteur 4) ;

Du rond point Naaba oubri (secteur 1) au rond- point le paysan (secteur 3).

Selon les estimations du Commissariat Central de Police de Kaya, on enregistre une quarantaine d'accidents par an, occasionnés généralement par les engins motorisés à deux roues. Ces accidents surviennent par suite de la méconnaissance du code de route et de l'absence d'initiatives privées en matière de réglementation de la circulation routière.

L'absence d'aire de stationnement spécifique aux gros porteurs contraint les transporteurs à stationner sur la voie devant les boutiques aux alentours du marché central. Cela influence la fluidité du trafic.

Les difficultés liées aux déplacements dans la ville de Kaya sont les suivants :

- le transport mixte en intra;



- l'absence d'aires de stationnement occasionnant des stationnements anarchiques et abusifs;
- la non occupation de la gare routière ;
- la mauvaise localisation des gares de OA et TSR ;
- l'absence de feux tricolores au niveau de certains grands carrefours ;
- l'inexistence d'un système de transport en commun.

### **6.1.2. Le Chemin de fer**

La ligne de chemin de fer relie la capitale Ouagadougou à la ville Kaya. Elle a été construite au début de l'année 1980 et aménagée en 1991, avec la gare ferroviaire de Kaya qui dispose d'un quai d'embarquement de bétail. Ces infrastructures ne sont pas fonctionnelles, à cause de l'arrêt des activités ferroviaires.

Les rails, pénètrent dans la ville par le secteur 4. Ils traversent la ville du Sud au Nord, sur une longueur de 8,700 km et aboutissent à l'ex gare ferroviaire, situé au secteur 2. Les passages à niveau (intersections entre la ligne de chemin de fer et les voies) sont au nombre de trois (3) dont deux sur les RN 3 et 15.

### **6.1.3. Les réseaux divers**

#### ***6.1.3.1. L'adduction en eau potable***

La ville de Kaya bénéficie d'un système d'adduction d'eau potable depuis 1964 assurée par l'ONEA qui exploitait 18 forages dont 2 puits modernes et par la suite le lac DEM.

Depuis le 12 Mars 2009, l'ONEA dispose de deux (02) châteaux d'eau, de capacité respective de 200 m<sup>3</sup> et 800 m<sup>3</sup>. Ils sont approvisionnés à partir du lac Dem, situé à une quinzaine de km de la ville, avec une production de 2 800 m<sup>3</sup> par jour. Le financement de ces infrastructures a été assuré par l'ONEA, sur fonds propre.

Le réseau d'adduction d'eau comprend les deux (2) châteaux et les bornes fontaines.

La longueur totale du réseau d'adduction d'eau est de 168 kilomètres. La desserte se fait à travers 3 800 abonnés et 61 bornes fontaines (dont 7 en cours de mise en service). Il n'existe pas de bouches d'eau d'incendie à Kaya, malgré le projet d'implantation d'une structure de sapeurs pompiers. Les bornes fontaines sont situées sur les tuyaux de grandes sections (PVC110 et 160), et leur répartition par secteur est indiquée sur le plan d'adduction d'eau.

Les sept (7) secteurs de la ville sont couverts par le réseau ONEA. Actuellement, le taux de desserte en eau potable, est de 78%, selon le service en charge de l'approvisionnement.

Les données recensées au niveau de l'enquête ménages consacrée à l'approvisionnement en eau sont les suivantes :

- 48,8% des ménages disposent de l'eau courante (réseau ONEA) ;
- 39,6% des ménages s'approvisionnent aux bornes fontaines ;

- les forages constituent la source d'approvisionnement pour 7% des ménages ;
- 3,2% des ménages s'approvisionnent aux puits.

La distance à parcourir pour avoir accès à une borne fontaine est acceptable pour 58,13% des ménages ; soit 35,26% (pour 100m au plus) et 22,87% (pour 200m au plus). Néanmoins, 15,43% et 24,52%, font respectivement 500 mètres à un kilomètre pour accéder à une borne fontaine. Le réseau ONEA ne couvre pas entièrement la ville. En effet une partie des secteurs 4 et 6 n'est pas desservie.

La couverture partielle par le réseau et le manque de moyens financiers, constituent des entraves à l'accès facile des ménages à l'eau potable.

Sur la base des normes (une borne fontaine pour 300 habitants et un branchement privé pour 10 personnes) et de l'estimation de la population urbaine, on constate un déficit en matière de bornes fontaines et de branchements privés. Les chiffres obtenus sont largement en deçà des normes. Avec une population estimée à 68 726 habitants en 2011, le besoin en bornes fontaines serait de 229 et environ 6873 branchements privés. Alors que les taux actuels d'accès à l'eau potable dans la ville de Kaya sont de 46,13% et 22,18%, respectivement pour les branchements privés et les bornes fontaines.

## **Carte n°16 : Réseau d'adduction d'eau**

### ***6.1.3.2. L'alimentation en électricité***

A l'instar d'autres villes du Burkina Faso, l'énergie électrique est produite et distribuée par la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL).

La ville a bénéficié en mars 2006 de l'électrification en continue grâce à l'interconnexion avec les centrales de Ouagadougou.

L'énergie produite est distribuée à partir de 40 postes de distribution, dont 31 postes publics et 09 postes privés. La distribution est assurée par un réseau de haute tension (145 646 ml) et un réseau de basse tension (169 169 ml). Le réseau desservait 5 971 abonnés (HT et BT), au 31 décembre 2011. La SONABEL assure la fourniture de l'électricité dans un rayon de 50m, au-delà des zones loties.

Les résultats de l'enquête ménages en matière d'électrification dans la ville, sont les suivants :

- 70% des ménages ont accès au réseau de la SONABEL ;
- 27,5% des ménages utilisent la lampe à pétrole ;
- 0,3% des ménages ont leur groupe électrogène.

Le taux de couverture est estimé à 75%, par la SONABEL. Le réseau électrique ne couvre que partiellement la ville. Le secteur 7 et certaines sections (CE, CI et CH) sont en cours d'électrification. La qualité de service reste donc en deçà des attentes, compte tenue de l'état actuel et de l'augmentation de la demande. Les coupures d'électricité sont fréquentes pendant la période de chaude, ce qui influe négativement sur la distribution d'eau potable.

L'éclairage public installé sur le même réseau, est à la charge de la SONABEL. Ce service couvre uniquement le centre-ville. Le réseau d'éclairage public est d'une capacité de 123 foyers lumineux, avec une puissance globale de 30.75 kwatt. Cet état doit être amélioré, à cause des problèmes de sécurité, de l'animation urbaine et de l'amélioration des activités économiques.

## **Carte n°17: Réseau électrique et éclairage public**

### **6.1.3.3. Les télécommunications**

Les télécommunications à Kaya se composent du réseau téléphonique et des médias de radio diffusion.

#### **❖ Réseau téléphonique**

La ville de Kaya bénéficie d'une importante couverture en infrastructures téléphoniques grâce à l'installation d'un commutateur à Kaya.

La couverture téléphonique (fixe) est acceptable dans la ville, contrairement à la commune parce qu'il reste inaccessible à la majorité de la population parlant du téléphone fixe. Cependant, la téléphonie mobile est largement répandue et touche même les localités les plus reculées de la région. La couverture téléphonique mobile est assurée par les trois opérateurs que sont : Telmob, Airtel et Telecel.

Pour ce qui concerne les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), on comptait en avril 2009, trois (3) cybercafés :

Secteur 3 : le Centre Multimédia de la Mairie ;

Secteur 5 : au Lycée Provincial de Kaya (LPK) ;

Secteur 4 : au Centre Polyvalent de Formation Professionnelle et de Production Artisanale de Kaya (CKPKA).

#### **❖ Les médias**

En matière de couverture radiophonique, la commune de Kaya compte quatre (4) radios qui émettent en Fréquence Modulée (FM), ce sont :

- la Radio OR-FM ;
- la Radio Manegda;
- la Radio Kaya FM ;
- la radio Notre Dame.

## **Carte n°18: les télécommunications**

#### **6.1.4. Assainissement**

L'assainissement dans la ville de Kaya relève du service Assainissement et Voirie de la Mairie. A cet effet, un certain nombre d'efforts sont faits pour rendre le cadre de vie des populations assez sain et agréable, même si des efforts restent à faire. Pour les questions d'assainissement, la ville dispose d'un outil de référence qu'est le Schéma Directeur d'Assainissement.

L'analyse des questions d'assainissement dans la ville de Kaya touche principalement trois (03) domaines :

- le drainage des eaux pluviales ;
- l'évacuation des déchets solides ;
- l'évacuation des déchets liquides (eaux usées et excréta).

##### ***6.1.4.1. Drainage des eaux pluviales***

De par sa situation géographique, la ville de Kaya se situe dans une cuvette. Les collines dans la ville ont une altitude comprise entre 290 et 450 mètres. Elles se trouvent principalement à l'Ouest et à l'Est de la ville, avec une altitude plus accentuée à l'Ouest. On constate une petite élévation au Nord du secteur 5. A cause de ce relief accidenté, les eaux pluviales venant des collines, sont drainées sur la ville, dont le marigot Napagba qui constitue l'exutoire. Ce collecteur naturel, qui est le lit d'une ancienne rivière est le principal ouvrage de drainage des eaux pluviales. D'une longueur d'environ 5km, il traverse pratiquement toute la ville du secteur 7 au secteur 6, en passant par les secteurs 3 et 1.

Des collecteurs naturels secondaires, à l'Ouest de la ville, permettent de drainer les eaux pluviales venant des collines vers le marigot Napagba. Le point de rencontre des collecteurs naturels au Sud (entre les secteurs n° 4 et 6), provoque souvent des inondations.

Le réseau de caniveaux très peu développé, compte approximativement 4000 mètres linéaires de caniveaux construits à ciel ouvert et 700 mètres linéaires de caniveaux couverts. Ces infrastructures d'assainissement d'eaux pluviales demeurent très insuffisantes. En outre, elles sont souvent obstruées par les détritiques divers ou la terre.

Les problèmes relatifs à l'évacuation des eaux de pluie dans la ville de Kaya se résument :

- à l'insuffisance d'aménagement des collecteurs naturels ;
- à l'insuffisance des caniveaux artificiels ;
- au sous dimensionnement des ouvrages existants ;
- au manque d'entretien des caniveaux réalisés.

Il se pose donc le problème d'évacuation de toutes ces eaux, en dehors des zones d'habitat. Ainsi, l'eau dévale les pentes naturelles, provoquant une forte érosion hydrique et une dégradation de l'ensemble de la voirie.



La gestion des eaux de pluie n'est donc pas satisfaisante, tant dans la rue qu'au niveau de la concession. Elles stagnent dans la rue ou dans la concession, ou ruissellent sur le sol, causant d'une part l'érosion du sol et des voies et d'autre part la prolifération des moustiques.

#### **6.1.4.2. Déchets solides**

Nous regroupons sous le vocable "déchets solides", deux (02) types de déchets : les ordures ménagères et les déchets solides hospitaliers.

##### **- Ordures ménagères**

Les ordures ménagères sont des déchets solides issus des activités domestiques, des marchés, des gares, des services, etc.

Les lieux de dépôt des ordures ménagères sont :

- les poubelles : 22,5% ;
- les seaux : 21,6 % ;
- les fûts découpés : 2,3% ;
- derrière les maisons d'habitation : 24,2% ;
- dans le caniveau : 1,4% ;
- autres et non déterminé : 27,9%.

La ville dispose de 50 poubelles construites en ciment dont 20 sont présentement en bon état. L'enlèvement des ordures ménagères de ces poubelles se fait de façon manuelle avec des pelles et l'évacuation des ordures est effectuée à l'aide d'un camion benne chargeuse. En plus de ces 50 poubelles construites, la mairie a disposé autour du marché trois (3) bacs mobiles dont l'évacuation se fait à l'aide d'un camion benne chargeuse et les ordures déversées dans la même décharge de fortune. A côté de ce système d'assainissement classique géré par la mairie, des initiatives de collecte des ordures ménagères ont été entreprises par deux (2) associations : L'AJADD (Association Jeunesse et Action pour le Développement Durable) et l'Association Yilimdé.

Ces deux (2) associations dotées de charrettes à traction asine collectent les ordures dans un certain nombre de ménages abonnés. Les ordures dans les ménages sont collectées dans des demi-fûts et déversées dans des fosses. L'AJADD intervient dans 96 ménages avec 04 charrettes et l'Association Yilimdé en possède 02.

Afin d'encourager cette initiative, la mairie a signé une convention avec ces deux (2) associations qui perçoivent trimestriellement 150 000 FCFA. Ces associations comptent 25 personnes en même temps collecteurs. L'achat du matériel et la rémunération des collecteurs (7 500 Fcfa /personne / trimestre) incombe aux associations.

Le secteur de la collecte et de l'évacuation des ordures est confronté à l'insuffisance de matériel de construction de poubelles et surtout un défaut de sensibilisation.

Les acteurs en charge de l'enlèvement des ordures ménagères, selon notre enquête sont :

- les GIE ou associations assurent l'évacuation de 2,8% des ordures ;
- le service municipal en assure 4,6% (malgré ses prérogatives en matière d'environnement) ;
- les ménages se chargent de l'évacuation de 87,1% des ordures ménagères ;
- autre et non déterminé : 5,5%.

**Tableau n°15: la Fréquence des enlèvements des ordures ménagères**

| N° | Fréquence d'enlèvement | Pourcentage (%) |
|----|------------------------|-----------------|
| 1  | Chaque jour            | 48,4 %          |
| 2  | Chaque 2 jour          | 15,5%           |
| 3  | Chaque semaine         | 16,7%           |
| 4  | Autre                  | 19,4%           |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

La majorité des ordures ménagères est évacuée par les ménages eux même. Ils n'ont pas toujours eu une opinion favorable à ces associations. Les ordures sont déversées dans une décharge de fortune ou dans les champs, la ville ne dispose donc pas de décharge officielle.

**Tableau n°16: les modes d'évacuation des ordures ménagères**

| N° | Lieux d'évacuation            | Pourcentage (%) |
|----|-------------------------------|-----------------|
| 1  | Dans un dépotoir sauvage      | 24.1 %          |
| 2  | Dans la rue                   | 20.9 %          |
| 3  | Dans un récipient de stockage | 17.1 %          |
| 4  | Dans un dépotoir contrôlé     | 14.5 %          |
| 5  | Dans la cour                  | 12 %            |
| 6  | Abonnement à un enlèvement    | 2 %             |
| 7  | Autre et non determine        | 9.4 %           |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

Les ordures ménagères sont déposées dans les cours et rues, pour en faire du fumier ou par manque de moyens pour payer leur enlèvement.

### - Déchets hospitaliers

Les déchets solides hospitaliers, provenant des structures sanitaires, sont constitués en grande majorité d'emballages (papiers, cartons, sachets plastiques et verres) et de déchets biomédicaux (lames, pansements, compresses, coton, seringues, etc.). L'essentiel de ces déchets est détruit par incinération. Le CHR ne dispose pas d'un incinérateur réglementaire. Une fosse d'un mètre de longueur sur quatre vingt centimètres de largeur sert d'incinérateur. Le CSPS du secteur n°1 est dans le même cas, il dispose d'une fosse couverte en lieu et place d'un incinérateur réglementaire.

#### 6.1.4.3. Déchets liquides

On distingue deux (02) types de déchets liquides : les eaux usées et les eaux vannes.

##### • Eaux usées

Ce sont les eaux usées domestiques, les eaux usées hospitalières et les eaux usées de l'aire d'abattage. Les eaux usées domestiques sont constituées des eaux issues des activités domestiques telles que la vaisselle, la lessive, la cuisine et la douche.

**Tableau n°17: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées**

| N° | Désignation            | Pourcentage (%) |
|----|------------------------|-----------------|
| 1  | Dans la rue            | 65,7            |
| 2  | Dans la cour           | 11,7            |
| 3  | Dans un puits perdu    | 6,4             |
| 4  | Dans les caniveaux     | 5,1             |
| 5  | Autre et non determine | 11,1            |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

Dans 11,9% des ménages, les eaux usées et excréta sont évacués ensemble. Dans ce cas, le principal ouvrage utilisé est la fosse septique (69,5%).

Dans le cas contraire (évacués séparément), les eaux usées sont rejetées :

- dans la rue : 49,50% ;
- dans les puisards : 16,79% ;
- dans la cour : 16,50% ;
- dans les latrines : 13,05% ;
- dans les caniveaux : 2,87% ;
- dans les caniveaux couverts : 1,3%.

Dans la pratique, les eaux usées sont de façon générale répandues à même le sol, dans les rues ou dans les concessions (66%).

Les puisards sont généralement situés dans la rue (72,5%), et rarement dans la cour 20,8%. Les puisards sont largement recouverts (61,8%) et plus de la moitié sont aménagés (52,2%). Le taux de puisards entretenus est de 59%. Les autres problèmes recensés dans la gestion des eaux usées demeurent la mauvaise odeur, la prolifération des cafards et mouches, l'insuffisance de latrines, etc.

Le niveau de satisfaction des ménages est moyen (50,6%) en matière de gestion des eaux usées. Les modes de gestion des eaux usées sont à la source de nombreux problèmes environnementaux (dégradation du cadre de vie, pollution de la nappe phréatique etc.), d'hygiène et de santé.

- **Excrétas et eaux vannes**

La gestion des excréta et des eaux vannes dans la ville de Kaya est assurée par un système d'assainissement de type individuel. En effet, selon l'enquête ménage, plus de 94% des ménages disposent de latrines. Les latrines traditionnelles représentent 90,4% et les latrines améliorées, 4,3%. Pour les ménages n'en disposant pas, les populations se soulagent directement dans la nature (52,5%) ou chez le voisin (33,9%). 3,4% de ces ménages, utilisent les WC publics.

Le taux de couverture de latrines à fosses aérées (latrines VIP) dans les domiciles est très faible, selon le Service Assainissement et Voirie de la Mairie de Kaya. Toutefois, presque toutes les concessions sont dotées de latrines traditionnelles.

L'utilisation de la nature pour les besoins est la forme la plus répandue faisant courir des risques énormes liés au péril fécal.

La répartition des ménages selon le type d'aisance est la suivante :

- latrines traditionnelles : 85,1% ;
- latrines améliorées : 7,6%;
- fosses septiques : 6,3% ;
- non déterminé : 1%.

La plupart des lieux publics sont équipés de latrines à fosses aérées (latrines VIP). Le taux de couverture de latrines VIP dans les domiciles est de 1 %, selon le service assainissement et voirie de la mairie de Kaya.

Pour la vidange des latrines et WC, l'essentiel est assuré par les services urbains habilités à le faire et les ménages pour enrichir leurs champs.

**Tableau n°18 : La Répartition des ménages selon le mode de vidange des wc**

| N° | Désignation             | Pourcentage (%) |
|----|-------------------------|-----------------|
| 1  | Service d'enlèvement    | 37.3            |
| 2  | En jetant dans un champ | 30.2            |
| 3  | En jetant dans la rue   | 3.2             |
| 4  | Autres                  | 26              |
| 5  | Non determine           | 3.3             |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Enquêtes ménages Janvier 2012

Le problème de péril fécal reste très préoccupant dans la ville de Kaya : une bonne partie de la population utilise des latrines traditionnelles ou se soulage dans la nature.

## **6.2. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE**

La ville de Kaya en tant que capitale régionale concentre l'essentielle des équipements administratifs et économiques de la zone et se positionne comme ville – moteur.

### **6.2.1. Equipements administratifs**

Il s'agit des représentations des services aux niveaux régional, provincial et départemental. S'y ajoutent les services communaux et les sièges des projets, ONG et autres partenaires au développement. On les retrouve concentrées aux secteurs 2 et 3.

Les principaux équipements administratifs dans la ville de Kaya sont les suivants:

- le Gouvernorat de la Région du Centre Nord ;
- le Haut Commissariat de la Province du Sanmatenga;
- la Direction régionale des infrastructures et du Desenclavement (DRID) ;
- le Centre régional de promotion agro- pastorale ;
- la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP)
- la Direction Provinciale l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA);
- la Direction Régionale des Sports du Centre - Nord ;
- la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie (DRECV) ;
- la Direction Régionale de la Police Nationale (DRPN) ;
- la Gendarmerie : brigade de prévention routière ;
- le Camp militaire,
- le Service Provincial de l'Organisation et de Formation Professionnelle des Producteurs (SPOFPP) ;
- la Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Centre-Nord (DRASSN/CN);
- la Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Centre-Nord (DRASSN/CN)
- la Direction Régionale de l'Emploi et de la Jeunesse (DREJ) ;
- la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) ;
- la Direction Régionale de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (DREBA) ;
- la Direction Régionale des Ressources Animales (DRRA) ;
- la Direction Régionale de la Promotion de la Femme (DRPF) ;
- la Direction régionale du Trésor ;
- la Direction fiscale du Centre - Nord;
- la Direction régionale du centre de la Loterie nationale ;
- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- le Service Provincial du Domaine et de l'enregistrement du Timbre ;
- le Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux (CBMP);

- l'Antenne Régionale des Semences Forestiers ;
- le Tribunal de Grande Instance ;
- la Garde de Sécurité Pénitentiaire ;
- la Radio Télévision du Burkina (RTB) ;
- l'Agence d'Information du Burkina / Sanmatenga (AIB /Sanmatenga) ;
- le Centre Hospitalier Régional (CHR) ;
- la Météorologie nationale ;
- l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ;
- l'Office National des Télécommunications (ONATEL) ;
- la Société Nationale des Postes (SONAPOST) ;
- la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL).
- l'Office National des Puits et Forages (ONPF) ;
- le Centre National de Promotion des Artisans Ruraux (CNPAR) ;
- le Service Provincial des Ressources Animales (SPRA) ;
- le Service Provincial de l'Agriculture (SPA) ;
- l'hôtel de ville.

Les ONG, Projets et Associations sont :

- Catholic Relief Service (Cathwell) ;
- Projet Victoire sur la Malnutrition ;
- Association Française Raoul Follereau (AFREF) ;
- l'Alliance Missionnaire Internationale (AMI) ;
- l'Association Ecclésiastique du développement (AED) ;
- le Plan de parrainage International de Kaya (PPIK) ;
- le Service Laïc de coopération au développement (SLCD) ;
- Stichting Redt de Kinderen (SRK) ;
- MORIJA;
- CARITAS.

Certains équipements administratifs sont implantés dans de vastes domaines, avec un faible niveau d'occupation, du fait que les superficies allouées ne soient pas liées aux besoins. Par ailleurs, certains bâtiments sont vétustes.

## **Carte n°19 : Equipements Administratifs**



## 6.2.2. Equipements scolaires et de formation

### 6.2.2.1. L'enseignement préscolaire

Selon les données de la direction provinciale de l'action sociale du Sanmatenga, de 2010 à 2011, la situation des écoles maternelles appelées « Bisongo » se présente comme suit:

**Tableau n°19: Nombre de Bisongo et effectifs**

| Nombre de Bisongo | Effectif |         | Effectif total |
|-------------------|----------|---------|----------------|
|                   | Filles   | Garçons |                |
| 14                | 557      | 571     | 1128           |

Source: SES/DPASSN, 2011

On dénombre dans la commune, cinq (5) centres d'éveil et d'éducation préscolaire dont un (1) public et quatre (4) privés. Ces équipements du préscolaire sont insuffisants, d'autant plus que le rôle de l'enseignement préscolaire est de plus en plus reconnu dans la commune.

De 2008 à 2010, la ville de Kaya totalisait trois (03) établissements préscolaires (Bisongo), comportant huit (08) classes et disposant de 15 encadreurs. L'évolution des effectifs de 2008 à 2010 se présente comme suit :

**Tableau n°20: Evolution des effectifs des écoles maternelles de la ville de Kaya**

| Secteurs  | Nombre d'école | Nombre de classe | Nombre d'encadreurs | Evolution des effectifs |      |      |
|-----------|----------------|------------------|---------------------|-------------------------|------|------|
|           |                |                  |                     | 2008                    | 2009 | 2010 |
| Secteur 2 | 1              | 3                | 4                   | 78                      | 106  | 123  |
| Secteur 3 | 1              | 2                | 4                   | 90                      | 115  | 137  |
| Secteur 4 | 1              | 3                | 7                   | 205                     | 200  | 211  |
| TOTAL     | 3              | 8                | 15                  | 373                     | 421  | 471  |

Source: SES/DPASSN, 2011

Le centre d'éveil du secteur 4 est public, et les deux (2) autres sont privés.

Ces écoles maternelles accueillent les enfants de trois (3) à six (6) ans.

On remarque que le nombre d'établissements privés est plus élevé que celui du public de même que l'effectif total des élèves.

### 6.2.2.2. Enseignement primaire

Kaya compte deux (2) Circonscriptions d'Enseignement de base (CEB), Kaya 1 et Kaya 2 qui regroupent au total 77 écoles dont 63 publiques et 14 privées en 2009. Le nombre de classes fonctionnelles est de 305 classes dont 254 classes au public et 51 classes au privé.

Pour l'année scolaire 2008/ 2009, l'effectif total était de 18 773 élèves dont 8 913 (47,48 %) filles issus du public et du privé.

Le personnel enseignant dans les écoles de la commune de Kaya se compose de :

- pour les écoles privées, 55 enseignants dont 36 hommes (66,45 %) et 19 femmes (34,55 %) ;
- pour les écoles publiques, 317 enseignants dont 159 hommes (50,16 %) et 158 femmes (49,84 %). Au total, on a 372 enseignants (public et privé).

Les tableaux suivants illustrent notre commentaire.

**Tableau n°21: Etat des écoles de la commune de Kaya en 2009**

| CEB           | Types d'école |           |            |            |           |                      |       |
|---------------|---------------|-----------|------------|------------|-----------|----------------------|-------|
|               | Publiques     |           |            | privées    |           |                      | Total |
|               | Classiques    | Bilingues | Satellites | Classiques | Bilingues | Médessa Franco Arabe |       |
| <b>Kaya 1</b> | 22            | 0         | 1          | 5          | 0         | 9                    | 37    |
| <b>Kaya 2</b> | 38            | 0         | 2          | 1          | 0         | 2                    | 43    |
| <b>Total</b>  | 60            | 0         | 3          | 6          | 0         | 11                   | 80    |

**Source:** SSCE DPEBA-SNM 2009

Par types d'écoles, la commune de Kaya dispose de soixante (60) écoles publiques classiques et de trois (3) écoles satellites.

Les écoles privées sont de deux (2) types : six (6) écoles classiques et onze (11) médersas franco Arabe.

L'ensemble des CEB de la commune dispose de 66 écoles classiques, 3 écoles satellites et 11 médessa franco-arabe.

Les trois (3) écoles satellites forment un ensemble de 12 classes : une (1) à Basbériché, une (1) à Toécé et une (1) au secteur 3.

**Tableau n°22: Nombre de salles de classe**

| CEB           | Types d'école |           |            |            |           |                       |       |
|---------------|---------------|-----------|------------|------------|-----------|-----------------------|-------|
|               | Publiques     |           |            | privées    |           |                       | Total |
|               | Classiques    | Bilingues | Satellites | Classiques | Bilingues | Médersah Franco Arabe |       |
| <b>Kaya 1</b> | 111           | 0         | 3          | 23         | 0         | 28                    | 165   |
| <b>Kaya 2</b> | 149           | 0         | 9          | 6          | 0         | 2                     | 166   |
| <b>Total</b>  | 260           | 0         | 12         | 29         | 0         | 30                    | 331   |

**Source:** SSCE DPEBA-SNM 2009.

Le nombre de salles de classe varie selon le type d'école. Pour les 2 CEB, Les écoles publiques classiques ont plus de salles de classe au regard de leur nature et leur accessibilité. Quant aux écoles privées, elles sont en nombre réduit, comparées à celles publiques.

**Tableau n°23: Répartition des effectifs des élèves du primaire par sexe de la commune de Kaya en 2009**

| CEB           | Public       |              |               | Privé        |              |              | Total         |              |               |
|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
|               | Garçons      | Filles       | Totaux        | Garçons      | Filles       | Totaux       | Garçons       | Filles       | Totaux        |
| <b>Kaya 1</b> | 4 323        | 4 543        | 8 866         | 1 245        | 903          | 2 148        | 5 568         | 5 446        | 11 014        |
| <b>Kaya 2</b> | 5 018        | 4 312        | 9 330         | 235          | 149          | 384          | 5 253         | 4 461        | 9 714         |
| <b>Total</b>  | <b>9 341</b> | <b>8 855</b> | <b>18 196</b> | <b>1 480</b> | <b>1 052</b> | <b>2 532</b> | <b>10 821</b> | <b>9 907</b> | <b>20 728</b> |

**Source:** SSCE DPEBA-SNM 2009

La répartition des effectifs des élèves montre que par type d'école la tendance est la même dans la mesure où la proportion de garçons scolarisés est toujours supérieure à celle des filles, en témoigne les effectifs par sexe. Dans la commune de Kaya, pour l'année 2009, 47,80% des filles ont été scolarisées.

**Tableau n°24 : Répartition des effectifs des élèves et enseignants du primaire par statut et sexe de la commune de Kaya en 2009**

|              | Public  |        |        | Privé   |        |        | Total   |        |        |
|--------------|---------|--------|--------|---------|--------|--------|---------|--------|--------|
| CEB          | Garçons | Filles | Totaux | Garçons | Filles | Totaux | Garçons | Filles | Totaux |
| Kaya 1       | 61      | 107    | 168    | 41      | 17     | 58     | 102     | 124    | 226    |
| Kaya 2       | 112     | 55     | 167    | 5       | 2      | 7      | 117     | 57     | 174    |
| <b>Total</b> | 173     | 162    | 335    | 46      | 19     | 65     | 219     | 181    | 400    |

**Source :** SSCE DPEBA-SNM 2009

Les deux (2) CEB de la commune de Kaya présentent des situations différentes en termes de scolarisation des filles et garçons. Si dans la CEB Kaya 1, on constate un nombre élevé (124) de filles qui sont scolarisées, à l'opposé, la CEB Kaya 2 donne un faible nombre de filles scolarisées (57). Cette situation est plus ressentie dans les écoles privées de la commune.

Au niveau de l'enseignement de base, la ville de Kaya compte quatorze (14) écoles primaires.

Les médersas et école franco-arabe dans la ville de Kaya, sont au nombre de trois.

**Tableau n°25: Situation des écoles primaires dans la ville de Kaya et environs**

| Secteurs                  | Etablissements et statuts                                                                                                             |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ecoles</b>             |                                                                                                                                       |
| <b>I<br/>(5 écoles)</b>   | Ecoles Watinga : publique ;<br>Ecoles de l'Amitié : publique                                                                          |
| <b>II<br/>(2 écoles)</b>  | Ecole S2 : publique ;<br>Ecole Mission : privée                                                                                       |
| <b>III<br/>(5 écoles)</b> | Ecole Centre : publique ;<br>Ecole Kassiré : publique ;<br>Ecole communale : publique ;                                               |
| <b>IV<br/>(6 écoles)</b>  | Ecoles « Kokoné louda » : publique<br>Ecoles AB /CD : publique ;<br>Ecole saint Paul : privée ;<br>Ecole vers l'aérodrome : publique. |
| <b>V</b>                  | Ecole S5: publique :                                                                                                                  |

|                                       |                                                 |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>(2 écoles)</b>                     | Ecole protestante : privée                      |
| <b>VI<br/>(1 école)</b>               | Ecole S6 : publique                             |
| <b>VII<br/>(2 écoles)</b>             | Ecole Gaoua : publique ;<br>Ecole S7 : publique |
| <b>Médersas</b>                       |                                                 |
| <b>IV<br/>(2 médersas)</b>            | Médersa vers foyer militaire : privée           |
| <b>VI<br/>(1 école franco- arabe)</b> | Ecole franco-arabe : privée                     |
| <b>Total</b>                          | <b>26</b>                                       |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

La ville jumelle allemande appuie la commune de Kaya pour la construction et l'électrification des écoles et la mise en place des cantines scolaires. Quant à la ville française de Châtelleraut, celle-ci appuie la commune dans la construction d'écoles et de cantines scolaires.

### **6.2.2.3. Enseignement secondaire**

En 2009, la province du Sanmatenga comptait 326 classes pour les deux cycles confondus (1er et 2nd cycles) et 8 872 tables-bancs.

Concernant le nombre d'élèves :

- 14 696 garçons soit un pourcentage de 62 % ;
- 9 023 filles soit un pourcentage de 38 %.

Le nombre total d'élèves est de 23 719.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, la commune de Kaya compte vingt (20) établissements secondaires consacrés à l'enseignement général, technique et franco-arabe. Ils sont tous localisés dans la ville de Kaya.

Les écoles secondaires privées au nombre de quinze (15), représentent la majorité de ces établissements secondaires.

L'enseignement Technique concerne uniquement deux (2) établissements un technique et un autre privé).

**Tableau n°26: Les établissements du secondaire dans la ville de Kaya**

| <b>Secteurs</b> | <b>Etablissements et statuts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>I</b>        | Lycée S1 : privé                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>II</b>       | Lycée municipal : public                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>IV</b>       | LPB : privé ;<br>Lycée technique de comptabilité : privé ;<br>Lycée Suisse : privé ;<br>Lycée Ouédraogo Issouf : privé ;<br>Collège Sanfo : privé ;<br>Institut Sainte Thérèse d'Avilla (ISTA) : privé ;<br>Collège franco arabe (ADK 2) : privé ;<br>Centre de formation et de récupération « bogkoa » : privé |
| <b>V</b>        | Lycée provincial : public ;<br>Collège d'enseignement général : privé ;<br>Collège franco arabe (ADK 3) : privé                                                                                                                                                                                                 |
| <b>VI</b>       | Lycée de jeunes filles (en construction) : public<br>Institut franco arabe : privé ;<br>Collège franco arabe (ADK 1) : privé<br>Collège d'enseignement technique : public ;<br>Centre d'accueil et de formation des Sœurs : privé                                                                               |
| <b>VII</b>      | Collège d'enseignement général : public ;<br>Collège du Séminaire : privé.                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Total</b>    | <b>20</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

**Tableau n°27: Répartition des établissements par secteur d'enseignement**

| COMMUNE | Secteur | Enseignement Général |    |            | Enseignement Technique |   |   | Total Enseignement Secondaire |    |            |
|---------|---------|----------------------|----|------------|------------------------|---|---|-------------------------------|----|------------|
|         |         | H                    | F  | T          | H                      | F | T | H                             | F  | T          |
| Kaya    | Public  | 54                   | 12 | <b>66</b>  | 0                      | 0 | 0 | 0                             | 0  | <b>66</b>  |
|         | Privé   | 27                   | 8  | <b>35</b>  | 1                      | 0 | 1 | 28                            | 8  | <b>36</b>  |
|         | Total   | 81                   | 20 | <b>101</b> | 1                      | 0 | 1 | 82                            | 20 | <b>102</b> |

**Source :** DR MESSRS/C-N : Service de la Scolarité décembre 2009

En 2009, la commune de Kaya comptait 101 enseignants au secondaire (enseignement général et technique) dont 21 % de femmes et 80 % d'hommes.

#### **6.2.2.4. L'enseignement supérieur**

La ville de Kaya accueille la seule école supérieure (de génie civil, génie électrique et informatique industrielle) de la région du centre Nord. Le statut « privé » de l'école polytechnique pose la problématique d'accessibilité. En effet, le montant élevé des frais d'études n'est pas à la portée de la majorité des étudiants de la région.

#### **6.2.2.5. L'Alphabétisation**

Le secteur 3 accueille le seul centre d'éducation de base non formelle de la ville de Kaya.

En plus, il y a la Maison de la Femme au secteur 5, qui contribue à la formation des femmes et à la promotion de leurs activités socio professionnelles.

Les infrastructures sont insuffisantes et sous équipées d'où la nécessité de prévoir la construction et l'équipement de nouveaux centres.

#### **6.2.2.6. Les écoles de formation**

Le centre polyvalent de formation professionnelle et de production artisanale de Kaya (CKPKA) au secteur 4, est une structure publique du ministère de la jeunesse et de l'emploi.

Au secteur 6, il existe un centre similaire créé par l'association des artisans de Kaya.

Les écoles primaires de la ville sont généralement publiques, et couvrent tous les secteurs urbains.

Cependant, les écoles secondaires sont en majorité privées, et ne couvrent pas tous les secteurs de la ville. En l'occurrence, le secteur 3 n'accueille aucun établissement secondaire. Les secteurs 4 et 6 sont les plus pourvus en écoles secondaires.

Il ressort des enquêtes ménages, que 72,9% des ménages sont satisfaits des équipements scolaires. Les principaux problèmes restent la baisse du niveau des élèves, les effectifs pléthoriques, l'insuffisance d'enseignants et de locaux adaptés.

Le taux brut de scolarisation est passé de 45, 8% à 64, 8% de 2004-2005 à 2008-2009.

### 6.2.3. Equipements de santé

Le district sanitaire de Kaya qui couvre les départements de Kaya, Boussouma, Korsimoro, Mané, Pibaoré, Pissila et Ziga, comptait quarante deux (42) CSPS, quarante (40) Dépôts de Médicaments Essentiels et Generiques (MEG) et un (01) CHR sur son aire géographique. Les formations sanitaires de la ville de Kaya sont :

- un (01) Centre Hospitalier Régional (CHR) au secteur 5 ;
- un district sanitaire au secteur 2 ;
- quatre (04) CSPS dans les secteurs : 1, 4, 6 et 7;
- un (01) dispensaire à la Garnison militaire ;
- un centre médical privé protestant EPHAİM au secteur 4 ;
- une (01) inspection médico scolaire (OST) au secteur 2 ;
- deux (02) pharmacies privées au secteur 1 et 3.

**Tableau n°28 : Répartition des formations sanitaires par secteur**

| <b>Formation sanitaire</b>          | <b>Secteur</b> |
|-------------------------------------|----------------|
| CHR                                 | 5              |
| District sanitaire                  | 2              |
| CSPS                                | 1, 4, 6,7      |
| Dispensaire à la garnison militaire | 7              |
| Centre médical privé EPHAİM         | 4              |
| OST                                 | 2              |
| Pharmacies                          | 1, 3           |

Les neuf (09) CSPS de la commune de Kaya comptent 55 agents de santé. L'effectif est composé d'Infirmier Diplômé d'Etat (IDE), d'Infirmier Breveté (IB), de Sage Femme d'Etat (SFE), d'Agent Itinérant de Santé (AIS) et d'Accoucheuse Auxiliaire (AA). Les tableaux ci-dessous donnent les effectifs par catégorie.



**Tableau n°29: Effectif personnel de santé de la commune**

| <b>Nombre de CSPS</b> | <b>Nombre IDE</b> | <b>Nombre IB</b> | <b>Nombre SFE</b> | <b>Nombre AIS</b> | <b>Nombre AA</b> | <b>Total agent de santé</b> |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------------------------|
| 10                    | 12                | 8                | 3                 | 12                | 20               | 55                          |

Source: PCD, 2010

**Tableau n°30 : Situation du personnel dans le CHR de Kaya au 31 décembre 2009**

| <b>Type de prestataire</b>                  | <b>Effectifs</b> |
|---------------------------------------------|------------------|
| <b>Accoucheuses Auxiliaires</b>             | 2                |
| <b>Attachés de santé en anesthésie</b>      | 7                |
| <b>Attachés de santé en chirurgie</b>       | 11               |
| <b>Attachés de santé odontostomatologie</b> | 3                |
| <b>Attachés de santé en ophtalmologie</b>   | 5                |
| <b>Attachés de santé en ORL</b>             | 5                |
| <b>Attachés de santé en pédiatrie</b>       | 2                |
| <b>Attachés de santé en Psychiatrie</b>     | 2                |
| <b>Attachés de santé en SESSIO</b>          | 1                |
| <b>Chirurgien dentiste</b>                  | 1                |
| <b>Garçon/fille de salle</b>                | 14               |
| <b>Infirmiers brevetés (IB)</b>             | 16               |
| <b>Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)</b>     | 42               |
| <b>Médecins généralistes</b>                | 6                |
| <b>Médecins spécialistes</b>                | 5                |
| <b>Personnel de laboratoire</b>             | 13               |
| <b>Personnel de radiologie</b>              | 4                |

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| <b>Pharmaciens</b>               | 2  |
| <b>Préparateurs en pharmacie</b> | 3  |
| <b>Sages femmes/ME</b>           | 13 |

Source : Direction des ressources humaines du Ministère de la santé, annuaire statistique 2009

Au niveau CSPS, il n'y a pas de médecin exerçant dans ces formations sanitaires. Les médecins au niveau du CHR.

La situation du personnel dans le district sanitaire de Kaya au 31 décembre 2009 est présentée dans le tableau ci dessous :

**Tableau n°31 : Situation du personnel dans le district sanitaire de Kaya au 31 décembre 2009**

| Type de prestataire                      | Effectifs |
|------------------------------------------|-----------|
| <b>Médecins</b>                          | 3         |
| <b>Pharmacien</b>                        | 1         |
| <b>Attaché de santé</b>                  | 2         |
| <b>Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)</b>  | 42        |
| <b>Infirmiers brevetés</b>               | 36        |
| <b>Sage femme/Maïeuticien</b>            | 15        |
| <b>Préparateurs d'Etat en pharmacie</b>  | 2         |
| <b>Agents itinérants de santé</b>        | 37        |
| <b>Garçons et filles de salle</b>        | 2         |
| <b>Accoucheuses Auxiliaires/Matrones</b> | 56        |

Source : Direction des ressources humaines du Ministère de la santé, annuaire statistique 2009

On constate que tous les secteurs comportent des structures sanitaires, à l'exception du secteur 3. Les pharmacies privées localisées seulement aux secteurs n° 1 et 3, ne sont pas facilement accessibles à la majorité de la population. Le ratio habitants/CSPS au niveau du district sanitaire de Kaya était de 11 546 en 2008.

Selon le Plan National de Développement Sanitaire (2011-2020), la cible 2010 du ratio habitants/CSPS est de 7500. Avec une population estimée à 68 726 habitants (ville de Kaya) en 2011, pour quatre (04) CSPS, le ratio est de 17 181 habitants par CSPS.

Selon l'OMS les ratios du personnel par habitant est de:

- Un (01) médecin /10 000 ;
- Un (01) pharmacien / 20 000 ;
- Un (01) infirmier/5 000 ;
- Une (01) sage femme/maïeuticiens /5000.

En 2009, à Kaya on avait un médecin pour 14 272 habitants, ce qui est en deçà de la norme de l'OMS (1/ 10 000 habitants).

De même, selon les normes nationales le personnel type d'un CSPS est composé de 2 infirmiers dont un infirmier breveté et 1 IDE, 1 AIS et 1 AA. C'est donc dire qu'en termes d'effectif soignant, les CSPS de la commune de Kaya répondent dans leur ensemble aux normes fixées.

Le paludisme est la principale affection dans la commune. A cela s'ajoutent les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et les affections de l'appareil digestif.

En plus de ces maladies, il faut ajouter les maladies à potentiel endémique (méningite, rougeole,...) et les IST/VIH SIDA. Certaines maladies ont été pratiquement éradiquées. Il s'agit de la dracunculose et de la poliomyélite. D'autres maladies par contre, comme la lèpre et la tuberculose refont surface. A la faveur du VIH SIDA, la tuberculose a réapparu ces dernières années.

Plusieurs facteurs influencent l'état de santé des populations de la commune. On peut citer entre autres: les facteurs socio-économiques (pauvreté, analphabétisme, ignorance, etc.), les pesanteurs socioculturelles, le manque d'hygiène, l'insalubrité, la qualité de l'eau de boisson (origine hydrique), etc.

Il ressort des enquêtes ménages, que 69,4% des ménages sont satisfaits des équipements socio sanitaires. Les principaux problèmes dans ce domaine sont : l'insuffisance d'équipements de santé, le mauvais accueil dans les structures et l'insuffisance du personnel soignant.

#### **6.2.4. Equipements socio-culturels et sportifs**

Les infrastructures culturelles de la ville de Kaya sont insuffisantes et peu équipées.

Les équipements culturels de la ville sont :

- le musée de la région du Centre Nord, au secteur 3 ;
- la maison des jeunes et de la culture au secteur 2 ;
- la maison de la femme au secteur 5 ;
- le centre culturel au secteur 2 ;

- le cinéma au secteur 1 ;
- le centre de loisirs au secteur 2;
- le centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) au secteur 3.

La ville dispose d'infrastructures sportives dans les établissements scolaires et universitaires. Des terrains de football sont prévus par les opérations de lotissements à travers la ville.

La superficie occupée par les équipements culturels et sportifs est estimée à environ 11 hectares.

Les principaux équipements sportifs de la ville sont :

- le stade provincial clôturé, au secteur 3 ;
- le stade communal en construction, au secteur 6 ;
- les plateaux omnisports pour volley, hand et basket-ball, au secteur 2.

Les équipements culturels et sportifs de la ville ne sont pas suffisamment aménagés, et certains secteurs en sont dépourvus.

La ville manque d'équipement d'envergure, à hauteur de son rayonnement culturel.

Il ressort des enquêtes ménages, que la majorité des ménages n'est pas satisfaite des équipements sportifs et culturels (stade, centre culturel, maison des jeunes et cinéma). En effet, 67.1% des ménages ne sont pas satisfaits du stade et le centre culturel ne satisfait pas 51% des ménages.

Les problèmes identifiés sont : l'insuffisance d'aménagement, l'insalubrité et le manque d'entretien.

### **6.2.5. Equipements touristiques et d'accueil**

Les infrastructures hôtelières et sites d'hébergement dans la ville de Kaya sont : les hôtels classés deux (2) étoiles, les auberges et les structures étatiques et privées disposant de chambres d'hébergement. Pour ce qui est des hôtels, il s'agit de :

- l'hôtel Zinoogo, situé au secteur n° 4 de Kaya, offre une capacité de 48 chambres ;
- l'hôtel KaziendéHotinter, situé au secteur 2 de Kaya, avec une capacité totale de 30 chambres ;
- Pacific hôtel au secteur n°6 ;
- l'auberge de Kaya situé au secteur n°6, a une capacité de 16 chambres.

Hormis ces trois (3) établissements, beaucoup de structures étatiques ou privées disposent de chambres d'hébergement à Kaya.

C'est le cas de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique, la Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement (DRID) (ex TP), le CAF/environnement, l'Association pour le Développement

de la Région de Kaya (ADRK) ancien siège, ADRK, la mission catholique, le club SONABEL et la paillote.

### **6.2.6. Equipements culturels et espaces verts**

Les principaux équipements culturels de la ville sont :

- la cathédrale au secteur 2;
- deux (02) mosquées notamment la grande mosquée au secteur 3 et la mosquée Ahamadiyya au secteur 6, près de la gare routière ;
- trois (03) temples dans les secteurs 2,4 et 5.

Il existe environ onze (11) cimetières dans la ville répartis comme suit :

- secteur 2 : 2 cimetières;
- secteur 3 : 1 cimetière ;
- secteur 4 : 3 cimetières ;
- secteur 5 : 1 cimetière ;
- secteur 6 : 3 cimetières ;
- secteur 7 : 1 cimetière.

Certains de ces équipements ne sont plus fonctionnels.

La ville dispose de 05 espaces verts insuffisamment aménagés. Ils couvrent une superficie 33,97 ha.

### **6.2.7. Equipements de défense et de sécurité**

Les équipements de défense et de sécurité, dans la ville de Kaya sont les suivants:

- compagnie de gendarmerie (brigade territoriale) au secteur 2
- la brigade de prévention routière de la gendarmerie, au secteur 3 ;
- la direction régionale de la police nationale au secteur 2 ;
- la police municipale au secteur 3;
- le camp militaire au secteur 3;
- la garde de sécurité pénitentiaire au secteur 4.

### **6.2.8. Equipements marchands**

La commune de Kaya est quadrillée par un réseau de marchés se tenant tous les trois (3) jours.

Les équipements marchands de la ville de Kaya sont les suivants :

- un (01) grand marché d'une capacité d'environ 3000 places, abritant le hall des artisans au secteur 2 ;

- un (01) marché à bétail au secteur 6 ;
- un (01) marché à volaille au secteur 2 ;
- une (01) gare routière située au secteur n°6, très peu fréquentée;
- une (01) gare ferroviaire située au secteur 6 mais qui n'est plus fonctionnelle.

Le principal marché est aménagé, même si certaines infrastructures ne sont pas adaptées. L'enlèvement des déchets solides n'est pas effectué de façon régulière et satisfaisante.

Au niveau du marché à volaille, il n'ya aucun aménagement et l'espace est exigu pour cette activité.

Quant au marché à bétail, il respecte les normes en la matière selon les services de l'élevage. Cependant, son accès n'est pas facile, à cause du manque de voies de passage pour les animaux.

Il ressort des enquêtes ménages que la moitié des ménages (50,1%) ne sont pas satisfaits du grand marché de la ville. Les principaux défis à relever sont : la bonne organisation, la salubrité et l'amélioration des infrastructures.

## **Carte n°20 : Equipements de superstructure de la ville de Kaya**

## **Carte n°21 : Equipements socio collectifs de la ville de Kaya**



## **Carte n°22 : Equipements marchands de la ville de Kaya**

## **CHAPITRE 7 : GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES**

### **7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE**

La gouvernance locale désigne, dans le cadre de l'action publique, le développement des processus permettant de fonder adéquatement les décisions et d'accompagner leur mise en œuvre, éclairée par l'association de tous les acteurs. En matière de gouvernance locale, les mécanismes de participation sont des éléments essentiels dont l'enjeu et la difficulté sont d'associer toutes les forces vives concernées.

La gouvernance locale s'exerce au Burkina Faso à travers une organisation administrative à deux variantes : la décentralisation et la déconcentration.

#### **7.1.1. La déconcentration**

L'exercice du pouvoir local dans la commune se fait sous la tutelle de l'Etat central à travers la déconcentration. La commune de Kaya du fait de son statut de chef-lieu de province et de région abrite plusieurs structures déconcentrées qui participent à la consolidation de la gouvernance locale.

Le département en tant que circonscription administrative est dirigé par le préfet de Kaya. Le chevauchement des territoires communal et départemental fait du Préfet de Kaya le premier répondant de proximité de la déconcentration. On note du fait du cumul des statuts de la ville de Kaya, la présence des structures d'administration du territoire comme le Haut-commissariat et le Gouvernorat.

Plusieurs autres services déconcentrés des ministères et institutions de l'Etat soutiennent à divers niveau la gouvernance. Certains ont un niveau de déconcentration avancé jusqu'au niveau départemental. Il s'agit des structures de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et l'hydraulique, des ressources animales, de l'action sociale, de la sécurité. Outre ces structures, on compte la présence de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification qui assure la cohérence des interventions dans la région.

Le gouvernorat, le Haut-commissariat et la préfecture correspondent à un niveau de découpage administratif pour limiter l'étendue de pouvoir de chaque structure. D'autres structures d'envergure régionale telles que la Gendarmerie, la Police Régionale, la Douane, l'Armée, la Trésorerie Principale et la Division Fiscale, le Tribunal de Grande Instance de Kaya, la Maison d'Arrêt et de Correction témoignent de l'importance de la ville en tant que chef lieu du Centre-Nord.

A ces structures, il faut ajouter les projets dont les actions contribuent au développement de la commune. Toutes ces structures bien que rattachées à leur ministère de tutelle sont sous l'autorité du gouverneur de la région.

## **7.1.2. La décentralisation**

### **7.1.2.1. Le conseil municipal**

Le conseil municipal compte 157 conseillers. Les missions du conseil municipal sont de définir les grandes orientations en matière de développement communal, de discuter et adopter les plans de développement communaux et contrôler leur exécution, de régler par ses délibérations les affaires de la commune et donner son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Etat ou par d'autres collectivités territoriales.

Pour mieux s'acquitter de ses missions, le conseil municipal a conformément aux textes réglementaires mis en place trois commissions permanentes :

- la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;
- la commission « affaires économiques et financières » ;
- la commission « environnement et développement local ».

Par ailleurs, la loi a prévu la création des Commissions Ad' hoc par le conseil municipal pour traiter toute question qu'il juge nécessaire. Au-delà de ces commissions, des Comités Villageois de Développement (CVD) ont été installés.

Sur les 157 conseillers, 87 sont instruits soit un taux de 55,41%. Les conseillers instruits ont les niveaux suivants : 28 alphabétisés, 25 de niveau primaire, 27 de niveau secondaire et 07 du supérieur.

### **7.1.2.2. Attributions et fonctionnement de la Mairie**

Selon l'article 86 de loi 055 portant Code Général des Collectivités Territoriales, la Mairie et le conseil municipal ont entre autre attributions :

- avis sur le schéma d'aménagement urbain avant son approbation par l'Etat conformément aux procédures prévues par les textes en vigueur ;
- établissement et exécution de plans de lotissement, après approbation de l'autorité de tutelle conformément aux textes en vigueur ;
- attribution des parcelles et délivrance des titres d'occupation se rapportant à leur domaine foncier propre ou aux parties du domaine foncier national ayant fait l'objet
- d'un transfert de gestion à leur profit ;
- délivrance des autorisations de construire.

Le Maire constitue l'exécutif municipal. Il est appuyé dans ses missions de gestion de la municipalité par des agents permanents et contractuels, placés sous l'autorité hiérarchique d'un secrétaire général. Les services techniques sont sous l'autorité du secrétaire général. La commune de Kaya dispose d'un Service Technique Municipal.

Le personnel connaît une évolution permanente. Cette évolution traduit une dynamique d'ajustement des ressources humaines pour répondre aux besoins des responsabilités croissantes et des prestations attendues de la commune.

### ***7.1.2.3. Partenariat et coopération décentralisée***

Un certain nombre de projets, programmes et d'ONG existent dans la commune. Ils interviennent dans divers domaines notamment l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'hydraulique, la santé, l'action sociale, la justice etc... En 2008, la commune en comptait quatorze (14). Pour ce qui est des associations, en 2009 on en dénombrait quatre vingt un (81).

La commune de Kaya est jumelée à la ville française de Châtelleraut, celle-ci appuie la commune entre autres dans la construction d'écoles et de cantines scolaires.

## **7.2. LES FINANCES LOCALES**

Les finances locales constituent un des facteurs dynamiques du développement urbain. Le niveau d'investissement dans la commune de Kaya traduit la situation de ses finances locales.

### **7.2.1. Analyse de la structure budgétaire**

Le budget de chaque collectivité territoriale prévoit pour une année financière, toutes les recettes et les dépenses de la collectivité, sans contraction entre les unes et les autres. Il est la traduction financière de la tranche annuelle du programme d'action et de développement de la collectivité territoriale.

Les recettes sont composées des recettes ordinaires et des recettes d'investissement. Les recettes ordinaires se structurent en produits d'exploitation, produits domaniaux, impôts et taxes, contributions directes etc. Les postes les plus productifs sont les impôts et taxes, contributions diverses (18,47%), les produits domaniaux (17,56%) et les produits antérieurs (17,07%). Tandis que les dépenses sont composées de denrées et fournitures, allocations et subventions, travaux et services extérieurs, frais de personnel etc. Elles sont dominées par les frais de personnel (34,35%), suivi par les denrées et fournitures (22,35%).

### **7.2.2. Analyse de l'évolution du budget**

Le budget de la commune de Kaya a connu une hausse en recettes entre 2009 et 2010 : 288 993 465 F CFA en 2010 contre 250 971 803 F CFA en 2009 ce qui représente une recette mensuelle de 2 093 F CFA par habitant contre une dépense de 1992 F CFA par habitant.

**Tableau n°32: Recettes de fonctionnement**

| Chap  | Intitulés                               | Montants           |                    |                    |                    |                    | Total                | Moyenne annuelle   | %          |
|-------|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|--------------------|------------|
|       |                                         | 2006               | 2007               | 2008               | 2009               | 2010               |                      |                    |            |
| 70    | Produits d'exploitation                 | 10 761 700         | 15 329 500         | 15 904 850         | 16 910 400         | 16 679 950         | 75 586 400           | 15 117 280         | 6,86       |
| 71    | Produits domaniaux                      | 74 485 619         | 28 397 255         | 26 132 300         | 34 820 470         | 29 523 925         | 193 359 569          | 38 671 914         | 17,56      |
| 72    | Produits financiers                     | 0                  | 0                  | 0                  | 4 391 482          | 0                  | 4 391 482            | 878 296            | 0,40       |
| 73    | Recouvrements et participations         | 0                  | 1 896 760          | 2 353 077          | 74 313 339         | 70 075 391         | 148 638 567          | 29 727 713         | 13,50      |
| 74    | produits divers                         | 2 303 740          | 3 130 810          | 4 283 420          | 3 276 980          | 3 507 400          | 16 502 350           | 3 300 470          | 1,50       |
| 75    | Impôts et taxes, contributions directes | 39 287 310         | 33 241 605         | 38 644 135         | 42 971 699         | 49 222 584         | 203 367 333          | 40 673 467         | 18,47      |
| 76    | Impôts et taxes indirects               | 667 200            | 51 863 806         | 44 945 971         | 37 427 480         | 36 921 460         | 171 825 917          | 34 365 183         | 15,60      |
| 78    | Travaux d'équipement en régie           | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                    | 0                  | 0,00       |
| 79    | Produits exceptionnels                  | 13 869 300         | 18 359 054         | 17 074 469         | 21 445 784         | 28 895 832         | 99 644 439           | 19 928 888         | 9,05       |
| 82    | Produits antérieurs                     | 30 617 454         | 45 001 954         | 42 793 820         | 15 414 169         | 54 166 923         | 187 994 320          | 37 598 864         | 17,07      |
| Total |                                         | <b>171 992 323</b> | <b>197 220 744</b> | <b>192 132 042</b> | <b>250 971 803</b> | <b>288 993 465</b> | <b>1 101 310 377</b> | <b>220 262 075</b> | <b>100</b> |

Les dépenses aussi ont évolué en dents de scie. Elles ont crues entre 2006 et 2008 de 84% pour chuter en 2009 de 44% et croître à nouveau de 39,7% en 2010.

**Tableau n°33 : Dépenses de fonctionnement**

| Chap         | Intitulés                        | Montants           |                    |                    |                    |                    | Total                | Moyenne<br>annuelle | %          |
|--------------|----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|---------------------|------------|
|              |                                  | 2006               | 2007               | 2008               | 2009               | 2010               |                      |                     |            |
| <b>60</b>    | Denrées et fournitures           | 18 653 518         | 23 165 876         | 24 750 000         | 73 917 666         | 91 434 137         | 231 921 197          | 28 097 412          | 22,35      |
| <b>61</b>    | Allocations et subventions       | 875 000            | 3 065 080          | 5 750 000          | 5 548 500          | 7 745 132          | 22 983 712           | 3 047 716           | 2,22       |
| <b>62</b>    | impôts et taxes                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                    | 0                   | 0,00       |
| <b>63</b>    | Travaux et services extérieurs   | 19 468 123         | 19 342 799         | 36 962 036         | 19 653 963         | 20 303 806         | 115 730 727          | 19 085 384          | 11,15      |
| <b>64</b>    | Participations et contingents    | 2 180 800          | 2 460 080          | 2 890 000          | 2 069 825          | 1 953 077          | 11 553 782           | 1 920 141           | 1,11       |
| <b>65</b>    | Frais de personnel               | 47 701 476         | 71 062 419         | 86 059 762         | 66 832 854         | 84 740 005         | 356 396 516          | 54 331 302          | 34,35      |
| <b>66</b>    | Gestion générale et transports   | 10 584 209         | 12 499 182         | 23 386 000         | 25 852 072         | 32 572 467         | 104 893 930          | 14 464 293          | 10,11      |
| <b>67</b>    | Frais financiers                 | 1 400 000          | 3 931 314          | 2 000 000          | 1 950 000          | 2 322 500          | 11 603 814           | 1 856 263           | 1,12       |
| <b>68</b>    | Dotations aux amortissements     | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                    | 0                   | 0,00       |
| <b>69</b>    | Charges exceptionnelles          | 2 393 000          | 18 900 174         | 3 252 278          | 980 000            | 6 050 000          | 31 575 452           | 5 105 090           | 3,04       |
| <b>82</b>    | Résultats antérieurs             | 8 991 744          | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 8 991 744            | 1 798 349           | 0,87       |
| <b>83</b>    | Excédents ordinaires capitalisés | 14 742 499         | 0                  | 99 266 308         | 0                  | 27 957 859         | 141 966 666          | 22 801 761          | 13,68      |
| <b>Total</b> |                                  | <b>126 990 369</b> | <b>154 426 924</b> | <b>284 316 384</b> | <b>196 804 880</b> | <b>275 078 983</b> | <b>1 037 617 540</b> | <b>152 507 711</b>  | <b>100</b> |

### 7.2.3. La capacité d'autofinancement

L'analyse de la capacité de financement permet de mettre en évidence, pour l'année 2009<sup>1</sup>, une épargne nette de 54 166 923 F CFA. **La capacité de financement**<sup>2</sup> est égale à la capacité d'investissements qui mesure la marge de manœuvre financière de la commune après règlement de ses charges et réalisation des investissements. Mais somme toute, la capacité de financement demeure faible.

**Tableau n°34 : Evolution de capacité d'autofinancement**

| N° | Désignation                   | 2006        | 2007        | 2008        | 2009        | 2010        |
|----|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1  | Recettes fonctionnement       | 171 992 323 | 197 220 744 | 192 132 042 | 250 971 803 | 499 200 923 |
| 2  | Dépenses fonctionnement       | 126 990 369 | 154 426 924 | 284 316 384 | 196 804 880 | 275 076 983 |
| 3  | Capacité de financement (1-2) | 45 001 954  | 42 793 820  | -92 184 342 | 54 166 923  | 224 123 940 |

---

<sup>2</sup>Les données qui sont disponibles permettent de calculer, une **épargne nette** en 2009 (recette de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement et l'amortissement du capital de la dette)

## CHAPITRE 8: BILAN DIAGNOSTIC

### 8.1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

**Tableau n° 35: Forces et faiblesses du milieu physique**

| Composantes  | Forces                                                                                                     | Faiblesses                                                 |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Relief       | Morphologie facilitant un écoulement naturel des eaux pluviales ;<br>Site propice aux aménagements urbains | Relief favorisant des torrents cause de l'érosion hydrique |
| Sols         | Existence de sols fertiles surtout localisés au secteur 6 de la ville                                      | Prédominance des sols peu fertiles                         |
| Hydrographie | Possibilité d'exercer des activités comme la pêche, le maraichage etc...                                   | Manque d'entretien du barrage                              |
| Végétation   | -                                                                                                          | Faiblesse du couvert végétal                               |

Source: BADCOM CONSULT/CAUH/K 2012

Le milieu physique ne présente pas d'obstacles à l'urbanisation. Un certain nombre de potentialités comme le relief, pourrait constituer un attrait touristique s'il est exploité. En outre le relief facilite le drainage des eaux pluviales.

### 8.2. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

**Tableau n° 36: Forces et faiblesses de la demographie**

| Forces                                                                                                               | Faiblesse                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Forte proportion (39,71% de la tranche 0 à 15 ans) de la population jeune qui constitue une main d'œuvre potentielle | Forte proportion de la population en charge ; |

Source: BADCOM CONSULT/CAUH/K 2012



Le niveau de croissance démographique de la ville est élevé avec une forte proportion de la population jeune. La population se caractérise par sa diversité socio culturelle mais aussi par le chômage et le sous emploi des jeunes.

### 8.3. LE TISSU URBAIN

**Tableau n° 37: Forces et faiblesses du tissu urbain**

| Forces                                                                         | Faiblesses                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etalement urbain;</li> <li>- Faible niveau de mise en valeur des parcelles;</li> <li>- Quartiers faiblement viabilisés</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto construction assistée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Précarité de l'habitat dans les vieux quartiers ;</li> <li>- Prolifération de l'habitat spontané</li> </ul>                       |

**Source :** Groupement « BadcomConsult CAU HK » Etudes SDAU 2012

Le tissu urbain présente une bonne structuration. Cependant, l'espace urbain aménagé est par endroit faiblement occupée, conséquence des extensions qui ne sont parfois pas en adéquation avec les besoins réels.

### 8.4. LA PROBLEMATIQUE FONCIERE

**Tableau n° 38: Forces et faiblesses de la gestion du foncier urbain**

| Forces | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        | <ul style="list-style-type: none"> <li>-les changements incontrôlés des destinations de terrains ;</li> <li>-l'insuffisante collaboration des acteurs fonciers publics et privés institutionnels dans la gestion foncière ;</li> <li>-la méconnaissance des textes fonciers par certains acteurs ;</li> <li>-les terrains sans titre d'occupation ;</li> <li>-le trafic d'influence.</li> </ul> |

## 8.5. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

**Tableau n° 39: Forces et faiblesses des activités économiques**

|                           | Forces                                                                       | Faiblesses                                                                                                                                   |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SECTEUR PRIMAIRE</b>   |                                                                              |                                                                                                                                              |
| <b>Agriculture</b>        |                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible performance de l'agriculture peri-urbaine ;</li> <li>Faible organisation du secteur</li> </ul> |
| <b>Elevage</b>            | Part substantielle (38% du PLB du secteur primaire) dans l'économie locale ; | <ul style="list-style-type: none"> <li>Elevage de type extensif ;</li> <li>Absence d'abattoir frigorifique</li> </ul>                        |
| <b>SECTEUR SECONDAIRE</b> |                                                                              |                                                                                                                                              |
| <b>Industrie</b>          | -Fort potentiel de production de produits laitiers                           | Absence de zone industrielle                                                                                                                 |

|                               |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                              |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Artisanat</b>              | Savoir faire local dans le domaine de la transformation des cuirs et peaux ;<br>Existence d'unités de maroquinerie;<br>Existence d'un hall des artisans au marché central de la ville ;<br>Disponibilité de matière première | Faible organisation des acteurs du secteur ;<br>Inexistence de zone artisanale ;<br>Faible part contributive dans le Produit Local Brut (2%) |
| <b>Activités extractives</b>  | Existence de sites miniers (artisanaux et semi industriels) contribuant a la réduction de la pauvreté                                                                                                                        | Exploitation en grande partie artisanale ;                                                                                                   |
| <b>SECTEUR TERTIAIRE</b>      |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                              |
| <b>Commerce</b>               |                                                                                                                                                                                                                              | Dominance du secteur informel                                                                                                                |
| <b>Transports</b>             | Desserte par plusieurs compagnies pour le transport inter urbain ;<br>Existence d'infrastructures de transport (gare routière)                                                                                               | Faiblesse des acteurs du secteur                                                                                                             |
| <b>Tourisme et Hôtellerie</b> | Présence de sites touristiques ;<br>Existence de structure d'hébergement homologués                                                                                                                                          | Manque de promotion des sites touristiques                                                                                                   |
| <b>SECTEUR INFORMEL</b>       | Plus gros pourvoyeur de richesses pour la ville<br>46% de la valeur ajoutée                                                                                                                                                  | Insuffisance des structures d'appui                                                                                                          |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

Kaya dispose d'importants atouts dans les secteurs primaires et secondaires. Au niveau du secteur primaire, l'élevage se caractérise par un important cheptel dont la commercialisation

est facilitée par l'existence d'équipements marchands. Quant au secteur secondaire, il y a l'artisanat avec en grande partie la transformation du cuir.

## 8.6. LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

**Tableau n° 40: Forces et faiblesses des activités économiques**

| Composantes                | Forces                                                                                                                                                | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Voirie</b>              |                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de voies bitumées ;</li> <li>- Occupation anarchique des abords de certaines voies</li> </ul>                                                                                                    |
| <b>Mobilité urbaine</b>    |                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'un système de transport en commun ;</li> <li>- faible niveau d'équipement des carrefours en feux tricolores ;</li> <li>- absence d'aires de stationnement</li> </ul>                            |
| <b>Chemin de fer</b>       |                                                                                                                                                       | Ligne de chemin de fer non fonctionnelle ;                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Alimentation en eau</b> |                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture partielle du réseau d'alimentation en eau potable;</li> <li>- Insuffisance de bornes fontaines ;</li> <li>- Faible taux de raccordement (branchements privés 46,13%) au réseau ONEA.</li> </ul>    |
| <b>Energie</b>             |                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture partielle de la ville par le réseau électrique ;</li> <li>- Coupures fréquentes d'électricité ;</li> <li>- faible valorisation des ressources d'énergie renouvelables (énergie solaire)</li> </ul> |
| <b>Assainissement</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de collecteurs naturels ;</li> <li>- Existence d'un Plan Stratégique d'Assainissement ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible couverture du réseau de drainage des eaux pluviales;</li> <li>- Inexistence d'une décharge d'ordures officielle ;</li> <li>- Insuffisance de dépotoirs intermédiaires.</li> </ul>                      |

La ville dispose de peu d'infrastructures. Les voies sont en grande partie non aménagées et le réseau d'évacuation des eaux pluviales est limité à quelques tronçons en centre ville. Le niveau de couverture par le réseau électrique est satisfaisant. Le système de collecte des déchets solides, des vidanges et boues se caractérise par un nombre insuffisant d'infrastructures et un manque d'organisation des acteurs.

## 8.7. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES

**Tableau n° 41: Forces et faiblesses des équipements de superstructures**

| Composantes                                                                     | Forces                                                                                                                                                                                                                                           | Faiblesses                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS</b>                                               | Forte représentation de l'administration                                                                                                                                                                                                         | Vétusté de certains bâtiments ;                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Education</b>                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Enseignement préscolaire</b>                                                 | -Forte population scolarisable ;<br>-Contribution du privé dans l'offre éducative ;                                                                                                                                                              | -Insuffisance du nombre de Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire dans la ville ;                                                                                                                                                |
| <b>Enseignement Primaire, Secondaire supérieur et formation professionnelle</b> | -Bonne répartition des écoles primaires ;<br>-Taux de scolarisation en progression au primaire;<br>-Contribution du privé dans l'offre éducative ;<br>-Existence d'une Ecole du supérieur ;<br>-Existence d'un centre de formation professionnel | -Mauvaise répartition des établissements secondaires ;<br>-Insuffisance d'enseignants;<br>-Insuffisance de locaux adaptés ;<br>-Insuffisance d'établissements du supérieur ;<br>-Insuffisance de centre de formation professionnel ; |
| <b>Alphabétisation</b>                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                  | -Insuffisance des centres d'alphabétisation ;                                                                                                                                                                                        |
| <b>Equipements de Santé</b>                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                  | - Insuffisance de formations sanitaires ;<br>- insuffisance en personnel médical                                                                                                                                                     |
| <b>Culture et Sports</b>                                                        | -Présence de terrains réservés au sport                                                                                                                                                                                                          | -Insuffisance d'aménagement;<br>-Manque d'entretien;<br>-Inégale répartition des équipements culturels et sportifs                                                                                                                   |
| <b>Tourisme et hôtellerie</b>                                                   | -Existence de potentiel touristique                                                                                                                                                                                                              | -Vétusté des infrastructures ;<br>-Manque de personnel qualifié dans le secteur ;                                                                                                                                                    |
| <b>Equipements culturels et espaces verts</b>                                   | -Disponibilité d'espaces réservés aux espaces verts                                                                                                                                                                                              | -Occupation illégale de parcelles d'habitation à des fins culturelles ;<br>-Espaces verts non aménagés ;                                                                                                                             |

|                              |  |                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Equipements marchands</b> |  | -Insalubrité et manque d'infrastructures au niveau du marché central ;<br>-Marché à volaille exigu et non aménagé ;<br>-Difficultés d'accès au marché à bétail ;<br>-Faible niveau de fréquentation de la gare routière. |
|------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

La ville dispose de plusieurs types d'équipements, notamment scolaires, sanitaires, marchands et sportifs qui sont cependant mal repartis, manquent d'entretien ou vétustes.

## 8.8. GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES

**Tableau n° 42: Forces et faiblesses de la gouvernance et des finances locales**

| <b>Forces</b>                                                                                                                                                                        | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| -Structures déconcentrées fortement représentées ;<br>-Existence d'un potentiel fiscal;<br>-Dynamique de la coopération décentralisée;<br>-Présence d'un service technique municipal | -Faible niveau d'instruction des conseillers municipaux ;<br>-Faible niveau de la capacité d'autofinancement ;<br>-Faible niveau de recouvrement ;<br>-Absence de stratégie de mobilisation des ressources ;<br>-Prédominance du secteur informel |

L'existence d'équipements marchands favorise l'élargissement de l'assiette fiscale. Cependant, le taux de recouvrement des recettes fiscales est faible causée par l'incivisme fiscale,

## 8.9. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

| <b>Forces</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - <b>Relief facilitant un écoulement naturel des eaux pluviales ;</b><br><br>- <b>Potentiel dans le domaine de l'artisanat (savoir faire local pour la transformation des cuirs et peaux) ;</b><br>- <b>Activité minière porteuse;</b><br><br>- <b>Existence d'un potentiel touristique.</b> | - <b>Insuffisance d'équipements en quantité et en qualité;</b><br><br>- <b>Inexistence d'unités industrielles ;</b><br>- <b>Prédominance de l'informel.</b> |

## **8.10. LES FONCTIONS URBAINES**

La ville de Kaya cumule plusieurs fonctions (Administrative, commerciale, artisanale, etc.). En tant que capitale de la région du Centre Nord, de la province du Sanmatenga et chef de commune, la ville accueille plusieurs structures administratives publiques et privées.

Elle constitue le centre des affaires, avec une grande partie des équipements marchands de la commune (marchés, gares routières, marché à bétail etc.).

A Kaya les actifs non agricoles représentent 54%.

En matière de commerce, le marché à bétail occupe une place prépondérante. Les grossistes travaillent avec les acheteurs locaux, au niveau du marché à bétail aménagé au secteur 6.

Pour le développement des activités artisanales, il existe un lien très étroit avec l'élevage. Le PRD de la région du Centre Nord confirme le potentiel artisanal, qui mérite d'être mieux organisé. La ville enregistre la présence de plusieurs unités artisanales de transformation des produits et sous produits de l'élevage (tannerie, laiterie), de la région du Centre Nord.

En dehors donc de la fonction administrative, il y a le commerce qui nécessitera le renforcement des équipements marchands, le tourisme avec la promotion des sites touristiques et l'artisanat.

## **3<sup>eme</sup> PARTIE : PERSPECTIVES, DEFIS ET ORIENTATIONS**



# **CHAPITRE 1 : LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

## **1.1. LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE**

En termes de perspectives, l'actualité de la dernière décennie est marquée de façon générale sur la planète, par la brutalité des changements climatiques. Ces changements climatiques produisent des effets contrastés quelquefois imprévisibles et leurs paramètres ne se limitent pas seulement au niveau local. Ils peuvent provoqués des sécheresses graves d'une année à une autre, tout comme des excès de pluie conduisant quelques fois à des inondations C'est pourquoi il convient de développer des initiatives et d'entreprendre certaines actions pour améliorer les conditions de vie des populations de la ville et des localités environnantes.

Le diagnostic environnemental de la ville de Kaya révèle que le problème environnemental se focalise essentiellement sur l'insuffisance d'assainissement, la mauvaise gestion des déchets solides ou liquides et les problèmes d'approvisionnement en eau potable.

Depuis 1995, le Burkina Faso s'est doté d'un Conseil National pour la Gestion de l'Environnement devenu Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) depuis mars 2002. Celui-ci est chargé de l'élaboration des politiques en matière d'environnement.

Au regard de ce diagnostic, le milieu physique reste vulnérable aux aléas des climatiques. En effet, à l'horizon du SDAU avec les différents aménagements, les éléments de l'écosystème se déprécieront de manière significative : végétation, eau et sol. Pour ce faire, les actions suivantes peuvent être menées:

- une gestion rationnelle des ressources en eau (aménagements hydrauliques, plan de gestion) ;
- une gestion rationnelle des ressources forestières (création et renforcement) ;
- une stratégie d'adaptation aux changements climatiques (promotion des énergies renouvelables) ;
- un renforcement de la gouvernance environnementale.

## **1.2. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES**

Les perspectives d'évolution de la population seront positives au regard de la croissance démographique enregistré (4,8%) entre 1996 et 2006. Cette tendance pourrait se renforcer du fait des fonctions commerciale, touristique etc.

La probabilité d'une hausse de la croissance de la population due au croît naturel assez rapide et des facteurs non naturels tels que les migrations et le niveau d'équipement de la ville, à l'implantation des structures déconcentrées et décentralisées ainsi que les équipements socio-collectifs (écoles de formation professionnelle, etc.) contribue à attirer du monde dans la ville.

Au regard de ces éléments justificatifs, trois (03) hypothèses de taux de croissance peuvent être formulées :

- hypothèse basse (3,1% taux national) ;
- hypothèse moyenne (4,8% taux de croissance de la population de la ville entre 1996 et 2006);
- hypothèse forte (6%).

La première hypothèse basse retient un taux annuel de croissance de la population de 3,1%. Elle donne un effectif de **123 932** habitants en 2030. La deuxième hypothèse de croissance moyenne est de 4,8% et la troisième hypothèse de croissance forte est de 6%.

Nous opterons pour l'hypothèse volontariste de 6% de taux de croissance. Elle se fonde sur le développement et la croissance de la ville à long terme par la réalisation de grands équipements socio-collectifs (écoles, centres de santé, centres d'apprentissage et de formation, université, instituts etc.), le développement des équipements économiques, administratifs, etc, ce qui va attirer des populations des villes et villages. Avec cette hypothèse la population de Kaya atteindra **209 931** habitants à l'horizon 2030.

**Tableau n° 43: Projection de la population selon l'hypothèse basse (3,1%)**

| Années                | 2011   | 2012   | 2015   | 2020   | 2025    | 2030    |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|
| Populations projetées | 69 385 | 71 536 | 78 397 | 91 326 | 106 387 | 123 932 |

**Source :** Estimations faites à partir des données du RGPH et du taux de croissance 3,1% selon la formule  $P_t = P_0 (1+r)^t$

**Tableau n°44 : Projection de la population selon l'hypothèse moyenne (4,8%)**

| Années                | 2011   | 2012   | 2015   | 2020    | 2025    | 2030    |
|-----------------------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Populations projetées | 69 385 | 72 715 | 83 697 | 105 807 | 133 758 | 169 093 |

**Source :** Estimations faites à partir des données du RGPH et du taux de croissance 4,8% selon la formule  $P_t = P_0 (1+r)^t$

**Tableau n°45 : Projection de la population selon l'hypothèse forte (6%)**

| Années                | 2011   | 2012   | 2015   | 2020    | 2025    | 2030    |
|-----------------------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Populations projetées | 69 385 | 73 548 | 87 597 | 117 225 | 156 873 | 209 931 |

**Source :** Estimations faites à partir des données du RGPH et du taux de croissance 6% selon la formule  $P_t = P_0 (1+r)^t$

### **1.3. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SPATIAL**

Le tissu existant se caractérise par un faible niveau de densification, une insuffisance en équipements et l'habitat spontané.

A l'horizon du SDAU, la dynamique de l'urbanisation se poursuivra avec un étalement urbain, un sous équipement une prolifération de l'habitat spontané. Nous assisterons à un accroissement démographique qui engendrera des besoins en logements et en équipements et donc en espace. Il conviendrait de mener des opérations spécifiques d'urbanisme sur le tissu à savoir la réhabilitation du noyau ancien, la restructuration des zones non loties, l'aménagement de nouvelles zones d'activités et d'habitation.

Pour améliorer le cadre de vie les actions suivantes devraient être menées :

- la densification, la viabilisation et l'équipement du tissu aménagé ;
- la gestion rationnelle des terres dans le périmètre urbain ;
- la promotion de l'habitat administré et planifié.

Le développement de la fonction commerciale ville va logiquement engendrer un appel de population. Ce qui n'est pas sans effet sur les besoins futurs en matière spatiale. En effet, les lotissements réalisés à Kaya jusqu'en 2011, année de référence ont permis de dégager un total de 15 510 parcelles dans les sept secteurs avec 13 877 ménages.

Si on se fixe pour objectif de permettre à chaque ménage de la ville d'accéder à une parcelle, le constat est que le nombre actuel de parcelles couvre largement les besoins de la population jusqu'en 2014 suivant l'hypothèse de croissance de 6% retenue. Malgré les opérations d'urbanisme spécifiques prévues, afin de rendre plus fonctionnel le tissu urbain, des besoins futurs en espace peuvent se résumer dans le tableau suivant :

**Tableau n°46 : Programmation de l'espace à aménager l'hypothèse de 6% jusqu'en 2030**

| <b>Années</b>                                                                                             | <b>2011</b>   | <b>2015</b>   | <b>2020</b>   | <b>2025</b>   | <b>2030</b>   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Population projetée                                                                                       | 69 385        | 87 597        | 117 225       | 156 873       | 209 931       |
| Nombre total de ménage                                                                                    | 13 877        | 17 519        | 23 445        | 31 375        | 41 986        |
| Parcelles disponibles                                                                                     | <b>15 510</b> | -             | -             | -             | -             |
| Ménages à logger                                                                                          | -             | 3642          | 5926          | 7930          | 10 611        |
| Ménages à logger sur de nouveaux espaces                                                                  | -             | 2549          | 4148          | 5551          | 7428          |
| Ménages à logger dans le pavillonnaire                                                                    | -             | 2039          | 3318          | 4441          | 5942          |
| Ménages à logger dans les HLM                                                                             | -             | 510           | 830           | 1110          | 1486          |
| Superficie m <sup>2</sup> (pavillonnaire)                                                                 | -             | 611 700       | 995 400       | 1 332 300     | 1 782 600     |
| Superficie m <sup>2</sup> (HLM)                                                                           | -             | 59 500        | 96 833        | 129 500       | 173 367       |
| Besoin en superficie habitable, (une parcelle moyenne de 300 m <sup>2</sup> par ménage) en m <sup>2</sup> | -             | 671 200       | 1 092 233     | 1 461 800     | 1 955 967     |
| Superficie total à aménager en ha<br>(Superficie habitable x 2)                                           | -             | <b>134,24</b> | <b>218,44</b> | <b>292,36</b> | <b>391,19</b> |

**Source:** Etude SDAU Kaya 2012

Pour les nouveaux espaces à urbaniser à l'horizon 2030 du SDAU, les facteurs suivants sont ainsi définis :

- Taille des ménages : 5 ;
- Trente (30) % des ménages à logger dans l'agglomération urbaine seront absorbés par la densification du tissu urbain actuel et 70% seront logés dans de nouveaux espaces ;
- Parmi ces 70 %, 80 % seront en habitat pavillonnaire dans des parcelles de 300 m<sup>2</sup> en moyenne, 20 % seront en HLM. On considèrera qu'une parcelle de 700 m<sup>2</sup> pourra accueillir six (6) logements sur deux (2) niveaux ;

- Pour ce faire, des actions devront être menées afin d'encourager la mise en valeur des parcelles.

La superficie totale à aménager comprend la superficie dédiée aux parcelles plus la superficie réservée aux équipements et à la voirie qui fait environ la moitié de la superficie habitable.

## 1.4. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### 1.4.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire est confronté aux contraintes technique et climatique. A l'horizon du SDAU, les espaces utilisées pour la pratique des activités de ce secteur primaire dans le périmètre urbain se réduiront. Cependant, il existe des opportunités de production agricole dans la zone urbaine. Il s'agira d'intensifier les activités de production maraîchère à travers l'aménagement et l'exploitation des cours d'eau et bas fonds de la ville.

Pour le secteur de l'élevage pratiqué de manière traditionnelle, les tendances observées sont la sédentarisation des éleveurs et la professionnalisation des acteurs.

Il s'agira dans les années à venir, d'orienter les efforts sur l'intensification et l'aménagement de zones spécifiques.

### 1.4.2. Le secteur secondaire

Au niveau du secteur secondaire, la ville de Kaya dispose d'unités de transformation laitières et d'un potentiel dans le domaine artisanal à travers la transformation des cuirs et peaux. En effet l'activité de la maroquinerie à Kaya est caractérisé par son dynamisme. Cependant, malgré les emplois créés, son incidence sur l'économie locale est faible d'où la nécessité de développer la chaîne de valeur (production-comercialisation) conformément à la vision territoriale de « ***Faire de Kaya, une cité d'excellence artisanale et commerciale et son hinterland un pôle de production maraîchère*** ». Pour ce faire les orientations de la POSICA (qui préconisent l'identification de sites et l'incitation à la création de PME/PMI) serviront de base de renforcement de l'activité à travers :

- la création d'une zone artisanale (village artisanal) ;
- la création d'une zone d'activités diverses ;
- l'organisation et la formation des acteurs ;
- la mise en place d'un circuit de commercialisation.

### 1.4.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire se caractérise par une dominance des activités informelles et une inorganisation des acteurs ; ce qui justifie son faible dynamisme dans l'animation de l'économie de la ville.

En effet les activités du commerce se mènent en grande partie de manière informelle et les équipements marchands existants sous équipés. En plus de cela certains sont difficilement accessibles (marché à bétail, marché à volaille). Cette situation influe négativement par conséquent, sur la productivité et la rentabilité de ces équipements.

Ainsi il conviendrait à la fois d'inciter les acteurs de l'informel à s'organiser, et de réhabiliter les équipements marchands.

Quant au transport, il doit être un préalable au développement des autres activités de façon générale et particulièrement celles du tertiaire. A Kaya, les équipements existants (gare routière, gare ferroviaire) sont peu exploités ou aménagés. En effet, du fait du caractère informel de l'activité et la sous exploitation de la gare routière, le secteur du transport reste peu dynamique. En plus, la non fonctionnalité du chemin de fer prive Kaya d'une organisation multimodale du transport. .

Avec l'évolution démographique, les besoins en transport vont s'accroître. Il est opportun de renforcer ce secteur à travers le réaménagement de la gare routière et la création d'une gare multimodale (rails-route).

Sur le plan touristique Kaya, malgré la diversité des sites n'arrive pas à instaurer une dynamique porteuse en la matière. De par sa position de capitale Régionale et sa fonction artisanale, il serait nécessaire de renforcer ce secteur à travers l'aménagement et la promotion des sites ; ce qui influera positivement sur l'hôtellerie.

L'offre hôtelière étant insuffisante, son renforcement bénéficiera de la dynamique des autres activités du secteur. Pour ce faire, il faudrait envisager l'amélioration de la capacité d'accueil et du professionnalisme des acteurs.

## **1. 5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS**

### **1.5.1. Les équipements de superstructure**

L'objectif principal dans ce domaine reste, l'augmentation du niveau d'équipement et leur bonne répartition à travers le périmètre urbain, pour répondre aux besoins vitaux des populations (éducation, santé, commerce, culture, sports etc.).

#### ***1.5.1.1. Equipements scolaires***

La demande éducative est de plus en plus forte à Kaya, vu l'augmentation des effectifs scolarisables. Cette situation est caractérisée par un manque, une inégale répartition des équipements scolaires et des effectifs pléthoriques.

Avec l'augmentation des effectifs à l'horizon du SDAU, l'on assistera à un accroissement des besoins en locaux et en équipements mobiliers. Les objectifs des OMD qui prévoient un taux de scolarisation de 100% en 2015 ne seront certainement pas atteints si rien n'est fait. Afin

d'améliorer l'offre éducative à tout les niveaux (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur), il y a nécessité de renforcer la capacité d'accueil et de réaliser de nouveaux équipements. Cette amélioration devrait s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Decennal de Développement pour l'Enseignement de Base (PDDCEB). Par ailleurs, il faudrait veiller à leur bonne répartition en vue corriger les insuffisances constatées dans ce domaine.

#### ***1.5.1.2. Equipements de santé***

Les équipements et le personnel de santé sont insuffisants dans la ville de Kaya. En effet, le nombre de formations sanitaires et l'effectif du personnel est en deçà des normes en vigueur au Burkina Faso. En rapportant le nombre de structures de santé à la population, il ressort que la demande n'est pas satisfaite. Il en va de même pour le personnel qui demeure en nombre insuffisant.

Au regard de la situation existante et de la croissance démographique à l'horizon du SDAU, l'on assistera inéluctablement à une augmentation de la demande d'où une saturation des équipements existants. Il faudrait donc réaliser de nouveaux équipements de santé et accroître les effectifs du personnel. En outre, avec la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), la transformation des CSPS en CMUs (Centre Médical Urbain) et le renforcement des plateaux techniques seraient un atout. Ce qui améliorerait les capacités d'accueil et la qualité des soins à l'horizon du SDAU.

#### ***1.5.1.3. Equipements marchands***

Compte tenu de la fonction commerciale de la ville de Kaya, les équipements marchands sont d'une importance capitale. Or à Kaya, les équipements marchands existants sont sous équipés, insalubres et inaccessibles handicapant ainsi l'activité commerciale.

Il faudrait donc veiller à l'amélioration des équipements existants, tout en garantissant leur accessibilité. Un accent particulier sera mis sur les équipements à réaliser, mais aussi à surveiller leur degré de salubrité.

#### ***1.5.1.4. Equipements de culture, de tourisme et de sport***

La ville de Kaya bien que disposant de potentialités en matière de culture et de tourisme connaît une faible dynamique en la matière. Pour être en cohérence avec la vision de Kaya comme une cité touristique, il est impératif d'accroître l'offre des établissements d'accueil et de restauration.

Pour ce faire, les initiatives devront connaître un accompagnement de l'institution municipale et des initiatives privées qui se manifestent déjà à travers l'organisation de manifestations culturelles et sportives et soutenir de façon durable le développement sportif et culturel de Kaya et de toute la région.

#### ***1.5.1.5. Equipements administratifs***

Au regard de sa fonction administrative, la ville de Kaya abrite de nombreux services déconcentrés. Toutefois, on note un déphasage entre la qualité des équipements administratifs avec la fonction représentative à assurer. Le projet de construction d'un hôtel administratif permettra d'accueillir et de mettre dans de bonnes conditions de travail quelques services de l'administration et cela constitue un bon départ pour la résolution du problème. Les autres services devront procéder à la réhabilitation de leurs bâtiments.

#### **1.5.2. Les équipements d'infrastructures**

L'amélioration des infrastructures urbaines (voirie, eau électricité, assainissement, télécommunication etc.) se fera par la viabilisation des tissus existants et des nouvelles zones à créer. Le respect des dispositions du code de l'urbanisme doit être de rigueur, surtout en matière de lotissement.

##### ***1.5.2.1. Perspectives en matière de voirie et mobilité urbaine***

La voirie dans la ville de Kaya, au regard de son état ne facilite pas les déplacements. En effet, elle est en grande partie dégradée ou non aménagée. Du fait de l'urbanisation et de l'évolution démographique, les besoins en déplacements et en mobilité s'accroîtront ce qui nécessitera une voirie en bon état. Les dispositions suivantes seraient donc à envisager:

- l'entretien régulier de la voirie bitumée ;
- le bitumage de voies intra urbaine dans le cadre du projet d'aménagement et de bitumage des voiries dans cinq villes moyennes du Burkina que sont Koudougou, Ouahigouya, Kaya, Banfora et Dédougou. Ces villes se partageront 20 km de route bitumée grâce à un financement de la République de Chine sous forme de don. Par ailleurs, avec la célébration en 2015 de la fête nationale du 11 décembre dans la ville de Kaya, certaines voies seront bitumées ;
- l'ouverture et le reprofilage des voies dans les différentes zones loties ;
- le traitement des carrefours conflictuels (conflits de circulation) ;
- l'organisation du stationnement dans la ville surtout dans les zones d'activités.

##### ***1.5.2.2. Perspectives en matière d'adduction d'eau***

Le taux de branchement au réseau d'adduction d'eau de l'ONEA est actuellement de 48,8%. Le développement urbain et l'accroissement démographique ne feront qu'aggraver le déficit dans la satisfaction des besoins en eau courante, en témoignent les coupures d'eau souvent constatées dans certains secteurs de la ville (notamment entre février et mai correspondant aux périodes sèches et chaudes).

Au regard de l'objectif de la SCADD et des OMD, celui de l'accès à l'eau potable à tous en 2015, à l'horizon du SDAU, chaque ménage de Kaya devrait avoir accès au branchement particulier. Par conséquent, l'utilisation des bornes fontaines deviendrait dérisoire.



Avec la prévision d'extension du réseau de 20 km, la desserte en eau potable serait donc améliorée. Le renforcement de l'exploitation du lac Dem serait un atout pour la satisfaction des besoins en eau dans la ville de Kaya à l'horizon du SDAU.

#### ***1.5.2.3. Perspectives en matière d'énergie***

Le développement de la ville de Kaya, passe par la disponibilisation en matière d'énergie. La consommation énergétique actuelle est basée sur l'électricité. Le réseau électrique couvre partiellement la ville. En effet, le taux de couverture est estimé à 75% avec une fourniture en électricité marquée par des coupures fréquentes surtout pendant la période chaude. Avec l'accroissement des besoins énergétiques de la population et les limites de production électriques actuelles, il faudrait envisager l'extension du réseau électrique à toute la ville à moyen terme et à long terme la vulgarisation et la facilitation d'accès (coût) aux sources alternatives telles que le solaire.

#### ***1.5.2.4. Perspectives en matière de télécommunications***

Dans le domaine des télécommunications et des TIC, il faut reconnaître que l'engouement est plutôt dirigé vers la téléphonie mobile que vers la téléphonie fixe. Avec le développement de la technologie, la couverture aussi bien en téléphonie fixe que mobile devrait être améliorée. Seule la vulgarisation du Coded Division Multiple Access (*CDMA ou système de téléphonie fixe sans fil*) prépayé pourrait permettre de mieux desservir les ménages.

Les besoins dans le domaine de l'Internet (*haut débit*) iront en grandissant car cette technologie s'imposera dans les ménages. Il est prévu à l'horizon 2015, 5300 km de fibres optiques afin de relier les chefs lieux de provinces aux chefs lieux de région. Afin d'accroître le débit d'internet et la réduction des coûts de télécommunication.

#### ***1.5.2.5. Perspectives en matière d'assainissement***

En matière d'assainissement, le réseau d'évacuation existant ne permet pas de drainer correctement les eaux pluviales vers les exutoires et hors des zones d'habitat. Cela se traduit par des inondations et la stagnation des eaux. Pour apporter des solutions durables une extension du réseau de drainage des eaux vers le barrage et le marigot Napagba est nécessaire. Cela permettrait par ailleurs l'utilisation des eaux à des fins économiques (maraîchage). L'aménagement des collecteurs naturels (marigot et les bas-fonds traversant la ville) devrait être couplé de la réalisation de collecteurs artificiels, le long des voies primaires. La conception de ces ouvrages devra tenir compte des caractéristiques physiques (relief et nature du sol).

La gestion des déchets solides et liquides est problématique dans la ville de Kaya. En effet le ramassage et l'évacuation des ordures ménagères restent particulièrement à la charge des ménages. Cette gestion traditionnelle dégrade le cadre de vie. Il en va de même pour les eaux usées et les eaux vannes.

La production de déchets solides et liquides ira croissante. Cette situation nécessitera des mesures adéquates pour une gestion saine des différents déchets.

On devrait donc procéder à:

- la mise en place d'un véritable système de gestion des ordures ménagères (collecte, acheminement et traitement);
- l'aménagement de dépotoirs intermédiaires ;
- l'aménagement d'une décharge finale pour les ordures ;
- la vulgarisation des latrines améliorées ;
- la mise en place d'un système de gestion des boues de vidange.

## **1.6. LA GOUVERNANCE ET LES FINANCES LOCALES**

La gouvernance et finance locale constitue un des piliers de décentralisation et de développement local. En effet, la ville de Kaya connaît une concentration des services déconcentrés mais présente toutefois des insuffisances dans l'offre de service aux populations. Aussi, le faible niveau de son budget et de sa capacité d'autofinancement ne lui permette pas de réaliser les investissements nécessaires pour le bien être de sa population.

En vue d'améliorer la gouvernance locale de la ville, il s'agira dans les années avenir de mettre l'accent sur :

- la promotion de l'économie locale ;
- la mobilisation des ressources locales (humaine, matérielle, et financière);
- la gestion transparente et participative ;
- le renforcement de la représentativité des services de l'état ;
- le renforcement de la coopération décentralisée.

En outre, il est nécessaire de noter que l'existence de l'incivisme fiscal serait un frein à la mobilisation des ressources voire la gouvernance locale si aucune action n'est entreprise en vue de son éradication.

## **CHAPITRE 2 : DEFIS ET ORIENTATIONS DU SDAU**

### **2.1. LES DEFIS**

Le développement harmonieux de la ville de Kaya passe par un certain nombre de défis à relever que sont :

- maîtriser la gestion foncière;
- renforcer la fonction artisanale.

#### **2.1.1. Maîtriser la gestion foncière**

La pression sur le foncier exercée par les différents acteurs se doit d'être maîtrisée. Avec le lotissement comme mode opératoire d'aménagement le plus utilisée, la priorité a été accordée à la production de parcelles au détriment des équipements collectifs et des infrastructures (eau, électricité, assainissement). Cette situation est accentuée par la spéculation foncière éludant ainsi les besoins réels en termes de logements et d'équipements de base. Ce qui motive la prolifération de l'habitat spontané dans la ville de Kaya.

#### **2.1.2. Renforcer la fonction artisanale**

La ville de Kaya doit sa renommée au secteur de l'artisanat. Paradoxalement l'analyse diagnostique révèle une faible contribution à l'économie locale (2% du PLB) du fait de la faible organisation des acteurs, du niveau de production, de l'absence de circuit d'écoulement. Il est donc nécessaire de réorganiser toute la chaîne de valeur (approvisionnement en matière première, transformation, commercialisation) afin de conforter cette fonction artisanale et du même coup sa renommée.

### **2.2. LES ORIENTATIONS**

Trois (03) principales orientations ont été retenues dans le cadre du présent SDAU pour le développement de la ville de Kaya. Ces orientations ont été définies en fonction des défis à relever et des besoins des acteurs. Il s'agit de:

#### **➤ Orientation 1 : Assurer la maîtrise et la gestion de l'espace urbain**

La maîtrise de l'espace du périmètre urbain tiendra compte de la nécessité d'optimiser l'utilisation des espaces réservés aux équipements. Aussi, les zones loties devraient être densifiées. Une place de choix devrait être accordée aux logements collectifs contrairement à la pratique actuelle qui privilégie le logement individuel (une parcelle un ménage). Les extensions futures et l'aménagement des zones spécifiques seraient initiés dans le cadre des orientations du SDAU. Dans l'optique de mettre fin au phénomène de l'habitat spontané, des actions vigoureuses devraient être engagées.

➤ **Orientation 2 : Améliorer l'accessibilité aux services sociaux de base**

L'accès aux services de base est primordial pour offrir un cadre de vie agréable. L'amélioration des infrastructures en quantité et en qualité s'avère nécessaire pour une meilleur desserte des équipements structurants et une dynamisation des activités dans la ville de Kaya.

➤ **Orientation 3: La création de pôles d'activités**

En vue de permettre le développement économique de la ville de Kaya, une organisation cohérente des zones d'activités s'avère nécessaire. Ainsi, la création des pôles permettrait de localiser chaque secteur d'activité afin de dynamiser l'économie locale.

## **4<sup>ème</sup> PARTIE: LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LA MISE EN OEUVRE**

# CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMENAGEMENT

## 1.1. PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Kaya rallie les considérations suivantes :

- les différentes préoccupations des acteurs ;
- l'accroissement démographique ;
- le principe d'organisation qui concilie équilibre de l'espace et maîtrise de l'expansion urbaine ;
- le renforcement de la fonction artisanale ;
- les contraintes de site et le souci de la préservation des ressources naturelles.

La prise en compte de ces aspects permettant un développement urbain durable, sera le leitmotiv des propositions d'aménagement.

## 1.2. LE SCHEMA DE STRUCTURE

### 1.2.1. La structure générale

Le diagnostic réalisé en amont établi clairement les futures conditions et exigences du développement de la ville à l'horizon du SDAU. Ainsi les différentes perspectives établies permettent de déterminer les probables orientations à donner au schéma en termes de zonage et de spécialisation des espaces à partir des usages actuels des espaces et des vocations potentielles détectées. Du reste l'organisation de l'espace prévoit le renforcement des fonctions de la ville.

A cet effet le tissu urbain sera organisé en quatre (04) grands ensembles spatiaux que sont:

- **la zone d'habitation** : elle est composée de la zone d'habitation actuelle, des zones à restructurer, de la zone d'urbanisation future;
- **la zone d'activités** : elle comprend la zone commerciale, la zone administrative, la zone artisanale, la zone de maraîchage ;
- **les zones de préservation** : elle est composée des zones boisées ;
- **la zone de contraintes** : elle est composée du plan d'eau, des cours d'eau et de la zone inondable.

### 1.2.2. L'organisation de la voirie

Le schéma de structure projetée comprend outre les voies primaires, secondaires et tertiaires, le réseau de chemin de fer à l'intérieur de la ville. Il vise à améliorer les conditions de la mobilité, la fluidité du trafic, et l'intégration de tous les secteurs dans la dynamique urbaine. Aussi intègre-t-il la structure de base existante, les grands ensembles spatiaux et les différentes projections à l'horizon du schéma.

La structuration de la voirie connaîtra deux types d'actions à savoir le renforcement de l'existant et la création de nouvelles voies.

➤ **La voirie primaire**

Les voies primaires constituent l'ossature du schéma de structure qui reprend à son compte ces différentes voies qui sont composées des voies nationales et des voies régionales.

- ***la voirie Primaire existante à renforcer***

Les voies primaires existantes pénètrent dans la ville sous forme de radiales et de perpendiculaires et permettent à la ville d'être reliée à d'autres villes telles que Ouagadougou, Dori, Kongoussi, respectivement par la RN 3 (Ouagadougou et Dori), la RN 15 et la RR 14.

Ces tronçons urbains des RR14 et RN15 sont respectivement non bitumés et en mauvais état. Ainsi, il s'agira à l'horizon du SDAU de bitumer le tronçon urbain de la RR 14 et de la réhabilitation de celui de la RN 15.

- ***La voirie Primaire à créer***

En plus des voies primaires existantes, il est prévu l'aménagement d'une rocade à double sens avec terre plein central, d'emprise 100 mètres correspondant à la limite ouest du périmètre. Elle relie la RN 3 à la RR14 et la RN 15. Cette voie permettra de détourner le trafic surtout des gros porteurs en dehors de l'agglomération.

➤ **La voirie secondaire**

***La voirie secondaire existante***

Les voies secondaires ont une emprise qui varie de 15 à 25 mètres. Pour ce qui concerne les voies secondaires existantes, on note un niveau d'aménagement varié. Au niveau de ce type de voirie on observera deux types d'interventions. Il s'agira de bitumer ou de reprofiler avec les réseaux divers, les voies desservant ou convergeant vers les équipements structurants et les secteurs.

***La voirie secondaire à créer***

Les voies secondaires créées permettront de relier les zones et les équipements projetés en cohérence avec la trame existante dans le périmètre du SDAU. Elles auront une emprise comprise entre 30 et 40 m et seront bitumées ou aménagées en terre.

➤ **La voie ferrée**

Le chemin de fer venant de Ouagadougou, pénètre dans la ville par le secteur 4 en la traversant du Sud au Nord, sur une longueur de 8,700 km.

Il aboutit à l'ex gare ferroviaire, située dans le secteur 2. La gare ferroviaire ainsi que le quai d'embarquement, devraient être réhabilités et adaptés au futur flux vu le projet d'extension de la ligne (projet Conseil de l'Entente).

Les passages à niveaux (intersections entre le chemin de fer et les voies) qui sont au nombre de sept (07) devraient être aménagés afin de réduire les conflits de circulation.

➤ **Traitement des carrefours et des ouvrages d'art**

En vue de fluidifier la circulation et de réduire les risques d'accidents à l'horizon du SDAU, il s'avère nécessaire de prévoir et d'aménager des carrefours au croisement des voies primaires et secondaires. A cet effet, certains seront équipés en monuments ou en jets d'eau suivant l'esthétique recherchée.

La réalisation des ouvrages d'art au nombre de neuf (09) permettra de réduire les distances à parcourir entre deux (02) rives d'un cours d'eau.



## **CARTE N°23 : SCHEMA DE STRUCTURE**

## 1.2. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

### 1.2.1. Le zoning

Les zones définies regroupent les différentes fonctions et ont vocation à accueillir, outre l'habitat, toutes les activités connexes compatibles. Le zonage de la ville de Kaya tient compte des perspectives de développement et des orientations retenues. Il se présente comme suit :

#### 1.2.1.1. Les zones d'habitation

La zone d'habitation comprend les zones d'habitation de la trame urbaine aménagée, les zones à restructurer et les zones d'urbanisation future en fonction de l'évolution de la population. Les interventions urbanistiques préconisées sont donc fonction de la nature des zones, de leur localisation ainsi que de leur niveau d'équipement.

- **la zone à réhabiliter** : elle concerne le noyau ancien (secteur 1) et couvre une superficie de 93.42 ha avec un habitat délabré et une densité d'occupation moyenne. Le faible niveau d'accès aux services de base dans cette zone milite pour sa réhabilitation ;
- **la zone à densifier et à équiper** : elle concerne les secteurs 4 et 6 qui sont à la fois faiblement densifiés, viabilisés et équipés. L'opération à mener sur ce tissu, consiste à densifier et à prévoir des équipements indispensables à l'amélioration des conditions de vie;
- **les zones à restructurer** : Elles comprennent les zones qui abritent des habitations spontanées. Elles sont caractérisées généralement par la précarité des matériaux de construction, le manque de viabilisation et la mauvaise occupation de l'espace. Ces tissus doivent bénéficier d'opérations de restructuration, afin d'améliorer le cadre de vie;
- **les zones de promotion immobilière** : Vu l'accroissement démographique à l'horizon du SDAU, les perspectives en besoin de logement s'annoncent à la hausse. Pour répondre à ce besoin la création d'une zone immobilière s'avère nécessaire. Elles accueilleront tout projet de logement. Elles sont situées, à l'ouest à la limite de la zone aménagée et au sud à l'entrée de la ville sur la RN 3 ;
- **les Zones d'Aménagement Différé (ZADiff)** : Elles sont situées au sud-est et à l'ouest à la limite du périmètre. Ce sont des zones préférentielles d'extension future de la ville. Toutefois, son utilisation doit faire l'objet d'une étude sur sa spécificité. Par conséquent, elle ne doit donc pas faire l'objet d'aménagement à l'horizon du SDAU.

### 1.2.1.2. Les zones d'activités

- **La zone ferroviaire** : cette zone sera formée sur la base du site de l'ancienne gare ferroviaire située au Nord de la ville. Elle sera réaménagée dans le cadre de la réhabilitation du chemin de fer en prenant en compte le transport multimodal ;
- **la zone administrative à densifier**: elle est localisée dans le noyau ancien au secteur 3 et abrite la plupart des équipements administratifs. Elle est en partie inoccupée d'où la nécessité de la densifier. Le regroupement de ces services administratifs dans cette zone améliorera leur accessibilité géographique et constituera un gain en temps pour les usagers.
- **la zone artisanale** : créée dans l'optique de conforter la fonction artisanale surtout dans le domaine de la transformation des cuirs et peaux, elle est localisée au nord du camp militaire. Cette zone devra intégrer l'aménagement d'un village artisanal ;
- **la zone universitaire et de formation**: cette zone est à créer dans la partie sud de la ville afin de faire de Kaya un pôle universitaire et de centres formations professionnelles. Cette zone abrite déjà un institut d'enseignement supérieur;
- **la zone commerciale** : Cette zone constitue le poumon économique de la ville. Elle abrite le marché central et les différentes parcelles commerciales situées aux alentours. Le marché central insalubre et sous équipé nécessite une réhabilitation afin d'insuffler un dynamisme aux activités commerciales. A ces entités viendront s'ajouter l'aménagement des façades commerciales situées le long des axes Kaya-Kongoussi et Kaya-Dori;
- **les zones d'Activités Diverses** : elles sont localisées au nord et au sud du périmètre. Elles permettront l'installation d'unités de petites et moyenne entreprises et industries telles que des unités modernes de tannage, des laiteries et l'abattoir moderne;
- **la zone artisanale** : elle permettra de conforter la fonction artisanale de la ville (réputée pour la transformation des cuirs et peaux), à travers l'aménagement d'une zone spécifique dédié à l'artisanat. Elle est située au nord de la ville ;
- **la zone industrielle** : elle devra faire l'objet d'un aménagement approprié qui permettra la mise en place des services et équipements nécessaires à son bon fonctionnement. Elle pourra accueillir entre autres des unités industrielles agro alimentaires (transformation des produits maraichers, agricoles et de l'élevage). Elle est située au nord-ouest de la ville ;
- **la zone maraîchère**: la ville de Kaya dispose d'un potentiel dans la production maraîchère au regard des cours d'eau qui la traversent. Ainsi, la définition de deux (02) zones d'activités maraîchères en plein cœur de la ville autour du barrage et du marigot Napagba vise à préserver les activités maraîchères qui s'y mènent et surtout à valoriser les terres bordant ces différents plans d'eau ;
- **les zones agro pastorales** : elles sont au nombre de trois (03) et localisées au nord, au sud et au sud ouest de la ville. Elles permettront d'intensifier l'agriculture et l'élevage.

### **1.2.1.3. Les zones de préservation**

Au regard de la faiblesse du couvert végétal dans la ville et dans le souci de préserver l'environnement face à l'avancée du désert, il est nécessaire d'aménager des zones boisées, un parc urbain et de prévoir des zones naturelles à préserver. Elles sont situées au sud, au sud-est, et au nord-ouest.

### **1.2.1.4. Les zones non aedificandi**

Ce sont les espaces (barrage, du marigot Napagba, les cours d'eau, les bas fonds) non constructibles en raison de leur caractère inondable, il sera ainsi défini le long de ces espaces une bande de servitude de 100 m de part et d'autre des berges de ces entités (*conformément à la réglementation nationale en vigueur*) afin de limiter les risques d'exposition des populations aux catastrophes.

## **1.2.2. La programmation**

Le choix et la localisation de ces grands équipements sont fonctions des critères ci-dessous :

- Du niveau d'équipement actuel de la ville ;
- De son statut de ville capitale régionale ;
- Des zones préférentielles d'extension de la ville ;
- Des futures zones d'habitat à aménager d'ici l'horizon du SDAU ;
- De la grille d'équipements du SNAT (seuils de population et de distance pour accéder à un équipement, les superficies minimales à prévoir).

### **1.2.2.1. Les équipements de superstructure**

#### **- Equipements scolaires**

Pour les besoins de l'étude et en l'absence de données spécifiques à la ville notamment sur les populations scolarisable, nous avons retenues les taux de scolarisation du niveau national. Ainsi, selon le RGPH 2006, le taux de scolarisation observé au niveau du préscolaire est de 14,20% pour les 3-5ans, de 18,50% pour les 6-11 ans au niveau du primaire, et de 17,7% pour 12-18 ans au niveau du secondaire. Pour ce faire les populations scolarisables ont été projetées à base de ces différents taux et rapportées aux normes préconisées au Burkina Faso en matière d'infrastructures scolaires. En effet, l'effectif est 35 enfants maximum par classe au niveau du préscolaire, 75 élèves au niveau de l'enseignement primaire, et d'une moyenne de 65 élèves par classe, au niveau de l'enseignement secondaire (70 pour le premier cycle et 60 pour le second cycle). Ainsi, pour prendre en charge les nouveaux besoins, il faut créer d'ici 2030 :

#### **• Le préscolaire**

Les estimations des besoins en équipements du préscolaire se feront sur la base du taux de préscolarisation de 3%(PDDSEB). En supposant que les effectifs préscolarisés vont croître de

deux (2) points chaque année, on pourrait enregistrer : 11,5% de taux de préscolarisation en 2015, 25% en 2020, 30% en 2025 et 36% en 2030. La norme préconisée pour les établissements préscolaires est de 35 enfants par section et un établissement préscolaire en compte au moins trois (03).

Sur cette base, le nombre d'établissements préscolaires a été déterminé en rapportant la proportion de la population à préscolariser à la capacité normale d'un établissement préscolaire. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant.

**Tableau n°47 : Besoin en équipements préscolaires**

| Années | Population totale | Préscolaire (3-5ans)    |                            |                            | Besoin en salles de classes | Nombre d'établissements correspondant |
|--------|-------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
|        |                   | Population scolarisable | Taux de croissance PDSEB % | Population à préscolariser |                             |                                       |
|        |                   | 14,20%                  |                            |                            |                             |                                       |
| 2011   | 69 385            | 9853                    | 3                          | 296                        | 8                           | 3                                     |
| 2015   | 87 597            | 12 439                  | 11,5                       | 1430                       | 41                          | 14                                    |
| 2020   | 117 225           | 16 646                  | 25                         | 4162                       | 119                         | 40                                    |
| 2025   | 156 873           | 22 276                  | 30                         | 6683                       | 191                         | 64                                    |
| 2030   | 209 931           | 29 810                  | 35                         | 10 434                     | 298                         | 99                                    |

Source: Etude SDAU Kaya 2012

- **Le primaire**

Un des objectifs du PDSEB est d'atteindre au niveau du primaire, un taux de scolarisation de 100% d'ici à l'an 2021. La norme préconisée d'effectif par classe est de 75 élèves/classe au maximum et de 06 classes par école normalisée. Sur cette base, il a été calculé les besoins en termes de classes et d'écoles à l'horizon du SDAU comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau n°48: Besoin en équipements primaires**

| Années | Population totale | Primaire (6-12 ans)     |                               |                            | Besoin en salles de classes | Nombre d'écoles à six classes correspondant |
|--------|-------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|
|        |                   | Population scolarisable | Taux de croissance PDSEB en % | Population à préscolariser |                             |                                             |
|        |                   | 18,50%                  |                               |                            |                             |                                             |
| 2011   | 69 385            | 12 836                  | -                             | -                          | -                           | 14                                          |
| 2015   | 87 597            | 16 205                  | 75,1                          | 12 170                     | 162                         | 27                                          |
| 2020   | 117 225           | 21 686                  | 100                           | 21 686                     | 289                         | 48                                          |
| 2025   | 156 873           | 29 022                  | 100                           | 29 022                     | 386                         | 64                                          |
| 2030   | 209 931           | 38 837                  | 100                           | 38 837                     | 518                         | 86                                          |

Source : Etude SDAU, Kaya 2012

A l'horizon du SDAU en 2030, le besoin en nombre de salles de classes sera de 518 correspondants à 86 écoles de six (06) classes.

- **Le secondaire**

Au regard du tableau d'évolution du nombre d'élèves dans la région du Centre-nord, nous remarquons que le taux d'accroissement est de 2,16 points en moyenne tous les ans. Ainsi, on pourrait enregistrer comme taux de scolarisation 20% en 2015, 31% en 2020, 42% en 2025 et 53% en 2030. Partant de cette situation et de la projection de la population scolarisable au secondaire (12-18 ans), les besoins en équipements ont été calculés.

**Tableau n°49 : Evolution du nombre d'élèves dans la région du Centre nord de 2006 à 2012, enseignement secondaire général, post primaire et secondaire**

| Années                   | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'élèves          | 17 011    | 21 326    | 25 110    | 28 411    | 32 597    | 37 370    |
| Taux d'accroissement (%) | -         | 25,4      | 17,1      | 13,1      | 14,7      | 14,6      |

Source : Annuaire statistiques de l'enseignement secondaire 2011-2012

Cette estimation tient compte d'une moyenne de 60 élèves par classe et de sept (07) classes au moins par établissement secondaire normalisé. Les résultats se présentent comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau n°50 : Besoin en équipements secondaires**

| Années      | Population totale | Secondaire (12-18 ans)  |                                                           |                         | Besoin en salles de classes | Nombre d'écoles à six classes correspondant |
|-------------|-------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|
|             |                   | Population scolarisable | Taux de croissance selon l'annuaire statistique 2012 en % | Population à scolariser |                             |                                             |
|             |                   | 17,70%                  |                                                           |                         |                             |                                             |
| <b>2011</b> | 69 385            | 12 281                  | 14,6                                                      | 1793                    | 30                          | 4                                           |
| <b>2015</b> | 87 597            | 15 505                  | 20                                                        | 3101                    | 52                          | 7                                           |
| <b>2020</b> | 117 225           | 20749                   | 31                                                        | 6432                    | 107                         | 13                                          |
| <b>2025</b> | 156 873           | 27 767                  | 42                                                        | 11 662                  | 194                         | 28                                          |
| <b>2030</b> | 209 931           | 37 158                  | 53                                                        | 19 694                  | 328                         | 47                                          |

Source : Etude SDAU, Kaya 2012

#### - Équipements socio sanitaires

Sur la base des projections effectuées dans le cadre de cette étude (hypothèse volontariste 6%), la population de la ville de Kaya serait de 209 931 habitants en 2030. Au regard de cet accroissement de la population et de l'offre actuelle de santé du premier echelon, il faudra prévoir la construction d'équipements supplémentaires à l'horizon du SDAU. Ainsi, selon les normes du Ministère de la santé, il faudra un CSPS pour 10 000 habitants. En rapportant l'effectif de la population à la norme nationale (*10 000 habitants*) on obtient les résultats suivants :

**Tableau N°51 : Besoin en équipements sanitaires du premier échelon à l'horizon du SDAU**

| Année                     | 2011   | 2015   | 2020    | 2025    | 2030    |
|---------------------------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Population de référence   | 69 385 | 87 597 | 117 225 | 156 873 | 209 931 |
| Nombre de CSPS nécessaire | 6      | 8      | 11      | 15      | 20      |
| Nombre de CSPS existant   | 4      | -      | -       | -       | -       |
| Nombre de CSPS à prévoir  | 2      | 2      | 3       | 4       | 5       |

**Source :** Etude SDAU, Kaya 2012

Pour ce qui concerne les équipements de santé de niveau supérieur (avec des rayons d'actions plus importants), leur prévision prend en compte l'ensemble de l'aire du district donc de la population provinciale. Ainsi, avec un taux d'accroissement de 6% la population de la province du Sanmatenga passera de **598 014** en 2006 à **2 421 320** habitants en 2030. Au regard de la norme du Ministère de la santé soit un (01) CMA pour cent cinquante milles (150 000) habitants, il sera nécessaire d'en prévoir pour toute la province afin d'étoffer le tissu sanitaire d'ici à l'horizon du SDAU. Le nombre d'équipements à réaliser a été obtenu en rapportant l'effectif de la population à la norme nationale (*150 000 habitants*). Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant:



**Tableau N°52 : Besoin en équipements sanitaires de niveau supérieur à l'horizon du SDAU**

| Année                    | 2011    | 2015      | 2020      | 2025      | 2030      |
|--------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Population de référence  | 800 278 | 1 010 333 | 1 352 053 | 1 809 351 | 2 421 320 |
| Nombre de CMA nécessaire | 5       | 6         | 9         | 12        | 16        |
| Nombre de CMA existant   | -       | -         | -         | -         | -         |
| Nombre de CMA à prévoir  | 5       | 1         | 3         | 3         | 4         |

Source: Etude SDAU, Kaya 2012

#### - Equipements marchands

Les normes du SNAT prévoient un marché plein air pour 8000 habitant et un marché couvert pour 15 000 habitants.

**Tableau n° 53: Equipements marchands**

|                     | Normes       | 2011   | 2015   | 2020    | 2025    | 2030    |
|---------------------|--------------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Population projetée |              | 69 385 | 87 597 | 117 225 | 156 873 | 209 931 |
| Marchés plein air   | 1/8000 hbts  | 8      | 10     | 14      | 19      | 26      |
| marchés couverts    | 1/15000 hbts | 4      | 5      | 7       | 10      | 13      |

Source : Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

#### - Equipements de sécurité

Les équipements de sécurité existants sont insuffisants. Il s'agira donc :

- d'aménager trois (03) commissariats de police ;
- d'aménager une caserne de sapeurs pompiers.

#### - Equipements de transports

Dans ce domaine, il faudra réaménager la gare routière existante et en prévoir au Sud sur la RN 3 sur l'axe Kaya Ouagadougou.

**- Equipements sportifs et culturels**

L'accent sera mis sur la multiplication de leur nombre par des constructions nouvelles d'une part et d'autre part de mener des actions de mise aux normes des équipements existants.

Le SNAT prévoit un terrain de sport pour 22 000 habitants.

**Tableau n°54 : Besoins en terrains de sport**

|                                   | Normes       | 2011   | 2015   | 2020    | 2025    | 2030    |
|-----------------------------------|--------------|--------|--------|---------|---------|---------|
| <b>Population projetée</b>        |              | 69 385 | 87 597 | 117 225 | 156 873 | 209 931 |
| <b>terrains sport nécessaires</b> | 1/22000 hbts | 3      | 3      | 5       | 7       | 9       |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

**1.2.2.2. Les équipements d'infrastructures**

L'amélioration des infrastructures urbaines (voirie, eau électricité, assainissement, télécommunication etc.) se fera par la viabilisation des tissus existants et des nouvelles zones urbaines à créer. Le respect des dispositions du code de l'urbanisme doit être de rigueur, surtout en matière de lotissement.

**- Voirie**

Le réseau de voirie à mettre en place, doit permettre d'intégrer le périmètre du SDAU dans la commune. L'aménagement des voies urbaines, devra permettre d'améliorer les conditions de la mobilité, la fluidité du trafic et l'intégration de tous les secteurs urbains.

**Tableau n° 55: Voirie et aménagements connexes**

| EQUIPEMENTS                              | TAILLE   |
|------------------------------------------|----------|
| Voie de ceinture bitumée                 | 30,54km  |
| Bitumage des principales voies urbaines  | 26,88 km |
| Réhabilitation/sécurisation tronçon rail | 56,40km  |
| Aménagement ronds-points                 | -        |
| Aménagement passages à niveaux           | 03       |

**Source :** Groupement « Badcom Consult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

### - **Mobilité urbaine**

Avec le développement urbain, la question de la mobilité dans les années à venir sera une préoccupation majeure dans la vie quotidienne des populations et dans la conduite de leurs activités. Il est donc capital d'entreprendre des études visant la mise en place d'un réseau de transport en commun dans le cadre d'un partenariat public/privé. Ces études de faisabilité devront non seulement tenir compte de la mobilité à l'intérieur de la ville de Kaya mais surtout en lien avec autres localités (Ouagadougou, Dori, Yako, Kongoussi etc.).

Il est important de noter que le présent SDAU devra œuvrer au développement et à la promotion des modes de transport non polluants : transports en commun écologique, transports doux, véhicules et engins propres. Ainsi, les propositions en la matière sont :

- L'amélioration du parc auto ;
- La sensibilisation pour la réglementation de la circulation ;
- La mise en place d'un système de transport en commun pour faciliter la mobilité;
- La réalisation de signalisations horizontales et verticales, pour la sécurité routière.

### - **Adduction d'eau**

Le projet de construction de 20 km de réseau par l'ONEA jouera positivement sur la qualité de service.

Cependant, pour respecter les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015, le taux de desserte doit atteindre 80% grâce à l'exploitation du Lac Dem. Cela veut dire que 40 297 ménages seront connectés au réseau de distribution d'eau en 2030.

### - **Electricité**

La fourniture devra prendre en charge : la desserte des ménages, le développement des activités économiques, la sécurisation et l'animation de la ville.

Le taux de couverture actuel, va évoluer et il faudra prendre en charge les besoins de la ville et des environs à travers une extension du réseau d'électricité sur 20 km et de celui de l'éclairage public sur également 20 km. Il s'agira donc de diversifier les sources d'approvisionnement. L'énergie solaire pourra constituer une alternative dans la satisfaction des besoins des ménages.

### - **Réseau d'évacuation des eaux de pluie**

Le réseau devrait être renforcé afin d'assurer le drainage des eaux vers le barrage et Napagba. L'aménagement des collecteurs naturels (marigot et les bas-fonds traversant la ville)) sera couplé de la réalisation de collecteurs artificiels, le long des grands axes routiers. La conception de ces ouvrages devra tenir compte des caractéristiques physiques (relief et nature du sol).

Le réseau de collecteurs artificiels proposé a un linéaire de 14.61 km, et les aménagements portent sur 23.42 km.

Des ouvrages de franchissement seront réalisés aux intersections du réseau avec les voies.

**Tableau n°56 : Assainissement pluvial**

| OUVRAGES                            | QUANTITE |
|-------------------------------------|----------|
| Collecteurs naturels (km)           | 23,45    |
| Collecteurs artificiels (km)        | 14,61    |
| Ouvrages de franchissement (nombre) | 09       |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

**- Gestion des déchets**

Pour une saine gestion des différents déchets, la mairie en collaboration avec les prestataires privés (association, GIE etc.) et les partenaires techniques et financiers, doit :

- mettre sur place un véritable système de gestion des ordures ménagères (collecte, acheminement et traitement). Cette filière peut générer des emplois pour les groupements de jeunes et de femmes ;
- aménager une décharge finale pour les ordures ;
- prendre des dispositions pour la vulgarisation des latrines améliorées ;
- réaliser des mini réseaux d'égouts, reliés à une station d'épuration.

**Tableau n° 57: déchets solides et liquides**

| ENTITE                      | QUANTITE |
|-----------------------------|----------|
| Décharge finale (unité)     | 1        |
| Latrines améliorées (unité) | PM       |
| Egouts                      | 01       |
| Station d'épuration         | 01       |

**Source :** Groupement « BadcomConsult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

## **CARTE N°24 : SCHEMA D'AMENAGEMENT**

### 1.2.3. Programme d'investissement global

Le phasage de réalisation des activités couvre la période 2012-2030, scindée en quatre tranches : 2012-2016, 2017-2021, 2022-2030. Elle concerne les investissements publics. Les programmes sont élaborés à partir des estimations des besoins et des normes et tendances.

**Tableau n°58: Phasage des programmes**

| N°       | 1 ère phase : 2012 -2016                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2 è phase : 2017 -2021                                                                                                                                                                                                                                                   | 3 è phase : 2022 -2030                                                                                                                                                                     |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> | <b>HABITAT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                            |
|          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du noyau ancien ;</li> <li>- Densification et équipements des secteurs 4 et 6;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restructuration des zones d'habitat spontané ;</li> </ul>                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de zones de promotion immobilière</li> </ul>                                                                                          |
| <b>2</b> | <b>ZONES D'ACTIVITES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                            |
|          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la zone ferroviaire ;</li> <li>- Densification de la zone administrative ;</li> <li>- Aménagement d'une zone artisanale ;</li> <li>- Aménagement de façades commerciales et réhabilitation de la zone commerciale;</li> <li>- Aménagement de deux zones maraichères ;</li> <li>- Aménagement de la zone agropastorale</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Aménagement d'une zone universitaire et de formation ;</li> <li>- Aménagement d'une zone d'activités diverses ;</li> <li>- Delimitation des zones boisées ;</li> <li>- Delimitation des zones naturelles à préserver.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'une zone universitaire et de formation ;</li> <li>- Aménagement d'une zone industrielle ;</li> </ul>                                |
| <b>3</b> | <b>VRD</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                            |
|          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bitumage des voies principales;</li> <li>- Aménagement des collecteurs naturels ;</li> <li>- Aménagement de collecteurs le long de ces voies ;</li> <li>- Extension du réseau d'électricité ;</li> <li>- Extension du réseau d'adduction d'eau ;</li> </ul>                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements de ronds points ;</li> <li>- Aménagements des passages à niveaux ;</li> <li>- Réalisation d'ouvrages de franchissement ;</li> <li>- Mise en place du système de transport en commun</li> </ul>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la décharge finale ;</li> <li>- Réalisation d'ouvrages de franchissement ;</li> <li>- Bitumage de la voie de ceinture ;</li> </ul> |

| 4 | EQUIPEMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de Centre d'Eveil et d'Eduction Préscolaire ;</li> <li>- Construction d'écoles primaires ;</li> <li>- Construction d'établissements d'enseignement secondaire</li> <li>- Construction de CSPS ;</li> <li>- Réhabilitation de la gare routière</li> <li>- Construction de CMA ;</li> <li>- Construction d'une caserne de sapeurs pompiers ;</li> <li>- Construction de terrains de sports</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de Centre d'Eveil et d'Eduction Préscolaire ;</li> <li>- Construction d'écoles primaires ;</li> <li>- Construction d'établissements d'enseignement secondaire</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de Centre d'Eveil et d'Eduction Préscolaire ;</li> <li>- Construction d'écoles primaires ;</li> <li>- Construction d'établissements d'enseignement secondaire</li> </ul> |

**Source :** Groupement « Badcom Consult - CAU HK » Etudes SDAU 2012

**Tableau n°59 : Programme d'investissement global**

| PROJETS                                                                         | QUANTITE | COUT X 1000<br>F CFA | PROGRAMMATION                     |                                   |                                  | ACTEUR<br>PRINCIPAL                      | ACTEURS<br>ASSOCIES              |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                 |          |                      | Court<br>terme<br>(2012-<br>2016) | Moyen<br>terme<br>(2017-<br>2021) | Long<br>terme<br>(2022-<br>2030) |                                          |                                  |
| AMENAGEMENT SPATIALE                                                            |          |                      |                                   |                                   |                                  |                                          |                                  |
| Délimitation des zones du SDAU                                                  | 01       | 250 000              |                                   |                                   |                                  | Chambre de<br>commerce et<br>d'industrie | Commune,<br>Opérateurs<br>privés |
| Elaboration d'un POS                                                            | 01       | 80 000               |                                   |                                   |                                  | Chambre de<br>commerce et<br>d'industrie | Commune                          |
| Elaboration d'un SIU et actualisation de<br>l'adressage                         | 01       | 100 000              |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |
| Etude de réhabilitation du noyau ancien                                         | 01       | 50 000               |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |
| Densification et équipements des secteurs<br>4 et 6                             | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |
| Restructuration des zones d'habitat<br>spontané                                 | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |
| Aménagement de zones de promotion<br>immobilière                                | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |
| Aménagement de la zone ferroviaire                                              | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |
| Densification de la zone administrative                                         | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |
| Aménagement d'une zone artisanale                                               | 01       | 50 000               |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU, MICA                        |
| Aménagement de façades commerciales<br>et réhabilitation de la zone commerciale | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU, MICA                        |
| Aménagement de deux zones maraichères                                           | 01       | 150 000              |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU, MASA                        |
| Aménagement d'une zone industrielle                                             | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU, MICA                        |
| Aménagement d'une zone d'activités<br>diverses (ZAD)                            | 01       | 500 000              |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU, MICA                        |
| Délimitation de la zone non aedificandi<br>(ha)                                 | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune                                  | MHU                              |



| PROJETS                                                                 | QUANTITE | COUT X 1000<br>F CFA | PROGRAMMATION                     |                                   |                                  | ACTEUR<br>PRINCIPAL | ACTEURS<br>ASSOCIES                    |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------------------------|
|                                                                         |          |                      | Court<br>terme<br>(2013-<br>2018) | Moyen<br>terme<br>(2019-<br>2024) | Long<br>terme<br>(2025-<br>2030) |                     |                                        |
| EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE                                           |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                                        |
| Construction de Centre d'Eveil et<br>d'Eduction Préscolaire             | 45       | 1 350 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MENA,<br>promoteurs<br>privés          |
| Construction d'écoles primaires                                         | 35       | 2 800 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MENA,<br>Opérateurs<br>privés          |
| Construction de nouveaux établissements<br>de l'enseignement secondaire | 15       | 2 250 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MESS,<br>MENA,<br>Opérateurs<br>privés |
| Construction et équipement de nouveaux<br>CSPS                          | 07       | 1 050 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | Ministère de<br>la Santé,<br>PTF       |
| Aménagement de terrains de sport                                        | 09       | 90 000               |                                   |                                   |                                  |                     |                                        |
| Construction de caserne de sapeurs<br>pompiers                          | 01       | PM                   |                                   |                                   |                                  | MATS                | Commune                                |
| Réaménagement du marché central                                         | 01       | 300 000              |                                   |                                   |                                  | Commune             | acteurs<br>privés et PTF               |
| Réhabilitation de la gare routière                                      | 01       | 300 000              |                                   |                                   |                                  | Commune             | acteurs<br>privés et PTF               |

| PROJETS                                                           | QUANTITE | COUT X 1000<br>F CFA | PROGRAMMATION                     |                                   |                                  | ACTEUR<br>PRINCIPAL | ACTEURS<br>ASSOCIES |
|-------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                   |          |                      | Court<br>terme<br>(2013-<br>2018) | Moyen<br>terme<br>(2019-<br>2024) | Long<br>terme<br>(2025-<br>2030) |                     |                     |
| EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE                                      |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Voirie, Déplacement et Mobilité urbaine                           |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Elaboration d'un plan de circulation                              | 01       | 50 000               |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID,<br>PTF         |
| Mise en œuvre d'un plan de circulation                            | 01       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID,<br>PTF         |
| Ouverture et bitumage de la rocade en 02 x 02 voies avec TPC (km) | 30       | 12 000 000           |                                   |                                   |                                  | MID                 | Commune,<br>PTF     |
| Voirie primaire existante à bitumer (km)                          | 20       | 6 000 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID, MHU<br>PTF     |
| Voirie secondaire existante à bitumer (km)                        | 15       | 3 000 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID, PTF            |
| Voirie secondaire projetée à bitumer (km)                         | 15       | 3 000 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID,<br>MHU,PTF     |
| Voirie secondaire existante à aménager en terre (km)              | 30       | 2 400 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID, PTF            |
| Voirie secondaire projetée à aménager en terre (km)               | 20       | 1 800 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID, PTF            |
| Aménagement de ronds-points                                       | 06       | 600 000              |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID, PTF            |
| Aménagement des carrefours                                        | 07       | 700 000              |                                   |                                   |                                  | Commune             | MID, PTF            |

| PROJETS                                                                        | QUANTITE | COUT X 1000<br>F CFA | PROGRAMMATION                     |                                   |                                  | ACTEUR<br>PRINCIPAL | ACTEURS<br>ASSOCIES |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                                |          |                      | Court<br>terme<br>(2013-<br>2018) | Moyen<br>terme<br>(2019-<br>2024) | Long<br>terme<br>(2025-<br>2030) |                     |                     |
| EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE                                                   |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Eau et Assainissement                                                          |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Réalisation du schéma directeur de drainage des eaux pluviales                 | 01       | 50 000               |                                   |                                   |                                  | ONEA                | Commune,            |
| Réalisation du schéma directeur de gestion des déchets solides et liquides     | 01       | 50 000               |                                   |                                   |                                  | ONEA                | Commune,            |
| Construction d'une décharge finale                                             | 01       | 1 000 000            |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Extension du système d'adduction d'eau par la mise en place de bornes fontaine | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | ONEA                | Commune,            |
| Extension du réseau ONEA (km)                                                  | 20       | 5 000 000            |                                   |                                   |                                  | ONEA                | Commune,            |
| Mise en place de bouches d'incendie                                            | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Sapeurs pompiers    | Commune, ONEA       |
| Mise en place d'un réseau primaire d'évacuation des eaux pluviales (km)        | 15       | 1 500 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | ONEA, PTF           |
| Mise en place d'un réseau secondaire d'évacuation des eaux pluviales (km)      | 75       | 6 000 000            |                                   |                                   |                                  | Commune             | ONEA, PTF           |
| Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement                             | 01       | 60 000               |                                   |                                   |                                  | Commune             | ONEA                |
| Elaboration d'un plan de prévention et de gestion des risques d'inondation     | 01       | 25 000               |                                   |                                   |                                  | Commune             | MHU                 |
| Electricité                                                                    |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Extension du réseau d'électricité                                              | 20       | 1 000 000            |                                   |                                   |                                  | SONABEL             | Commune             |
| Extension du réseau d'éclairage public (km)                                    | 20       | 900 000              |                                   |                                   |                                  | Commune             | SONABEL             |
| Télécommunication                                                              |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Installation de la fibre optique                                               | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | ONATEL              | MPEN, Commune, PTF  |
| Vulgarisation du CDMA                                                          | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | ONATEL              | MPEN, Commune, PTF  |
| Espaces verts                                                                  |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Aménagement des espaces verts et des                                           | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune             |                     |

|                                                                         |    |         |  |  |  |         |             |
|-------------------------------------------------------------------------|----|---------|--|--|--|---------|-------------|
| zones aménagés                                                          |    |         |  |  |  |         | MEDD        |
|                                                                         |    |         |  |  |  |         |             |
| Délimitation et aménagement de zones boisées                            | 01 | 150 000 |  |  |  | Commune | MEDD<br>PTF |
| Plantation d'alignement d'arbre sur les principales artères de la ville | 01 | 50 000  |  |  |  | Commune | MEDD        |

| PROJETS                                                                     | QUANTITE | COUT X 1000<br>F CFA | PROGRAMMATION                     |                                   |                                  | ACTEUR<br>PRINCIPAL | ACTEURS<br>ASSOCIES |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                             |          |                      | Court<br>terme<br>(2013-<br>2018) | Moyen<br>terme<br>(2019-<br>2024) | Long<br>terme<br>(2025-<br>2030) |                     |                     |
| GOUVERNANCE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE                                |          |                      |                                   |                                   |                                  |                     |                     |
| Réhabilitation, adaptation et équipement<br>du siège de la mairie           | 01       | 500 000              |                                   |                                   |                                  | Commune             | PTF                 |
| Mise en place d'outils d'accompagnement<br>de la maitrise d'ouvrage urbaine | 01       | 30 000               |                                   |                                   |                                  | Commune             | PTF                 |
| Elaboration et mise en œuvre d'outils de<br>communication                   | 01       | 90 000               |                                   |                                   |                                  | Commune             | PTF                 |
| Promotion de l'écocitoyenneté                                               | PM       | PM                   |                                   |                                   |                                  | Commune             | PTF                 |
| TOTAL                                                                       |          | 55 275 000           |                                   |                                   |                                  |                     |                     |

Source : Etude du SDAU de Kaya, 2012

La mise en œuvre du SDAU de la ville de Kaya nécessitera la mobilisation d'au moins **cinquante cinq milliards deux cent soixante quinze millions (55 275 000 000) francs CFA.**

## CHAPITRE 3 : LA MISE EN OEUVRE

### 3.1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

La mise en œuvre du SDAU nécessite la prise en compte d'un certain nombre de dispositions préalables qui sont essentiellement à sa bonne exécution :

- **l'adoption du SDAU conformément à la loi n 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso** : plusieurs instances, dont la COTESCO, la CCUC et la CRUC, sont impliquées dans le processus de validation du SDAU avant son adoption finale par le Conseil des Ministres. C'est l'aboutissement de toute cette démarche qui confère au présent outil sa valeur de document de référence en matière de planification de l'aménagement urbain;

- **le SDAU comme un cadre de référence des interventions** : l'élaboration et la mise en œuvre du présent SDAU obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et négociée de l'aménagement urbain. Ainsi, les interventions des différents acteurs résidents et non-résidents (*ONG, projets, services étatiques, coopération décentralisée, etc.*) doivent s'insérer en droite ligne des objectifs retenus dans le cadre de ce SDAU et concourir leur à l'atteinte ;

- **la maîtrise d'ouvrage** : le Conseil Municipal assure la maîtrise d'ouvrage du SDAU conformément à la loi. A ce titre, il prend toutes les initiatives pour sa mise en œuvre efficace et efficiente. Il fera appel à la maîtrise d'ouvrage déléguée (*structure technique compétent*) et par voie de passation de marchés, recruter un prestataire privé pour les études techniques et la réalisation des projets ;

- **le cofinancement des actions du SDAU** : la participation d'acteurs autres que la municipalité a été essentielle dans l'élaboration du SDAU comme elle le sera pour sa mise en œuvre qui requiert leur contribution physique, technique et financière ;

- **la valorisation des compétences locales** : elle sous-entend l'utilisation des compétences locales pour l'exécution du SDAU dans un contexte d'existence et de disponibilité de ces ressources ;

- **la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU** : ce comité sera la cheville ouvrière du pilotage de la mise en œuvre du SDAU. A l'instar du comité ad hoc impliqué lors de la phase d'élaboration du SDAU, le présent comité prendra en compte, dans sa composition, les différentes sensibilités locales. Toutefois, il sera numériquement plus réduit afin de le rendre plus efficace dans sa mission ;

- **la mobilisation financière** : l'Etat et le Conseil Municipal exploreront toutes les pistes possibles pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du présent SDAU ;

- **la mobilisation sociale** : en vue d'obtenir la pleine adhésion de l'ensemble des couches sociales et socio -professionnelles pour une synergie d'actions, le Conseil Municipal veillera à

vulgariser le SDAU au niveau des différents acteurs de développement en particulier auprès de ses partenaires. Des campagnes d'informations et de sensibilisation seront menées en utilisant tous les canaux de communication existants.

### 3.2. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

#### 3.2.1. Le cadre juridique du SDAU

L'élaboration tout comme la mise en œuvre du présent SDAU s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

***-la loi n°014/96/ADP du 26 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso :*** il donne compétence au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme l'élaboration ou la révision du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) ;

***-la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso :*** tout en fixant les compétences des collectivités territoriales notamment en matière d'aménagement du territoire, édicte le principe de l'autorisation préalable de la tutelle et de la compétence partagée avec l'Etat pour l'initiative d'élaboration et mise en œuvre des documents de planification spatiale. Ainsi selon le décret (*décret d'application de la loi n°055-2004*) n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV portant procédure d'élaboration, d'approbation et de révision du SDAU, à son article 18, il est stipulé que : « *la mise en œuvre du SDAU approuvé incombe conjointement à l'Etat et à la collectivité territoriale concernée* » ;

***-la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso :*** il affirme la compétence de l'Etat dans l'initiative d'élaborer et de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;

***-le décret n°2008-431/PRES/PM/MHU du 15 juillet 2008 portant adoption de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain :*** elle a pour « *objectif général de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, elle vise à faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance et de développement ; à assurer l'accès au logement décent à toutes les couches sociales ; etc.* » ;

***-le décret n°2009 - 271 / PRES/PM/MEF portant adoption de la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires :*** elle vise à long terme « *la promotion du développement local et régional par la mise œuvre judicieuse des politiques publiques (macro-économiques et sectorielles) à l'intérieur des centres secondaires* » et à moyen terme « *le renforcement de la strate intermédiaire de l'armature urbaine nationale (notamment par : la création de pôles de développement dynamique ; le développement des fonctions relais des centres secondaires de dimension provinciale avec le monde rural en renforçant la relation ville/campagne, fondement d'un développement régional intégré ; etc.)* ».

Pour être applicable, le SDAU doit subir une série de phases de validation et d'adoption conformément à la législation en vigueur. En effet, il est d'abord soumis aux différentes instances consultatives (*COTESCO, CCUC, CRUC et CNAT*), avant son approbation par décret pris en Conseil des Ministres. Pour ce faire, l'Etat sera donc le garant de sa mise en œuvre globale. Le Conseil Municipal veillera à la mise en application effective des orientations retenues.

Sans être opposable au tiers, le SDAU une fois adopté s'impose à toutes actions devant être entreprises à l'intérieur de son aire d'application. En effet, comme stipulé dans le Code de l'Urbanisme et de la Construction à son article 65 : « *l'Etat, les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public ou privé sont tenus au strict respect des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé* ».

Le SDAU, en tant que document de référence établissant pour une ville les prévisions d'aménagement et de développement spatial à long terme (*horizon 2030*), se doit être compatible avec les dispositions des autres instruments de planification d'échelon supérieur touchant son aire d'application. Ainsi, le SDAU en présence est pleinement en adéquation avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire (*SNAT*), le Plan Régional de Développement (*PRD*), les études ECOLOC.

Les documents de planification urbaine et outils d'urbanisme opérationnel devant être compatibles avec le SDAU sont :

- le Plan d'Occupation des Sols (*POS*) ;
- les schémas de secteurs ;
- les Plans Communaux de Développement (*PCD*) ;
- les études d'urbanisme opérationnel (rénovation, réhabilitation, restructuration urbaine, plans de lotissement, etc.).

### **3.2.2. Cadre institutionnel et organisation des acteurs pour la mise en oeuvre du SDAU**

#### **3.2.2.1. Au niveau de la municipalité**

##### **Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, acteur clé dans la gestion du foncier communal, a un rôle de premier rang dans la mise en application des orientations du SDAU.

Une fois le présent document adopté, le Conseil aura pour mission de :

- veiller au strict respect des dispositions retenues dans le SDAU ;
- faire en sorte que les documents de planification de niveau inférieur (*tel POS, PCD, etc.*) soient en parfaite harmonie avec le SDAU ;
- s'assurer permanemment de la concordance des initiatives et projets de développement à réaliser dans la ville jusqu'en 2030 avec les prescriptions du SDAU ;
- œuvrer au suivi - évaluation de l'exécution des prescriptions du schéma ;
- prendre l'initiative de sa révision si les conditions de sa mise en œuvre l'exige ;



- prendre les dispositions nécessaires pour doter la ville d'un POS (*outil d'opérationnalisation du SDAU*) dans un bref délai.

### **Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU**

Un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU devra être mis en place. Sous la coupe du Conseil Municipal, il établira et présentera régulièrement au Conseil les bilans d'étape de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de la présente étude. Le comité aura également pour tâches d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux sur l'évolution du processus de mise en œuvre.

Présidé par le Maire, le comité se composera essentiellement des différents services techniques déconcentrés de l'Etat. Pour être mieux représentatif, il associera quelques représentants du Conseil Municipal (*notamment les présidents des trois commissions*), du secteur privé, de la société civile, des responsables religieux et coutumiers (*chef de terre*) et des partenaires au développement clés (*ONG, projets et programmes de développement*). Aussi, il comprendra en son sein un représentant du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (*MHU*).

Le comité sera mis en place, conformément à la loi n°055-2004 et au décret n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV, par un arrêté ministériel. En effet, l'article 19 du décret ci-dessus référencé indique que : « *un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU est mis en place par arrêté du Ministère en charge de l'urbanisme et de la construction* ». C'est cet arrêté qui précisera la composition (*nommément*), les attributions et le mode de fonctionnement du comité de suivi.

### **Structure technique de mise en œuvre du SDAU**

L'absence de structure technique de maîtrise d'ouvrage à Kaya pourrait constituer un handicap majeur et compromettre la bonne mise en œuvre des dispositions du SDAU. Il est donc impérieux pour la ville d'œuvrer à mettre sur pied cette structure et en la dotant de tous les moyens humains, matériels et financier afin de garantir le succès d'exécution du présent schéma. De ce fait deux (02) options se présentent à la municipalité quant à sa mise en place :

**-l'option de la création d'un service technique municipal à travers une gestion directe en régie simple :** après plus d'une quinzaine d'année de processus de décentralisation au Burkina Faso, exceptées les deux (02) grandes communes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui disposent d'un service technique opérationnel aucune autre municipalité n'a pu s'en doter faute de ressources adéquates. En effet, la mise en place d'une telle structure est si coûteuse qu'il est difficile à la majorité des communes du pays, dans le contexte actuel, d'en créer et surtout de le faire fonctionner. Cette option, pour la commune de Kaya, semble donc hypothétique dans l'immédiat vu la faiblesse de ses moyens ;

**- l'option de la mutualisation des ressources à l'échelle régionale à travers une Agence Régionale de Développement (ARD) :** cette option est issue d'une réflexion faite dans le cadre du dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la Politique de Développement des Centres Secondaires (PDCS) au Burkina Faso. Elle a abouti à la conclusion

que seule une structure de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'échelle régionale et regroupant toutes les communes de la région, par le biais de l'intercommunalité, est la moins coûteuse et la plus supportable par les ressources locales à même de permettre à ces collectivités d'assurer efficacement leur mission de développement local. Ainsi, il sera plus facile pour la commune de Kaya en association avec les autres collectivités de sa région de mettre en place l'ARD du Centre Nord. Elle aura la personnalité juridique d'un établissement public local à caractère administratif, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Les ressources de l'agence découleront des contributions des collectivités membres, des subventions, des dons, des legs, des emprunts, des rémunérations pour service rendu et autres libéralités. Cette forme d'organisation a l'avantage à terme de permettre à l'agence de ne pas constituer un poids supplémentaire pour les communes et de pouvoir elle-même se prendre en charge. L'ARD aura pour mission d'assister la commune de Kaya et les autres collectivités du Centre Nord dans les domaines d'activités liés au développement ; d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations que les collectivités veulent bien lui confier et de réaliser toute étude que les organismes publics ou privés pourraient lui commander. De façon spécifique, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas et plans d'urbanisme fait partie de ces compétences. A cet effet, la ville de Kaya pourra bénéficier de l'accompagnement technique de l'agence dans l'opérationnalisation du présent SDAU.

De ces deux (02) options, la seconde est celle qui présente le plus d'avantages pour la commune de Kaya de pouvoir se doter rapidement d'une structure compétente de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de son SDAU.

La problématique environnementale et du développement durable étant capitale dans ce schéma, la Mairie devra se doter d'un service chargé de ces questions.

## **Population**

La population, qu'elle soit organisée ou non, est un des maillons clés du processus d'application des dispositions du SDAU. Cependant cet acteur ne pourrait pleinement jouer son rôle que s'il est bien informé du contenu du document. Ainsi le succès du SDAU, dans sa présente phase de mise en œuvre, passe par une bonne campagne de communication pour une appropriation de son contenu par les populations. A ce titre, les acteurs économiques, les organisations de la société civile, les religieux, les coutumiers, les propriétaires terriens de Kaya auront une responsabilité de premier plan dans la conduite du processus de mise en œuvre de ce schéma. Elle devra œuvrer à la promotion de l'écocitoyenneté dans la ville.

### **3.2.2.2. Au niveau étatique**

#### **✓ Etat central**

L'Etat est un des acteurs importants du processus, étant à l'initiative de l'étude, elle devra jouer un rôle clé lors de la mise en œuvre (*techniquement et financièrement*) à travers ces

services techniques centraux. Cette intervention se fera conjointement avec la municipalité de Kaya. Ainsi de par sa position, l'Etat devra :

- accélérer le processus d'adoption du SDAU jusqu'en Conseil des Ministres ;
- œuvrer, dans le cadre de la décentralisation, à mettre à la disposition de la municipalité de Kaya, l'environnement juridique et institutionnel nécessaire à la bonne exécution du présent SDAU et surtout le transfert effectif de ressources.

✓ **Services techniques déconcentrés de l'Etat**

Comme le stipule le Code Générale des Collectivité Territoriales (*CGCT*), les services techniques déconcentrés de l'Etat, s'ils sont sollicités, doivent assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement. Ainsi, l'ensemble des structures déconcentrées devront concourir à la bonne mise en œuvre du présent SDAU et en garantir son succès. De ce fait, la mise en place d'une Direction Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme à Kaya constitue un accompagnement technique de la ville dans la mise en application des dispositions du présent SDAU.

### **3.2.3. Au niveau des partenaires au développement**

La ville de Kaya compte un nombre important de partenaires qui l'accompagnent déjà dans la mise en œuvre de son processus de développement. Il s'agit des nombreux projets et programmes de développement, de la coopération décentralisée.

Ces acteurs pourraient ainsi être mis à contribution (*techniquement, matériellement, et/ou financièrement*) dans l'exécution du présent SDAU.

## **3.3. MOBILISATION DES RESSOURCES**

### **3.3.1. Mobilisation du foncier**

La stratégie de mobilisation du foncier pour la mise en œuvre du SDAU pourra comporter les actions suivantes :

- définir les limites administratives des communes ;
- matérialiser les terres du domaine foncier de l'Etat et de celui des collectivités territoriales ;
- mettre en place et rendre fonctionnel le service foncier communal par le renforcement du personnel, la formation des agents et l'équipement du service ;
- constituer et immatriculer les réserves foncières au nom de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des opérations d'urbanisme tels que les lotissements ;
- l'exercice du droit de préemption ou la mise en œuvre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dans l'emprise du périmètre du schéma

- encourager le regroupement des services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales et la construction de leur siège en hauteur
- ajuster la superficie des terrains occupés ou demandé au besoin des services public et parapublic a leurs besoins réels
- recenser et récupérer les terres dégradées et les monticules s'ils ne sont pas des lieux sacrés ou s'ils ne sont pas classés dans le domaine public de l'Etat ou celui des collectivités territoriales
- envisager la densification par l'encouragement du logement collectif ;
- engager le retrait des terres nues dont le délai de mise en valeur est expiré conformément aux textes en vigueur ;
- informer et sensibiliser les populations et tous les acteurs fonciers sur la notion de schéma d'aménagement et d'urbanisme et le but d'utilité publique ou d'intérêt général qu'il poursuit ;
- traduire les textes fonciers en français facile et en langues du milieu et assurer leur vulgarisation.
- Recenser les occupations illégales des réserves administratives et procéder au déguerpissement des occupants.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'entreprendre une meilleure organisation de la chaine foncière. La chaine foncière comprend une chaine d'aménagement et une chaine de gestion. Chaque composante regroupe de nombreux acteurs aux attributions hétérogènes et parfois contradictoires. Pour une meilleure organisation de la chaine foncière, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan interinstitutionnel de modernisation, de déconcentration et de décentralisation. Ce plan basé sur la gestion des processus devra permettre :

- une rationalisation des processus fonciers ;
- une organisation de la collecte, du traitement et du partage des informations foncières entre les acteurs ;
- une mise en place de structures de concertation entre acteurs du foncier et les structures de contrôle des opérations foncières ;
- un renforcement des capacités des acteurs par leur formation et leur équipement ;
- l'élaboration et la mise en place d'un plan de communication sur le foncier ;
- un appui à la déconcentration des services de l'Etat.

La mise en place de toutes ces fonctions urbaines nécessite l'acquisition de terres par la municipalité. Pour ce faire le législateur a prévu un ensemble d'instruments juridiques, réglementaires et techniques pouvant être utilisés pour une mobilisation des ressources foncières :

- ✓ ***l'expropriation pour cause d'utilité publique*** : conformément à l'article 300 de la loi 034-2012, c'est une forme de cession involontaire des droits réels immobiliers permettant aux pouvoirs publics, dans le respect des droits des détenteurs des droits réels immobiliers, de mobiliser les ressources foncières pour les besoins d'opérations

d'aménagement, reconnus d'utilité publique moyennant une juste et préalable indemnisation. Aussi selon la loi n°017-2006 du 18 mai 2006 à son article 02, ce mode d'acquisition foncière est reconnu comme *« une opération qui permet à une personne publique, de contraindre tout titulaire de droit réel immobilier à lui céder ledit droit, dans le but de réaliser un objectif d'utilité publique ou d'intérêt général, en contrepartie d'une juste et préalable indemnisation »*. Toujours au niveau de loi n°017-2006 à son article 85, il est indiqué que *« l'Etat et les collectivités territoriales peuvent procéder à l'expropriation d'une personne morale ou physique pour cause d'utilité publique, conformément aux textes en vigueur »*.

- ✓ **le droit de préemption** : selon l'article 04, alinéa 28 de la loi 034-2012, c'est un droit reconnu dans certains cas à l'administration, notamment l'Etat et les collectivités territoriales, d'acquérir la propriété d'un bien immobilier, lors de son aliénation par préférence à tout autre acquéreur. De même, l'article 02 de la loi n°017-2006 *« reconnaît ce droit à l'Etat ou aux collectivités territoriales d'acquérir, en cas d'aliénation, la propriété d'un ou de plusieurs immeubles ou de droits réels immobiliers, par préférence à tout autre acquéreur »*. Plus loin au niveau des articles 86 à 90 de la même loi (loi n°017-2006), les procédures et modalités d'application de ce droit sont pleinement définis ;
- ✓ **la constitution de réserves foncières** : l'article 02 de la loi n°017-2006 définit les réserves foncières, comme étant *« des domaines fonciers constitués par l'autorité publique pour des besoins d'aménagements futurs »*. Ainsi c'est un moyen dont dispose l'Etat ou les collectivités territoriales d'acquérir des terres qui donneront lieu à un aménagement effectif en vue de leur utilisation définitive à moyen ou long terme. Aux articles 91 à 93 de la même loi, les procédures et modalités d'application de ce procédé d'acquisition foncière sont déterminées. Dans le cadre du présent SDAU, deux (02) zones de réserves foncières ont été programmées. L'administration devra prendre toutes les mesures idoines pour protéger ces zones des occupations illicites ;
- ✓ **l'incorporation des biens en déshérence** : il s'agit de réattribuer à la collectivité locale les biens immobiliers d'apparence abandonnée (Cf. Article 26 alinéa 04 de la loi 034-2012) ;
- ✓ **la mise en place du SIF** : en référence à la loi 034-2012 en son article 206, le SIF est un ensemble de procédés et de mécanismes permettant de collecter et traiter les informations, de stocker, d'analyser et de diffuser les données relatives à la propriété foncière et ses démembrements. Cette clarification des différentes propriétés foncières permet à la collectivité, qui dispose d'un SIF, de lancer avec plus d'assurance les procédures d'acquisition de terrains pour des opérations d'aménagement. Dans l'optique de faciliter les procédures d'acquisition foncière par l'administration locale pour la mise en œuvre du SDAU, le SIF permettra à l'échelle du périmètre urbain :
  - d'assainir la situation des attributions des parcelles loties ;
  - d'identifier l'ensemble des parcelles attribuées depuis au moins cinq (05) ans et encore non mises en valeur et préparer les procédures de retrait suivant les règles légales ;

- d'éclaircir la question des possessions et des propriétés foncières ;
- d'identifier les propriétaires coutumiers et procéder à une délimitation des différentes propriétés conformément aux dispositions de la RAF (*Article 237 de la loi n°034-2012/AN*) afin de limiter le phénomène de vente illicite de terres;
- de faire la situation des biens immeubles en déshérence ; etc.

Il sera nécessaire de faire évoluer ce SIF vers un véritable cadastre.

En conclusion, afin de lutter efficacement contre les occupations illégales de terres dans la commune, d'apaiser les conflits et tensions liés au foncier, de permettre à l'administration locale d'avoir une meilleure maîtrise foncière et aider la municipalité à disposer des terres dans le cadre de l'exécution du SDAU sans trop de difficultés ; les principales actions suivantes doivent être impérativement engagées :

- vulgariser le SDAU dans ces différents aspects auprès des propriétaires coutumiers et la population : la concertation doit être systématique entre la commune d'une part, les coutumiers et la population d'autre part à l'occasion des opérations d'aménagement afin de rassurer ces derniers et susciter leur pleine adhésion au processus ;
- communiquer sur la mise en œuvre des dispositions de la RAF révisée qui en son article 6 distingue le domaine foncier de l'Etat, le domaine foncier des collectivités territoriales et le patrimoine foncier des particuliers. Ce dernier cas de figure nécessite de sensibiliser les propriétaires coutumiers et la population afin d'éviter toute forme d'occupations illégales des terres non aménagées pour une bonne et saine compréhension de l'application de l'article 237 de la loi 034-2012 du 02 juillet 2012 portant RAF sur les possessions foncières rurales ;
- dynamiser la commission de retrait des parcelles et la doter de moyens conséquents ;
- renforcer la capacité du bureau domanial de la commune par le recrutement de personnel qualifié et l'équipement adéquat du service ;
- œuvrer à une meilleure organisation de la chaîne foncière.

### **3.3.2. Mobilisation des ressources humaines**

La ville de Kaya devra développer toutes les initiatives afin de doter son administration d'un personnel de qualité à même de conduire avec succès la mise en œuvre de ce SDAU. L'ensemble de ces initiatives pour être plus efficace à moyen et long terme nécessitera :

- la mise en place d'une politique de renforcement de capacités sur : la décentralisation, le rôle des élus dans la planification et la gestion urbaine, le code de l'urbanisme et de la construction du Burkina (*en mettant l'accent sur les outils de planification et d'aménagement urbains particulièrement leur mode d'utilisation*), la RAF, les outils informatiques (*particulièrement les outils de système d'informations géographiques appliqués à la gestion spatiale et foncière*), etc. ;



- le recrutement d'agents techniques de niveau supérieur : il s'agira principalement d'un cadre de conception ayant un profil dans le domaine du développement et de la gestion urbaine et un technicien supérieur (*à court et moyen terme*) et d'un ingénieur (*à long terme*). Aussi le recrutement d'un environnementaliste sera nécessaire pour la résolution des questions environnementales et de développement durable.

### 3.3.3. Mobilisation des ressources financières

La commune dispose de potentialités en termes de ressources budgétaires mobilisables. Outre la contribution des activités génératrices de revenus (*commerce, élevage, artisanat, transformation des produits agro-pastoraux, etc.*), la valorisation de nouveaux secteurs d'activités telles le transport, le tourisme et le secteur de la petite et moyenne industrie favoriseront une amélioration substantielle des finances locales. L'augmentation de ces ressources au bénéfice du budget communal exigera à la municipalité de Kaya :

- d'actualiser le Système d'Information Foncier (*SIF*) de Kaya en le couplant à un adressage complet de la ville dans l'optique d'une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale (*taxe de résidence, taxe de jouissance, etc.*) ;
- de recruter des nouveaux agents de recouvrements pour étoffer les effectifs actuels ;
- d'asseoir une bonne organisation et un déploiement efficient des ressources humaines de recouvrement sur le territoire communal ;
- de moderniser ses équipements marchands (*marché, gare routière, abattoir, etc.*) afin d'augmenter le volume des ressources fiscales mobilisées ;
- d'adopter la rigueur dans le recouvrement des taxes et impôts ;
- de mettre en un système informatique de gestion des ressources budgétaires.

L'Etat interviendra financièrement dans la mise en œuvre de ce schéma à travers un appui budgétaire direct et aussi grâce au fonds pour le financement des aménagements urbains<sup>3</sup>.

De nombreux partenaires au développement seront également mis à contribution dans le financement de ce SDAU. C'est le cas du PDDEB, du PROS, du PEPP II, du PADS, du PST<sub>2</sub>, de la SONATUR, ANPE, des Engagements Nationaux, de la coopération décentralisée, du secteur privé, etc.

### 3.3.4. Mobilisation des ressources matérielles

La nécessité pour la ville de Kaya de réhabiliter les bâtiments de la Mairie s'impose avec urgence. De même, avec la création de nouveaux services (*dont les services techniques*) des travaux d'extension des locaux actuels s'avèrent nécessaire afin d'offrir des espaces décents de travail.

Afin de réussir la mise en œuvre du SDAU, les différents services devront être équipés progressivement en matériels informatiques et de bureautiques, en moyens de transport, en véhicules de génie civil, en outillages divers, etc.

---

3 Cf. Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso, Edition novembre 2006, P n°19

## **5<sup>ème</sup> PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL**



## DEFINITION DE QUELQUES TERMES ET CONCEPTS CLEFS DANS LE DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

### Ecologie

Concept inventé par ERNST HAEKEL en 1866.

C'est la science qui étudie l'habitat des êtres vivants, les relations entre ceux-ci et leur milieu et enfin les rapports entre les êtres vivants eux-mêmes.

C'est la science de la biosphère et des écosystèmes.

C'est une science qui est incontournable pour une bonne compréhension des conséquences graves des atteintes de l'environnement d'aujourd'hui.

Par extension le même mot désigne une idéologie, un "écologisme" ou une politique orientée par la défense du milieu naturel, la protection du cadre de vie et de l'environnement

### Biosphère

Terme crée par VERNADSKY en 1925.

C'est la partie de l'espace terrestre qui renferme l'ensemble des êtres vivants et dans laquelle la vie est possible en permanence. Il s'agit d'une tranche de 35 km maximum d'épaisseur.

Elle peut se subdiviser en trois grandes régions :

**La lithosphère** : est la couche externe du globe terrestre. C'est le milieu solide constitué par l'ensemble des continents émergés. Quelques mètres d'épaisseur.

**L'hydrosphère** : c'est la partie liquide de la croûte terrestre. Elle correspond aux mers, aux océans et aux cours d'eau qui couvrent les 7/10 de la surface de la planète. 10 km maximum d'épaisseur.

**L'atmosphère** : est la couche gazeuse qui enveloppe l'ensemble de notre planète. 25 km maximum d'épaisseur.

**La biosphère ne représente que 0,5% de l'ensemble atmosphère + Terre dont le rayon total est de 6770 km.**

La biosphère est caractérisée par une grande diversité des milieux qui la constituent et des êtres vivants qui l'habitent ainsi qu'une répartition irrégulière des êtres vivants. Cela est perceptible notamment à travers les biomes continentaux (forêts tropicales, forêts sèches, savanes, déserts, milieux méditerranéens...)

Les limites des espaces occupés par les hommes, c'est à dire la surface des terres émergées habitables représente 26,3% de la superficie de la planète.

L'écosystème est un milieu relativement homogène et stable dans lequel l'ensemble des êtres vivants entretiennent des relations alimentaires et territoriales entre eux même et avec le milieu.

Ce milieu qui englobe l'ensemble des conditions physico-chimiques qui y règnent constitue le **Biotope**.

Par contre l'ensemble des êtres vivants dans ce milieu forme la **biocénose** (ou communauté des êtres vivants).

Biotope et biocénose sont intimement liés et exercent l'un sur l'autre une interaction permanente. D'où la relation de TRANSLEY (1935): **Ecosystème = Biotope + Biocénose**

**L'écosystème est l'unité de base écologique.** Il peut avoir différentes tailles, exemples: un champ, un cours d'eau, une forêt, une partie d'un continent (on parle alors de biome).

**C'est au niveau des écosystèmes que s'exercent les actions et l'influence de l'homme pouvant entraîner des modifications plus ou moins favorables à la vie et l'équilibre du milieu.**

En effet, l'écosystème est constitué d'éléments qui influent sur la vie et le développement des organismes qui l'habitent. Ces éléments sont appelés les **facteurs du milieu**. On distingue parmi ces facteurs :

**Les facteurs abiotiques** : ce sont les facteurs climatiques (température, éclairement, humidité relative, pluviosité etc.), atmosphériques (vent, pression, ionisation de l'air, champ électrique radiation ionisantes, gaz dans l'atmosphère), édaphiques (sol, roches) et hydriques (eau);

**Les facteurs biotiques** (relatifs à la faune et à la flore): ce sont les facteurs intraspécifiques (effectifs de population, croissance, sex-ratio), les facteurs interspécifiques (compétition, parasitisme, symbiose, prédation...) et les facteurs alimentaires

**Les facteurs anthropiques** (relatifs à l'action de l'homme): la pression démographique (perception et comportement vis à vis de l'écosystème), les activités (civilisation agraire, civilisation industrielle, urbanisation et transport etc.).

## **Milieu naturel**

Le milieu naturel actuel (ou sub actuel) est un milieu qui présente un équilibre relativement stable et productif. Il ne faut pas le confondre avec le milieu primaire (**climax**) qui correspond à un milieu vierge n'ayant subi aucune intervention de l'homme (agriculteur/éleveur).

Sauf pour des raisons scientifiques et dans des aires limitées, il est presque impossible de revenir à un état primaire de l'environnement qui n'existe plus depuis longtemps en Afrique tropicale sèche ou soudano-sahélienne. La steppe comme la savane sont issues du feu, de l'homme et de ses animaux domestiques.

Les milieux naturels actuels très modifiés par l'homme depuis des millénaires représentent des équilibres relativement stables et productifs que l'on ne doit que remplacer par un autre état aussi stable et, si possible, plus productif ou bien maintenir dans l'état optimal de l'équilibre ancien avec son sol, ses eaux, sa végétation, sa faune, et aussi son potentiel productif pour l'homme.

## **Ecosystème**

**Climax:** état vers lequel tend la végétation d'un lieu dans des conditions naturelles constantes, en l'absence d'intervention de l'homme; elle est stable pendant plusieurs siècles.

**NATURE:** réalité physique existant indépendamment de l'homme, et dont l'homme est partie prenante.

## **Environnement**

D'après le Conseil International de la Langue Française (CILF, 1970):

- l'environnement est l'ensemble, à un moment donné, des agents physiques, biologiques, chimiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et leurs activités.

D'après le Forum International d'Aix-en-Provence en France, 1972:

- l'environnement est l'ensemble des êtres qui composent l'espace proche ou lointain de l'homme dont celui-ci peut déterminer ou changer l'existence mais qui peuvent déterminer totalement ou partiellement la sienne ou les modes de vie de celui-ci.

La deuxième définition semble la plus complète, car elle montre l'interaction entre l'homme et le milieu.

Le concept d'environnement est assez complexe et peut se subdiviser en trois axes traduisant l'interaction entre l'homme et son milieu.

**L'environnement physique:** Communément appelé le milieu physique, il est caractérisé par les facteurs abiotiques (climat, sol et eau) et les facteurs biotiques (faune et flore).

**L'environnement social, économique et culturel:** il est caractérisé par les facteurs anthropiques (société, activités de l'homme)

**L'environnement politique et juridique:** il est caractérisé par les cadres institutionnels, législatifs et réglementaires.

Dans le langage courant, on emploie le terme environnement pour ce qui entoure la zone d'action du projet, mais cette notion doit être prise dans son sens large c'est à dire le secteur ou l'aménagement a une influence directe (la zone aménagée) ou indirecte (la périphérie, l'aval).

Le terme environnement est un anglicisme correspondant au terme "milieu". Cependant milieu a parfois un sens précis, qui permet de désigner le caractère global de l'environnement en cause. Par exemple, "le milieu terrestre, le milieu aquatique, le milieu marin,..." réalisent un milieu particulier.

De même, le terme "milieu naturel" comprend le plus souvent végétation secondaire, mais aussi le milieu exploité actuellement par l'homme ainsi que l'homme lui-même, la faune sauvage et domestique.

**Le terme environnement s'utilise le mieux dès que l'homme est placé au cœur des préoccupations mésologiques** (l'étude de l'environnement, du milieu, de l'habitat, constitue la mésologie).

### **Impact**

Ce terme forme un lien entre l'aménagement et l'environnement.

L'impact est l'effet immédiat, à moyen ou long terme que l'aménagement, qu'il soit prévu (ex.: le défrichement de la zone à mettre en culture) ou non (ex.: disparition de biotope pour la faune, introduction de parasites pour l'homme, les animaux ou les plantes), qu'il soit bénéfique ou néfaste, provoque sur l'environnement d'accueil de l'aménagement, sa périphérie immédiate ou éloignée.

En terme d'impacts sur l'environnement, on pense très souvent aux effets secondaires pervers des aménagements mais il peut y avoir des effets bénéfiques que l'expérience, la connaissance d'autres cas et la recherche de tous les éléments du milieu pourraient permettre de prévoir.

### **Développement durable**

L'environnement est prévu à travers un champ temporel intégrant le court, le moyen et le long terme, et à ce titre, il est associé au développement durable qui se définit comme:

le "**développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs**" selon le rapport BRUNTLAND, réalisé par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1987.

En effet, une action très profitable dans le court terme peut s'avérer désastreuse dans le long terme. L'analyse environnementale ne saurait donc se passer d'une vision prospective du futur.

La définition complète du développement durable d'après cette commission stipule:

" le processus de changement où l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation du développement technologique et des changements institutionnels sont en harmonie et permettent le développement d'un potentiel présent et futur nécessaires à la satisfaction des besoins et des aspirations de l'homme".

Le développement durable est ainsi une dynamique de changement qui répond de façon équitable aux besoins fondamentaux des populations actuelles en s'appuyant sur leur participation active et sur le maintien et l'amélioration des écosystèmes planétaires dans le respect des générations futures

**Quatre principes éthiques** sont donc sous-jacents :

- la satisfaction des besoins humains fondamentaux
- la participation active des populations
- l'équité entre les générations actuelles et les générations futures

- la pérennité des écosystèmes

### **Les exigences du développement durable**

- bien connaître les milieux naturel et humain
- respecter les valeurs et la culture des populations
- Evaluer les besoins fondamentaux de la population
- assurer la participation de la population par un véritable système démocratique
- établir des programmes accessibles d'éducation au développement durable pour que chacun comprenne la dynamique des relations homme/nature
- distribuer équitablement les fruits de la richesse
- assurer l'équilibre entre la démographie et la base des ressources
- minimiser la vitesse d'épuisement des ressources non renouvelables et accroître l'utilisation rationnelle des ressources renouvelables
- modifier nos styles de vie
- établir de nouveaux indicateurs du développement

## INTRODUCTION

L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Kaya, prévue dans le plan d'action de l'année 2011 du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, est une partie intégrante du projet « Pôles Régionaux de Développement - Appui au Développement Décentralisé » (PRD).

Le PRD est un programme initié par le gouvernement du Burkina Faso en vue d'appuyer les communes urbaines chefs lieux de Région dans l'accomplissement de leurs attributions aux termes du code général des collectivités territoriales. Ce programme financé par l'Agence Internationale de Développement (IDA) par le « crédit N° 4311 – BUR », doit couvrir les six (6) principales villes du Burkina que sont Banfora, Bobo Dioulasso, Kaya, Koudougou, Ouagadougou et Ouahigouya. Il doit s'étendre ensuite à l'ensemble des treize (13) chefs lieux de Régions.

Les études des SDAU se situent dans un contexte marqué par une volonté politique d'aménagement du territoire et une mise en œuvre de la politique de décentralisation visant l'autonomie de gestion, la libéralisation des initiatives locales de développement, et le respect des textes en matière d'environnement.

De façon générale au Burkina Faso, les fonctions urbaines sont désarticulées et l'urbanisation se caractérise par l'étalement des villes et le phénomène de l'habitat spontané. L'équipement des villes est confronté à la faiblesse des ressources financières de l'Etat et aux faibles capacités contributives des populations urbaines. L'absence de stratégie de développement propre à chaque ville freine le développement harmonieux du territoire.

Le désengagement de l'Etat du domaine de la production immobilière et la non approbation des outils de planification élaborés, n'ont fait qu'empirer le développement anarchique des villes.

Le code de l'urbanisme et la politique d'aménagement du territoire imposent l'élaboration d'outils de planification urbaine pour freiner l'extension démesurée des villes. Ces outils doivent s'articuler sur les documents d'aménagement du territoire, tout en détaillant la partie urbaine.

La Politique nationale de l'habitat et du développement urbain adoptée par le Conseil des Ministres du 7 Mai 2008, constitue un élément indispensable pour la maîtrise des villes au Burkina Faso. En 2008, le premier outil pour sa mise en œuvre (plan d'actions pour le l'habitat et le développement urbain) a été élaboré ; pour la période 2009 – 2018.

L'un des objectifs de cette politique, est de faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance et de développement. Dans ses axes stratégiques, la PNH DU a retenu entre autres :

- La planification et la maîtrise de la croissance des villes ;
- La promotion du logement décent pour tous ;
- La promotion de la bonne gouvernance urbaine.

# **CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET**

## **1.1 ASPECTS INSTITUTIONNELS DU PROJET**

### **1.2 OBJECTIFS DU PROJET - CIBLES**

#### **1.2.1 Objectifs**

Dans le code de l'urbanisme, le SDAU et les POS ont été identifiés comme principaux outils de base et toute action de planification doit y faire référence.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure.

Il doit assurer l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

C'est donc un document de planification urbaine (contrôle de l'extension des villes et maîtrise du développement urbain).

Le SDAU se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Il doit aussi permettre la sécurité urbaine, à travers la sécurité foncière; la sécurisation des populations (zones d'habitat adéquates, satisfaction des besoins en matière de voirie, d'eau, d'électricité et d'assainissement); et la sécurisation des investissements (documents consensuels approuvés par les plus hautes autorités).

Le SDAU doit permettre la mobilisation des acteurs urbains autour de programmes cohérents consensuels pour l'intérêt des populations et des collectivités territoriales.

Ainsi les appuis de l'Etat et des partenaires techniques et financiers sont acquis pour le développement local. Le renforcement de capacités et la bonne mobilisation de ressources financières des communes, constituent des atouts pour la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

#### **Cibles**

Le périmètre de la ville à l'horizon du SDAU, c'est-à-dire en 2030, a été défini en fonction des perspectives de développement socio-économiques.

Toutes les terres contenues dans ce périmètre seront soumises prioritairement à la réglementation en matière d'urbanisme et accessoirement à celles en matière de foncier rural.

Le périmètre du SDAU de la ville de Kaya comprend sept (7) secteurs et Louda peulh (zone rurale). Il couvre une superficie de 27.048 km<sup>2</sup>.

Les entités de Gaoua et Tiffou constituent des quartiers du secteur N°7.

Les secteurs numérotés de un (1) à sept (7), sont urbains. Cependant, à l'exception du secteur N°1, les autres sont constitués de zones loties et de zones non loties.

Les zones non loties sont généralement occupées par l'habitat spontané.

Le secteur central N° 1 est entièrement loti, sans occupation anarchique.

Les secteurs N° 4, 6 et 7 sont les plus grands secteurs de la ville en termes de superficie.

Louda peulh n'est pas un village, mais une zone périphérique au Sud de la ville. Il se trouve déjà dans la zone d'influence de la ville de Kaya.

### **1.3. CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE**

La présente étude est réalisée conformément aux textes législatifs et réglementaires au Burkina Faso, qui prescrivent la réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental (ÉIE).

#### **1.3.1. Lois et Décrets**

Loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso.

Décret N°97-110/PRES du 17 mars 1997 portant promulgation de la Loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997, relative aux études et aux notices d'impact sur l'environnement.

Décret N° 2001-342/PRES/PM/MEE portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.

Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code Forestier au Burkina Faso.

Décret N°111/PRES du 17 mars 1997 portant promulgation de ladite Loi relative à la protection des forêts, stipule en son article 50 que "toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement est soumise à une autorisation préalable du Ministère chargé des forêts sur la base d'une Étude d'Impact sur l'Environnement".

Loi N°023/97/II/AN du 22 octobre 1997 portant Code Minier du Burkina Faso, relative à la préservation de l'environnement, stipule en son article 70 que "tout titulaire d'un titre minier ou bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation de carrières doit, avant d'entreprendre sur le terrain tout travail susceptible de porter atteinte à l'environnement..., préparer conformément au Code de l'environnement en vigueur, et soumettre à l'approbation de l'Administration des Mines, une É.I.E accompagnée d'un programme de préservation et de gestion de l'environnement comprenant un plan de réhabilitation des sites à exploiter..."

La loi n° 017-2006/AN portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso (Journal Officiel n°29 du 20 juillet 2006). Selon cette loi, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) est l'instrument de planification à moyen et long termes qui fixe les orientations du développement des agglomérations urbaines



### **1.3.2. Cadre politique, juridique et réglementaire de la gestion de l'environnement au Burkina Faso et la politique de sauvegarde de la banque mondiale**

#### **- Politiques et stratégies en matière de gestion de l'environnement**

Le Burkina Faso dispose, pour la gestion du foncier et celle de l'environnement, de politiques et procédures stratégiques de même que des instruments juridiques et réglementaires en la matière. Il a en outre souscrit à des accords et conventions sous régionales et internationales en matière de protection de l'environnement, de la lutte contre la désertification, de gestion des espèces et des écosystèmes d'intérêt mondial, de lutte contre les pollutions et nuisances de même que dans le domaine des changements climatiques.

La mise en œuvre du SDAU se fera en adéquation avec un certain nombre de ces politiques et stratégies en cours d'application.

#### **- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable(SCADD)**

Le processus d'élaboration de la SCADD a été conduit sur la base d'un document de cadrage (termes de référence du processus) examiné en Conseil des ministres en novembre 2009. Le document de cadrage a traité du contexte et de la justification du processus décrit par la note conceptuelle, de ses objectifs et résultats attendus, de ses étapes et activités, de son budget et de son calendrier de déroulement. Il a été accompagné d'une note d'ajustement rédigée en décembre 2009 pour actualiser les modalités et le calendrier du processus.

L'objectif général du processus d'élaboration de la SCADD a été de formuler une politique économique et sociale cohérente dont la mise en œuvre se traduira, sur la période 2011-2015, par une croissance accélérée pro-pauvre, fondement d'un développement durable.

Les objectifs spécifiques ont été : (i) de capitaliser l'ensemble des travaux comportant le bilan du passé ; (ii) de tirer les leçons de la mise en œuvre du CSLP, des CSRLP et des autres instruments de planification pertinents ; (iii) de faire une analyse de la situation actuelle ; (iv) de dégager le profil de la pauvreté et ses principaux déterminants ; (v) d'étudier les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso ; (vi) d'opérer une "séquentialisation" des questions transversales ; (vii) d'assurer la cohérence de la SCADD avec tous les instruments pertinents de planification existants du Gouvernement ; (viii) de dégager les axes d'orientation et les recommandations pour la formulation de la SCADD ; (ix) de formuler la SCADD pour la période 2011-2015 ; (x) de définir un mécanisme et des indicateurs de suivi-évaluation basés sur des statistiques fiables ; (xi) et d'élaborer une stratégie et un plan de communication de la mise en œuvre de la SCADD.

### **- La Lettre de Politique du Développement Rural Décentralisé (LPDRD)**

Adoptée par le Gouvernement en 2002, la lettre de politique de développement rural décentralisé décrit le contexte général, les grandes orientations et stratégies de développement, le développement rural décentralisé et les réformes et actions nécessaires pour le développement rural décentralisé. S'agissant des orientations, la LPDRD prévoit une accélération du développement du potentiel productif tout en préservant l'environnement.

Dans le domaine de l'environnement, la LPDRD vise la mise en application des dispositifs du code de l'environnement et du code forestier. Les principes de base suivants sont essentiels pour la mise en œuvre de la LPDRD :

- la participation des populations ; la décentralisation ;
- l'intégration à la gestion des ressources naturelles (complexe eau, sol, végétation) ;
- la création de revenus et des emplois en milieu rural ;
- la contribution au développement local et partant à la lutte contre la pauvreté ;
- la contribution à la conservation de la diversité biologique.

### **- La Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015**

La SDR adoptée en 2003 tire sa substance du CSLP et se veut un cadre de vision harmonisée et de référence du développement rural axé sur: (i)- le renforcement de la sécurité alimentaire, (ii)- l'accroissement des revenus des populations rurales pauvres et singulièrement des couches vulnérables : les femmes et les jeunes, (iii)- la gestion efficiente des ressources naturelles, (iv)- la responsabilisation effective des populations pour la prise en main de leur destinée en matière de développement. L'objectif de développement de cette stratégie vise à assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

### **- Le Plan d'action national pour l'environnement (PANE)**

Elaboré en 1991 et révisé en 1994 à la suite du sommet de Rio en 1992 et de la table ronde de Genève, le PANE est le principal instrument de politique en matière environnementale au Burkina Faso. Il constitue un document de référence pour la planification des actions liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Il comprend des programmes cadres qui sont : la gestion du patrimoine national, l'amélioration du cadre de vie, le développement des compétences en environnement, la gestion de l'information sur le milieu et celle des terroirs

L'objectif principal du PANE est la recherche d'un équilibre socio écologique et socio-économique susceptible de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires et d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations.

Les objectifs visés à moyen et long termes sont :

- maîtriser les pressions sur le milieu naturel;
- favoriser la régénération des ressources naturelles et protéger la biodiversité;
- améliorer le cadre et les conditions de vie des populations;
- amorcer le processus d'un développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PANE, plusieurs documents de programmes et stratégies ont été élaborés et mis en œuvre. Ce sont :

- la Stratégie nationale d'assainissement en 1996 ;
- le Programme National de Foresterie Villageoise en 1996 ;
- Le Programme d'Aménagement des Formations Naturelles en 1996 ;
- le Programme d'actions national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) en 2000 ;
- la Stratégie nationale d'éducation environnementale en 2000 ;
- la Stratégie et le plan d'actions en matière de diversité biologique en 2001 ;
- la Stratégie de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques en 2001.

A la suite du PANE, d'autres processus ont redéfini la politique environnementale : il s'agit du Plan d'environnement pour un développement durable (PEDD) et du document de politique nationale en matière d'environnement et de l'adoption le 8 juin 2012 du rapport national sur le Développement Durable qui a été validé à l'occasion de la conférence des Nations unies sur le Développement Durable (Rio + 20) qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012.

### **- La politique forestière nationale**

L'objectif principal visé par la politique nationale forestière élaborée en 1998 est de contribuer à la lutte contre la désertification, à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à la satisfaction des besoins nationaux en énergie, bois de service et bois d'œuvre. Elle est centrée autour de trois options qui sont :

- la réduction de façon significative du déséquilibre entre l'offre et la demande en bois énergie, bois de service, bois d'œuvre et produits de cueillette à usage alimentaire et médicinal ;
- la réhabilitation des forêts dégradées ;
- l'amélioration du cadre de vie par le développement des ceintures vertes autour des centres urbains et la promotion d'entités forestières au niveau des terroirs villageois.

La politique d'aménagement du territoire

Le décret 97-054/PRES/PM/MEF portant application de la réorganisation agraire et foncière (RAF) définit l'aménagement du territoire comme : *«une politique de planification spatiale qui vise un développement harmonieux de l'espace national pour une meilleure répartition des populations et des activités en tenant compte des contraintes et potentialités »* (Art. 7).

Il est établi ainsi un *principe d'obligation d'aménagement* et des *modalités d'attribution des terrains* définis au moyen d'actes établis et délivrés " à titre onéreux ou exceptionnellement gratuit " (Art 50), certains sans distinction de la nature du terrain, d'autres, selon des modalités variables pour les zones urbaines et rurales.

Ainsi, l'aménagement du territoire participe à l'objectif de protection de l'environnement et d'instauration du développement durable notamment par l'organisation de l'affectation des terres et de l'implantation des infrastructures.

- **Les instruments législatifs et réglementaires pertinents en matière de gestion de l'environnement**

Au Burkina Faso, il existe une série d'instruments juridiques et réglementaires pertinents liés à la gestion de l'environnement.

- ***La Constitution du 02 juin 1991***

Votée par voie référendaire le 02 juin 1991, la constitution est la loi de référence du Faso pour le fondement de la République et le creuset du respect des engagements relatifs à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et aux instruments politico juridiques, socio-économiques et de sauvegarde culturel et environnementaux qui en découlent.

La législation environnementale prend donc appui sur la constitution du Burkina Faso qui stipule que : "le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie." (Article 14). Par ailleurs, "le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous" (article 29). Enfin, la constitution dispose en son article 30 que " tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes [...] portant atteinte à l'environnement".

- **La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)**

L'ensemble des ressources naturelles, permanentes ou renouvelables est régi par des normes d'utilisation et de gestion et d'exploitation définies dans la législation foncière fondée sur la réorganisation agraire et foncière (RAF) à travers la loi n° 014/96/ADP du 24 juin 1996 et son décret d'application n° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997. La RAF institutionnalise le domaine foncier national (DFN) et des principes d'aménagement des terroirs et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres tant au niveau rural que urbain.

Nonobstant le fait que « **le domaine foncier national est de plein droit propriété de l'Etat** », la nouvelle loi dispose que « **les terres du domaine foncier national peuvent être cédées à titre de propriété privée...les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de**

**l'Etat**». Aussi, cette loi assoit-elle les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts, etc. et fait du titre foncier, un gage pour les investissements.

En outre, l'article 33 de la loi suscitée édicte que **«le ministère chargé de l'environnement veille à la lutte contre les pollutions et nuisances provenant des activités des particuliers et des collectivités publiques»**.

- **Le Code de l'Environnement**

Le code de l'environnement (Loi n° 005/97/ADP du 30/01/1997) édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement qui sont, la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations, la mise en œuvre des accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et artificielles.

**Le code dispose en son article 17 que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (E.I.E) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (N.I.E).**

A ce jour, plusieurs textes d'application du code de l'environnement ont été adoptés par le Gouvernement. Il s'agit essentiellement des textes suivants :

- le décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement ;
- le décret n°2001-185/PRE/PM/MEE du 07 mai 2001, portant fixation des normes de rejets des polluants dans l'air, l'eau et les sols ;
- le décret n°98-322/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA du 28 juillet 1998 qui fixe les conditions d'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes (EDII). L'article 2 de ce décret précise que « les EDII sont ceux présentant des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé et la sécurité publique, soit pour l'agriculture, le cadre de vie, la conservation des sites, espaces, monuments et la diversité biologique ».

- **Le Code Forestier**

Le code forestier, adopté par la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, « vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population » (article 2). En outre, elle dispose en son article 50 que toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement d'une certaine ampleur, est soumise à une autorisation préalable sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement.

Le code forestier fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatif à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Des décrets d'application régissent ces sous-secteurs forestiers et font de la gestion durable des ressources forestières, des enjeux stratégiques en matière de préservation du climat, du substrat de production que sont les sols, de la stabilisation des berges des cours d'eau ainsi que du maintien de la diversité des espèces végétales/animales et des écosystèmes naturels, réservoirs de vitalité génétique.

Des textes d'application de cette loi ont été pris en rapport avec l'organisation des acteurs des ressources forestières, la préservation des ressources ainsi que dans le cadre de l'économie de marché afin que ces ressources naturelles puissent contribuer au financement de l'économie nationale tout en impulsant le développement local. Les principaux sont :

- Décret N°98-3120/PRES/PM/MEE/MATS du 17/07/1998 portant utilisation des feux en milieu rural au Burkina Faso ;
- Arrêté N°98-8/MEE/SG/DGEF/DP du 12/05/1998 portant définition des mesures de protection et de conservation des ressources halieutiques au Burkina Faso ;
- Arrêté N° 99-15/MEE/MEF/MATS du 09/06/1999 portant fixation des redevances liées à l'exploitation des ressources halieutiques.

#### • **La Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau**

Promulguée en avril 2001, la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (loi n°002-2001/AN du 08 février 2001) dispose en son article 5 de la section que : *«l'eau est un élément du patrimoine commun de la Nation. Elle fait partie du domaine public»*. L'article 6 de la même section complète le précédent en stipulant que : *«le domaine public de l'eau comprend l'eau dans ses divers états physiques et situations géomorphologiques ainsi que les ouvrages publics affectés ou nécessaires à sa gestion»*. Les bassins hydrographiques nationaux sont ceux du Mouhoun, de la Comoé, du Nakanbé et de celui du Niger.

Afin de garantir le cycle hydrographique et la qualité de l'eau, les sources de pollution de même que l'usage des substances et autres produits toxiques est proscrit et sévèrement réprimandés. De même, les actions susceptibles de porter atteinte à l'équilibre des écosystèmes naturels fragiles spécifiques telles que les zones humides sont réglementées et le cas échéant interdites.

#### • **La loi d'orientation relative au pastoralisme**

La loi d'orientation relative au pastoralisme (loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002) définit le pastoralisme, fixe les principes et les modalités de gestion durable des activités pastorales, agro-pastorales et sylvopastorales. A ce titre, elle confère à l'Etat burkinabé et aux collectivités de garantir *«aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux»* (art.5).

En outre, l'article 28 dispose : «En application, des dispositions relatives au régime de l'eau, les pasteurs ont le droit d'accéder aux points d'eau en vue d'abreuver leurs animaux ». En contre partie, les pasteurs devront s'engager à respecter les lois et règlements notamment le respect de l'environnement en matière de pollution et nuisances, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de prévention de maladies contagieuses. Ainsi, les articles 28 à 35 traitent de l'accès à l'eau et l'article 29 dispose que « la pollution ou le déversement de produits toxiques dans un point d'abreuvement des animaux est interdite » ; de même qu'il est interdit le défrichement aux abords immédiats de ces zones (article 302).

- **Le Code de la Santé Publique**

La loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique définit dans ses principes fondamentaux, « les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population » de même que « la promotion de la salubrité de l'environnement ». Par ailleurs, le code traite de plusieurs autres matières dans le domaine de l'environnement dont la pollution atmosphérique, les déchets toxiques et les bruits et nuisances diverses ainsi que les sanctions encourues pour non respect des dispositions réglementaires en vigueur.

- **La Loi sur le Contrôle des Pesticides**

La loi n°006/98/AN du 26 mars 1998 sur le contrôle des pesticides frappe d'interdiction la vente, la mise en vente ou la distribution à titre gratuit des pesticides sans autorisation préalable du ministère compétent en l'occurrence le ministère chargé de l'agriculture.

- **La Loi portant Code des Investissements**

Le Code des Investissements a pour objet la promotion des investissements productifs concourant au développement économique et social du Burkina Faso. A l'article 16, il est notifié que l'analyse du dossier de demande d'agrément par la Commission Nationale des Investissements doit prendre en compte les effets de l'investissement sur l'environnement. Cette loi permet de faire un filtrage des investissements susceptibles d'engendrer des incidences significatives sur l'environnement.

- **Le Code Général des Collectivités Locales**

Le code général des collectivités locales a été adopté par le Gouvernement en 2004 à la suite de la révision des textes d'orientation de la décentralisation (TOD). Il est indexé à la constitution du 2 juin 1991 qui dispose en ces articles 143 et suivant du titre XI que: *"le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales où siègent les organes locaux du pouvoir*



*populaire*". Pour la mise en œuvre de cette politique de décentralisation, le Gouvernement a opté de conduire les réformes au rythme de l'évolution des mentalités et de l'apparition des capacités de leur appropriation par les populations. A cet effet, une loi d'orientation de la décentralisation regroupées sous l'appellation Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) a été adoptée en 1998. Ces textes sont :

- la loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso ;
- la loi 041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso ;
- la loi 042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;
- la loi 043/98/AN portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

Cet ensemble d'instruments vise la dévolution progressive de même que le partage des compétences, des pouvoirs et des moyens aux collectivités locales (provinces et communes urbaines/rurales ainsi qu'aux circonscriptions administratives (région, province, département, village) pour un encadrement de proximité dans le cadre de la bonne gouvernance locale et de la démocratie ; ce qui permet de stimuler les initiatives locales afin d'impulser un véritable développement à la base.

Les TOD ont été remplacés par le Code Général des Collectivités Territoriales adopté en décembre 2004. Le code définit entre autres les compétences spécifiques des collectivités locales et des circonscriptions administratives reliées à la gestion des ressources naturelles et des patrimoines locaux. Une innovation majeure dans le cadre du code est la proposition de l'entrée départementale au niveau du processus de la décentralisation.

### **La procédure nationale de l'étude d'impact sur l'environnement**

La procédure administrative de l'étude d'impact environnemental a une portée législative et réglementaire à travers la loi portant code de l'environnement au Burkina Faso et le décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement. La procédure fait une classification des projets et programmes en trois (3) catégories : la catégorie A (projets soumis à étude d'impact), la catégorie B (projets soumis à notice d'impact) et la catégorie C (projets exemptés, ni catégorie A, ni catégorie B). L'étude d'impact environnemental (EIE) se définit comme une étude à caractère analytique et prospectif réalisée aux fins de l'identification et de l'évaluation des incidences sur l'environnement d'un projet ou programme de développement. Quant à la Notice d'Impact Environnemental (NIE), elle est une EIE simplifiée compte tenu, d'une part de l'envergure des projets et programmes considérés, et de l'importance moindre de leurs incidences environnementales, d'autre part.



Pour ce qui est des SDAU, la procédure précise qu'ils sont soumis à une notice étude d'impact sur l'environnement (catégorie B).

### **Les conventions internationales en matière d'environnement**

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions internationales en matière d'environnement. Les matières concernées sont constituées des ressources en eau, des ressources forestières, fauniques et halieutiques, des pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines. Il reste entendu que ces différentes matières seront touchées ou par la mise en œuvre des SDAU. Les conventions les plus en prise avec les SDAU sont répertoriées dans le tableau suivant :

| <b>Dénomination de la convention</b>                                                                                          | <b>Préoccupations relatives au SDAU</b>                                                                                           | <b>Année de ratification/signature</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau      | Construction et exploitation des ouvrages et aménagements hydro agricoles                                                         | 1971                                   |
| Convention Africaine d'Alger pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles                                   | Construction et exploitation d'infrastructures rurales                                                                            | 1968                                   |
| Convention sur la diversité biologique                                                                                        | Construction et exploitation d'ouvrages, équipements, facilité d'accès aux ressources naturelles                                  | 1993                                   |
| Convention de Paris sur la Lutte contre la Désertification                                                                    | Régions touchées par la Sécheresse et/ou la désertification : défrichements et ouverture de voies d'accès, possibilités d'érosion | 1994                                   |
| Convention de Paris concernant la protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel                                        | Travaux de construction : risques d'empiétement sur des patrimoines                                                               | 1972                                   |
| Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'extinction (CITES) | Construction et exploitation d'ouvrages : menaces potentielles sur certaines espèces de faune et de flore                         | 1973                                   |

|                                                                                                       |                                                                                                 |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Convention de Bonn sur la Préservation des Espèces Migratoires d'Animaux Sauvages                     | Construction et exploitation d'ouvrages : menaces potentielles sur certaines espèces de faune   | 1979 |
| Convention de Berne sur la conservation de la Faune et de la Flore Sauvage et leurs Habitats Naturels | Construction et exploitation d'ouvrages : menaces potentielles sur certaines espèces de faune   | 1979 |
| Le Traité d'Abuja du 3 Juin 1991 instituant la Communauté Economique Africaine                        | Protection de la santé humaine et de l'environnement                                            | 1992 |
| Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques                                    | Mécanisation agricole : accroissement des quantités de combustibles utilisés dans l'agriculture | 1993 |
| Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPS)                               | Accroissement de l'utilisation des pesticides : risques sur la santé et l'environnement         | 2001 |
| 4 <sup>ème</sup> Convention de Lomé                                                                   | Pratiques culturelles préjudiciables à l'environnement                                          | 1993 |

#### 1.4. DESCRIPTION DU PROJET

Dans le code de l'urbanisme, le SDAU et les POS ont été identifiés comme principaux outils de base et toute action de planification doit y faire référence.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure.

Il doit assurer l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

C'est donc un document de planification urbaine (contrôle de l'extension des villes et maîtrise du développement urbain).

Le SDAU se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des

établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Il doit aussi permettre la sécurité urbaine, à travers la sécurité foncière; la sécurisation des populations (zones d'habitat adéquates, satisfaction des besoins en matière de voirie, d'eau, d'électricité et d'assainissement); et la sécurisation des investissements (documents consensuels approuvés par les plus hautes autorités).

Le SDAU doit permettre la mobilisation des acteurs urbains autour de programmes cohérents consensuels pour l'intérêt des populations et des collectivités territoriales.

Ainsi les appuis de l'Etat et des partenaires techniques et financiers sont acquis pour le développement local. Le renforcement de capacités et la bonne mobilisation de ressources financières des communes, constituent des atouts pour la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

## **CHAPITRE 2 : ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **2.1. MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES**

L'étude s'est déroulée en trois phases :

- une phase préparatoire à Ouagadougou pour l'analyse des termes de référence (TDR) et la collecte de données (démographiques, climatiques, géologiques et pédologiques) existantes sur la zone d'étude ;
- une phase de reconnaissance de terrain pour la collecte des données sur le milieu physique (géomorphologie, végétation, etc...). Pendant cette phase, l'identification des impacts environnementaux directs, facilement prévisibles a été faite ;
- une phase de synthèse des données collectées et d'élaboration du rapport d'ÉIE/NIE à soumettre au Maître d'Ouvrage.

### **2.2. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL**

#### **2.2.1. Cadre physique**

Dans la région du Centre - Nord, le relief contrasté par la pénéplaine et les chaînes de collines ; constitue un facteur d'érosion hydrique.

Le relief du Sanmatenga comporte deux unités géomorphologiques distinctes : la chaîne des collines birrimiennes sur roches cristallines, occupent les localités de Korsimoro et Kaya, avec un prolongement au Bam ; tandis que les plateaux latéritiques sur roches sédimentaires constituent l'autre unité.

Les plateaux latéritiques ont une altitude comprise entre 300 et 350 m, et les collines culminent entre 484m et 511 m d'altitude.

Les courbes de niveau dans la ville de Kaya, détermine des collines dont l'altitude varie entre 290m et 450m.

La région du Centre-Nord se caractérise par l'existence de substances minérales (or, diamant, fer) et autres que minérales (Kaolin, bauxite, schistes bitumeux et argileux, clinker).

Le sous-sol de la région du Centre-Nord regorge d'un potentiel minier riche et relativement varié. On peut citer au titre des substances minérales :

- l'or dans toutes les provinces ;
- la bauxite dans la province du Bam ;
- les anomalies diamantifères au niveau de Barsalogho ;
- l'antimoine dans le Bam ;
- du schiste graphiteux pour le ciment dans le Sanmatenga ;
- le fer de Bourzanga.

Les sites les plus importants sont : Karentenga, Alga, Sabcé, Tikaré, Bonia, Boualé, Dadogo, Bouroum, Taparko et Gouenga. Pour les substances autres que minérales, il existe des schistes

bitumeux et argileux et clinker (exploité par la Société du Diamond Ciment) à Boussouma, de la bauxite et du kaolin à Sabcé.

Dans le périmètre de l'étude, il existe des sites aurifères dans les secteurs 6 et 7. L'or est exploité souvent de façon artisanale par les orpailleurs. Cependant, il existe une société d'exploitation minière(SOMICA) qui est implantée dans la zone.

Dans le domaine de la recherche géologique et minière, on note l'existence de trois (03) permis de recherche octroyés à des sociétés minières (GEP, Cluff Mining, Orezone) à Alga, Zankom-Bissa et Taparko. Dans le domaine de l'exploitation, on note la mise en valeur de la mine d'or de Taparko-Bouroum par la Société des Mines de Taparko (SOMITA) détenue à 90% par High River Gold Mines Ltd et à 10% par le gouvernement Burkinabé. Exploité à ciel ouvert, le site a une réserve de minerais exploitable estimée à 7,6 millions de tonnes à la teneur de 2,91 grammes par tonne. A cette mine s'ajoutent les sites d'orpaillage et les unités de production semi mécanisées.

Une étude menée par le Projet de Renforcement des Capacités Nationales du secteur Minier et de Gestion de l'Environnement (PRECAGEME) a montré l'apport de l'exploitation minière à la réduction de la pauvreté dans la région.

Dans la commune de Kaya, on rencontre cinq (5) types de sols :

- les sols minéraux lithosols : Ils sont profonds (5100 cm) limono argileux en surface et argileux en profondeur. Ils ont une bonne réserve en eau et une fertilité chimique élevée ;
- les sols peu évolués d'apport alluvial : Ce sont des sols profonds supérieurs à 100cm. Ils ont une faible fertilité chimique, peu aptes aux cultures irriguées et pluviales (sorgho, maïs, mil, riz, arachide) ;
- les sols bruns eutrophes tropicaux : Ils sont profonds de 100 cm avec une bonne réserve d'eau et une fertilité chimique moyenne. Ce sont des sols aptes à la culture du sorgho, maïs, riz et un peu aptes à la culture du mil, de l'arachide, niébé et sésame ;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés : leur profondeur moyenne est entre 40-100cm avec une faible fertilité chimique. Ils sont peu aptes à la culture du sorgho, maïs riz et moyennement aptes à la culture du mil, arachide, sésame et niébé ;

- les sols hydromorphes peu humés liés à pseudogley. Ils sont peu profonds (moins de 40cm) et ont une faible fertilité chimique. Ils sont inaptes aux cultures pluviales et irriguées.

Le réseau hydrographique s'organise autour du cours d'eau du NAPAGABA. Il constitue le bassin supérieur du NAKAMBE.

On dénombre deux retenues d'eau d'une capacité de 1065 000 dans la commune.

Quant aux eaux souterraines, elles proviennent de la roche dure et servent en grande partie à la consommation.

Le barrage et les différents collecteurs naturels (napagba et affluents), constituent les cours d'eau de la ville de Kaya.

Kaya a un climat du type Nord-Soudanien avec une longue saison sèche de huit (08) mois (octobre à mai) et une courte saison pluvieuse de quatre (04) mois (juin à septembre). Les précipitations sont généralement faibles et irrégulières. Elles sont marquées par une très inégale répartition dans l'espace et dans le temps.

L'observation du graphique montre, une évolution en dents de scie de la pluviométrie des six (06) dernières années. L'année 2008 est l'année qui a enregistré la plus forte quantité de pluies avec 747 mm. Cette faiblesse des pluies joue considérablement sur les productions agricoles, les écosystèmes et le secteur pastoral. Ce qui entraîne souvent des déficits céréaliers dans la zone avec tout ce qu'elle comporte comme conséquences pour les populations.

Les vents dominants sont les alizés continentaux ou l'harmattan en saison sèche. Ce sont des vents chauds et secs, chargés de poussière de direction Nord-Est vers le Sud-Ouest. Leur centre d'activité se situe dans les hautes pressions sahariennes.

Pendant la saison des pluies, c'est la pseudo-mousson, les vents sont chargés d'humidité et soufflent de l'océan vers le continent du Sud-ouest vers le Nord-Est. Leur centre d'activité est l'anticyclone de Sainte d'Hélène situé dans l'océan atlantique.

Les températures minimales pendant les mois décembre et de janvier sont de 17°7'C et 17°16' et les maximales atteignent 33°9'C. En mars-avril, période chaude, les maximales sont situées entre 35 à 45°.

La végétation est composée de :

- la savane arbustive dense et dégradée : elle est dominée par des arbustes disséminés dans le tapis herbacé. Le taux de recouvrement est compris entre 10% et 50% et la strate arborée est inférieure à 10 %;

- la savane arbustive dégradée : la hauteur des arbustes ne dépasse pas 5 mètres et cela est lié à l'action anthropique (coupe abusive du bois);
- la forêt galerie : elle se trouve le long des cours d'eau. La végétation caractéristique est représentée par *Mitragyna inermis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Acacia seyal* et *Balanites aegyptiaca*
- la végétation des jachères : elle est mise en repos après une exploitation agricole et peut se localiser à l'intérieur d'une station de culture.

### **2.2.2. Milieu humain**

#### ***Principales caractéristiques démographiques***

Selon le rapport sur la croissance urbaine au Burkina Faso de l'INSD, la ville de Kaya fait partie des 17 villes moyennes et à un effectif de population compris entre 50 000 et moins de 90 000 habitants.

Le taux d'accroissement urbain moyen de 7% calculé entre le RGPH 1985 à 2006 et tenant compte des facteurs de croissance urbaine tels que la jeunesse des citadins, le dynamisme de l'exode rural, l'augmentation du nombre de villes à chaque recensement et les effets positifs de la communalisation intégrale etc.

La population de la commune de Kaya est constituée de la population urbaine et celle rurale.

De 2006 à 2030, la population communale est en forte croissance avec un taux d'accroissement urbain moyen de 7%. Ce rythme est très souvent en déphasage avec l'évolution au niveau infrastructurel, rendant difficile un accès adéquat des populations aux services sociaux de base. Les projections à partir de 2006 sont faites sur la base de ce taux avec une estimation de la population communale pour l'année 2030 à 594 086 habitants.

#### ***Activités économiques***

Les activités dominantes dans la zone du Projet sont l'agriculture (près de 90 % de la population active), l'élevage et le petit commerce.

Ces populations tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture, du petit commerce, de l'élevage et de la pêche dans une moindre mesure.

Les activités génératrices de revenus des hommes par ordre d'importance sont : la vente des cultures pluviales sèches (mil, sorgho et maïs), du riz pluvial, le petit commerce, l'élevage, l'arachide, le coton, l'artisanat, le maraîchage, la pêche, la forge et l'embouche.

## CHAPITRE 3 : IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU SDAU

L'étude d'impact est **un instrument privilégié dans la planification du développement et de l'utilisation des ressources et du territoire**. Elle vise la **prise en compte des préoccupations environnementales à toutes les phases de réalisation du projet**, depuis sa conception jusqu'à son exploitation. Elle aide l'initiateur à **concevoir un projet** plus soucieux du milieu récepteur, sans remettre en jeu sa faisabilité technique et économique.

L'étude d'impact **prend en compte l'ensemble des composantes des milieux naturels et humains susceptibles d'être affectées par le projet**. Elle permet d'analyser et d'interpréter les relations et interactions entre les facteurs qui exercent une influence sur les écosystèmes, les ressources et la qualité de vie des individus et des collectivités.

L'étude d'impact cherche à déterminer les composantes environnementales qui subiront un impact important. **L'importance relative d'un impact contribue à déterminer les éléments cruciaux sur lesquels s'appuieront les choix et la prise de décision**

L'étude d'impact **prend en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des individus, des groupes et des collectivités**. A cet égard, elle rend compte de la façon dont les diverses parties prenantes ont été associées dans le processus de planification du projet et tient compte des résultats des consultations et des négociations effectuées.

La comparaison et la sélection des variantes de réalisation sont intrinsèques à la démarche d'évaluation environnementale. **L'étude d'impact fait donc ressortir clairement les objectifs et les critères de choix de la variante privilégiée par l'initiateur.**

L'analyse du rapport d'étude d'impact effectuée par l'autorité compétente (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) et le rapport des audiences publiques contribuent finalement à **éclairer la prise de décision du gouvernement à l'égard du projet proposé.**

En termes de champs d'application, il est important de comprendre dans quel cadre on applique une EIE. Elle doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente (Ex. Ministère de l'environnement, etc.). Dans la plupart des pays, la liste des projets et activités soumis à une étude d'impact est fixée par un décret. Pour le Burkina Faso, on distingue trois catégories de projets en matière d'EIES.

**Catégorie A:** nécessitant une EIE complète



- barrages et retenues;
- grands projets d'irrigation ou de drainage;
- déplacement des populations;
- exploitations minérales;
- ports;
- centrales thermiques et hydroélectriques;
- production et transport des pesticides et produits toxiques ; etc..

**Catégorie B** : ne nécessitant qu'une analyse environnementale

- petites agro-industries;
- lignes de transmission;
- petite irrigation et drainage;
- électrification rurale;
- tourisme;
- SDAU
- AEP en zone rurale;
- énergies renouvelables; etc..

## CHAPITRE 4 : SCREENING DES IMPACTS SUR LE MILIEU BIOPHYSIQUE ET SOCIAL

| Cible :<br>Ecosystèmes | Ressources<br>(Récepteurs) | Description du<br>problème à l'Etat<br>actuel                                                                                                                                                                                                                 | Impacts négatifs actuel                                                                                                                                                     | Importance (intensité,<br>ampleur, degré de<br>perturbation) de<br>l'impact négatif (sur<br>une magnitude de 5) | Options stratégiques d'intervention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatiques             | Eau                        | <p>Faible performance des réseaux d'assainissement</p> <p>L'exacerbation dans la production de déchets ménagers surtout les sachets plastiques</p> <p>L'exacerbation des divers types de pollution</p> <p>Exacerbation des usages concurrentiels de l'eau</p> | <p>Baisse de la quantité/qualité de l'eau de surface</p> <p>Fragilisation de l'état de santé des ménages urbains</p> <p>Baisse de la qualité de vie des ménages urbains</p> | <p>++++<br/>(4)</p>                                                                                             | <p>Amélioration de la performance des réseaux d'assainissement</p> <p>Instauration par le biais de la formation des principes GIRE par les différents acteurs</p> <p>Mettre en œuvre les différents plans stratégiques d'assainissement</p> <p>Mettre en œuvre le PCD –AEPA NIE/EIES/PGES</p> <p>Suivi des prélèvements d'eau dans les zones identifiées comme critique</p> <p>Instauration des principes de préleveurs-payeurs et de pollueurs-payeurs</p> <p>Mettre en œuvre de réels schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)</p> <p>NIE/EIES/PGES</p> |
| Humides                | Zone inondables            | <p>Colonisation par des habitats</p> <p>Colonisation par des</p>                                                                                                                                                                                              | Ensablement/Envasement des cours d'eau                                                                                                                                      |                                                                                                                 | <p>Mettre en œuvre de réels schémas d'aménagement et de gestion de l'eau</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                             |                                                                                                   |                                                                                                                                                                                             |                                                                          |             |                                                                                                               |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                             |                                                                                                   | activités agricoles (maraîchage)                                                                                                                                                            | trophisation des plans d'eau<br>Destruction des formations rupicoles     | ++++<br>(4) | (SAGE)<br>NIE/EIES/PGES                                                                                       |
| Agro-écosystèmes            | Agriculture périurbaine/urbaine                                                                   | Absence de zonage dans la pratique de l'agriculture périurbaine/urbaine<br><br>Persistance de la pratique l'agriculture en milieu urbain<br><br>Colonisation des espaces verts              | Insalubrité<br><br>Conflits sociaux<br><br>Fragilisation des écosystèmes | ++++<br>(4) | Optimiser les bonnes options en termes de SDAU<br>NIE/EIES/PGES                                               |
| Ecosystèmes sylvo-pastoraux | Bande verte/Ceinture verte/Espaces verts<br><br>Le système de production animale en milieu urbain | Quasi- inexistence de ceinture en conformité avec les normes internationales<br><br>Colonisation des espaces verts<br><br>Acuités des habitats d'élevage de type artisanal en milieu urbain | Insalubrité<br><br>Conflits sociaux<br><br>Fragilisation des écosystèmes | ++++<br>(4) | Optimiser les bonnes options en termes de SDAU<br>NIE/EIES/PGES                                               |
| Ecosystèmes aériens         | Air/Son/Odeur                                                                                     | Persistance des nuisances sonores et olfactives<br><br>Persistance de rejets de gaz toxiques et                                                                                             | Fragilisation du cadre de vie et qualité de vie                          | ++<br>(2)   | Mettre en œuvre les différents plans stratégiques d'assainissement (liquide, solide, gazeux)<br>NIE/EIES/PGES |

|                         |                            |                                                                                                                      |                                                                                                                             |             |                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                         |                            | polluants dans l'air                                                                                                 |                                                                                                                             |             |                                                                                                                                                                         |
| Humain/Socio-économique | Industrie/Artisanat        | Persistance des nuisances sonores et olfactives<br><br>Persistance de rejets de gaz toxiques et polluants dans l'air | Fragilisation du cadre de vie et qualité de vie                                                                             | ++<br>(2)   | Mettre en œuvre les différents plans stratégiques d'assainissement (liquide, solide, gazeux)<br><br>Optimiser les bonnes options en termes de SDAU<br><br>NIE/EIES/PGES |
|                         | Lieux sacrés et Cimetières | Répartition anarchique<br>Mauvais zonage                                                                             | Fragilisation du cadre de vie et qualité de vie                                                                             | ++<br>(2)   |                                                                                                                                                                         |
|                         | Infrastructures            | Implantation anarchique des divers types d'infrastructures sans EIES/NIE                                             | Fragilisation du cadre de vie et qualité de vie                                                                             | ++<br>(2)   | Mettre en œuvre les différents plans stratégiques d'assainissement (liquide, solide, gazeux)<br><br>Optimiser les bonnes options en termes de SDAU<br><br>NIE/EIES/PGES |
|                         | Trame foncière             | Occupation anarchique sans aucune logique de zonage stratégique<br>Prolifération des habitats spontanés              | Fragilisation des écosystèmes et baisse de la qualité de vie<br><br>Fragilisation des dispositifs de défense et de sécurité | ++++<br>(4) | Mettre en œuvre les différents plans stratégiques d'assainissement (liquide, solide, gazeux)<br><br>NIE/EIES/PGES<br><br>Optimiser les bonnes options en termes de SDAU |

L'application de la méthode d'évaluation des impacts permet de tirer des conclusions sur les changements que la réalisation du SDAU va entraîner sur les différentes composantes du milieu physique, biologique et humain. Ainsi, dans sa mise en œuvre, des recommandations spécifiques sont faites et qui s'avèrent capitales pour la prise en compte du développement durable dans la démarche. Pour chaque activité identifiée et programmée dans le SDAU, avant sa réalisation la catégorie EIES à la soumettre est recommandée.

| REALISATION/EQUIPEMENT                     | Impact positif                                                              | Impact négatif                                | Catégorie | RECOMMANDATIONS |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------|-----------------|
| <b>AMENAGEMENT DE COLLECTEURS NATURELS</b> | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal                | A         | <b>EIES</b>     |
| <b>BANDE VERTE</b>                         | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations | A         | <b>EIES</b>     |
| <b>BITUME VOIES URBAINES</b>               | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                | A         | <b>EIES</b>     |
| <b>BOISEMENT</b>                           | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations | A         | <b>EIES</b>     |
| <b>CEG</b>                                 | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | C         | -               |
| <b>CIRCULAIRE</b>                          | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                | A         | <b>EIES</b>     |
| <b>CMA</b>                                 | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | C         | -               |
| <b>COMMISSARIAT DE POLICE</b>              | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | C         | -               |
| <b>COMPLEXE SPORTIF</b>                    | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | C         | -               |
| <b>CROISEMENT RAILS-ROUTES</b>             | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                | A         | <b>EIES</b>     |

|                           |                                                                             |                                                                       |   |             |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---|-------------|
| <b>CSPS</b>               | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>DECHARGE FINALE</b>    | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal<br>Nuisance des populations riveraines | A | <b>EIES</b> |
| <b>ECOLES PRIMAIRES</b>   | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>ELECTRICITE</b>        | Amélioration de la desserte en électricité                                  |                                                                       |   |             |
| <b>ESPACES VERTS</b>      | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations                         | A | <b>EIES</b> |
| <b>GARES ROUTIERES</b>    | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                                        | A | <b>EIES</b> |
| <b>JARDINS PUBLICS</b>    | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations                         | A | <b>EIES</b> |
| <b>LYCEES</b>             | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>MAISON DE LA FEMME</b> | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>MAISON DES JEUNES</b>  | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |

|                                        |                                                                             |                                                                       |   |             |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---|-------------|
| <b>MARCHE A BETAIL INTERNATIONAL</b>   | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>MARCHE COUVERT</b>                  | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>MINI RESEAU D'EGOUT</b>             | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal                                        | A | <b>EIES</b> |
| <b>OUVRAGES DE FRANCHIEMENT</b>        | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                                        | A | <b>EIES</b> |
| <b>SIGNALISATIONS</b>                  | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>STADE</b>                           | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | C | -           |
| <b>STATION D'EPURATION</b>             | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal<br>Nuisance des populations riveraines | A | <b>EIES</b> |
| <b>ZONE AGROPASTORALE</b>              | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations                         | A | <b>EIES</b> |
| <b>ZONE D'ATTRACTION ET DE LOISIRS</b> | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur                | Destruction du couvert végétal                                        | A | <b>EIES</b> |

|                                     |                              |                                                        |   |             |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|---|-------------|
|                                     | assainissement               |                                                        |   |             |
| <b>TRAITEMENT DE ZONE INONDABLE</b> | Amélioration du cadre de vie | Fragilisation/Destruction de la biodiversité           | A | <b>EIES</b> |
| <b>TRAITEMENT DES COLLINES</b>      | Amélioration du cadre de vie | Fragilisation/Destruction de la biodiversité           | A | <b>EIES</b> |
| <b>TRAITEMENT DE TISSUE URBAIN</b>  | Amélioration du cadre de vie | Expropriation d'habitat/de terres pour les populations | A | <b>EIES</b> |



## **CHAPITRE 5 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (PGE)**

Le PGE intègre la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts identifiés ainsi que le plan de surveillance et de suivi environnemental. Il se divise en 3 principaux thèmes : le milieu physique, le milieu biologique et le milieu humain. Certains objectifs à atteindre sont communs aux trois thèmes. D'autres par contre sont spécifiques à chaque thème.

Le PGE dans sa construction, donne les objectifs, les résultats, les activités, la période de mise en œuvre, les acteurs concernés, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens de vérification de ces indicateurs et l'ordre de priorité.

### **5.1. MESURE D'ATTÉNUATION, D'OPTIMISATION ET DE COMPENSATION**

Les impacts identifiés ont été évalués dans le chapitre précédent.

Le présent chapitre est consacré à la formulation des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation.

La présentation des mesures d'atténuation, d'optimisation et de compensation est faite en fonction des composantes des différents milieux physique, biologique et humain.

Il est important de rappeler que les mesures d'atténuation sont des actions qui visent à prévenir ou à diminuer l'importance d'un impact négatif appréhendé sur l'environnement.

Les mesures de compensation selon Pierre ANDRÉ (1999), ont quant à elles comme objectif d'augmenter les effets positifs d'un impact ou compenser l'effet d'un impact qui ne peut être atténué.

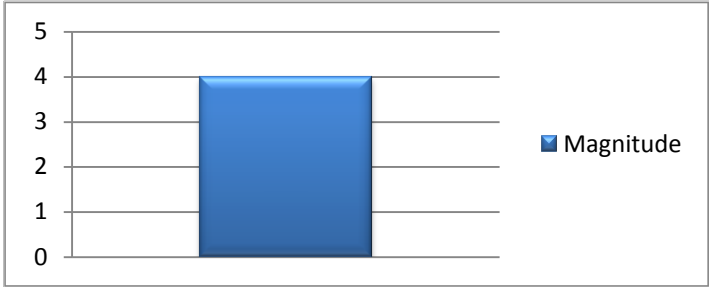
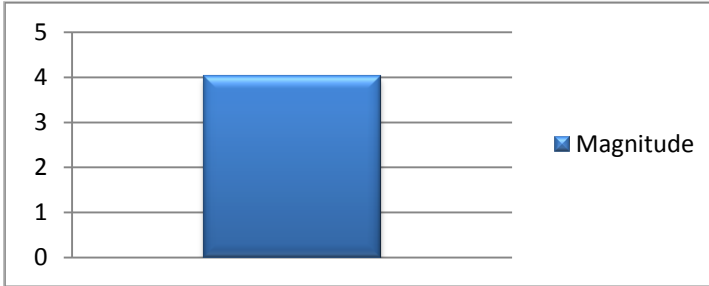
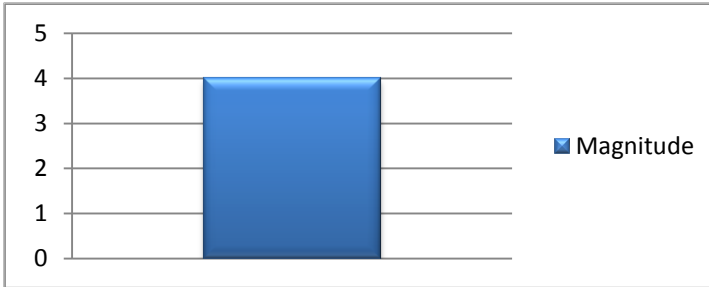
Dans bien des cas, la compensation peut se réaliser via des mesures d'accompagnement.

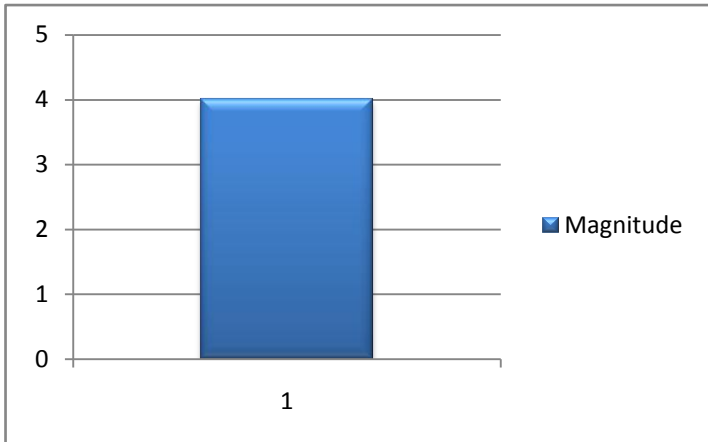
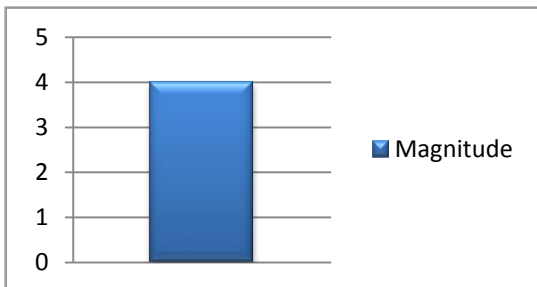
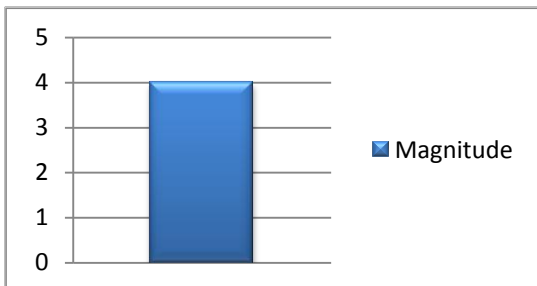
| REALISATION/EQUIPEMENT                     | IMPACT POSITIF                                                              | IMPACT NEGATIF                                                        | MESURES D'ATTENUATION                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AMENAGEMENT DE COLLECTEURS NATURELS</b> | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal                                        | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)                                      |
| <b>BANDE VERTE</b>                         | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations                         | Recaser les populations qui seront affectées par l'activité en veillant à ce qu'elle maintienne leurs moyens de subsistance                                 |
| <b>BITUME VOIES URBAINES</b>               | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                                        | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)                                      |
| <b>BOISEMENT</b>                           | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations                         | Recaser les populations qui seront affectées par l'activité en veillant à ce qu'elle maintienne leurs moyens de subsistance                                 |
| <b>CEG</b>                                 | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>CIRCULAIRE</b>                          | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                                        | Recaser les populations qui seront affectées par l'activité en veillant à ce qu'elle maintienne leurs moyens de subsistance                                 |
| <b>CMA</b>                                 | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>COMMISSARIAT DE POLICE</b>              | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>COMPLEXE SPORTIF</b>                    | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>CROISEMENT RAILS-ROUTES</b>             | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                                        |                                                                                                                                                             |
| <b>CSPS</b>                                | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                                     | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>DECHARGE FINALE</b>                     | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal<br>Nuisance des populations riveraines | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)<br>Veiller à contrôler les nuisances |

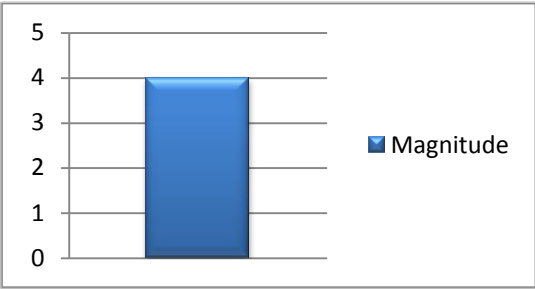
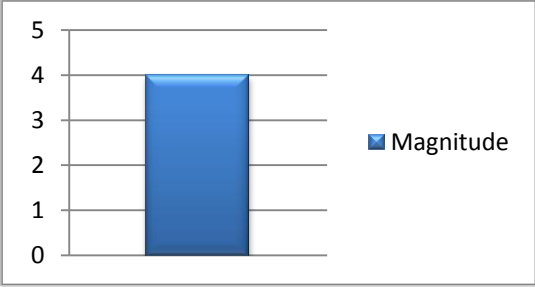
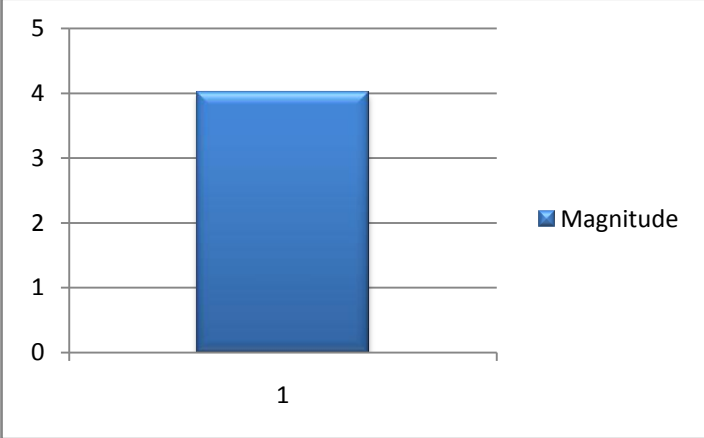
|                                      |                                                                             |                                               |                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ECOLES PRIMAIRES</b>              | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>ELECTRICITE</b>                   | Amélioration de la desserte en électricité                                  |                                               | Veiller à une répartition équitable de la desserte entre les secteurs et villages                                                                           |
| <b>ESPACES VERTS</b>                 | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)                                      |
| <b>GARES ROUTIERES</b>               | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>JARDINS PUBLICS</b>               | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>LYCEES</b>                        | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>MAISON DE LA FEMME</b>            | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>MAISON DES JEUNES</b>             | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>MARCHE A BETAIL INTERNATIONAL</b> | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)<br>Veiller à contrôler les nuisances |
| <b>MARCHE COUVERT</b>                | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)<br>Veiller à contrôler les nuisances |
| <b>MINI RESEAU D'EGOUT</b>           | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal                | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)<br>Veiller à contrôler les nuisances |
| <b>OUVRAGES DE FRANCHIEMENT</b>      | Amélioration de la mobilité urbaine                                         | Destruction du couvert végétal                | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |
| <b>SIGNALISATIONS</b>                | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                             | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                                                        |

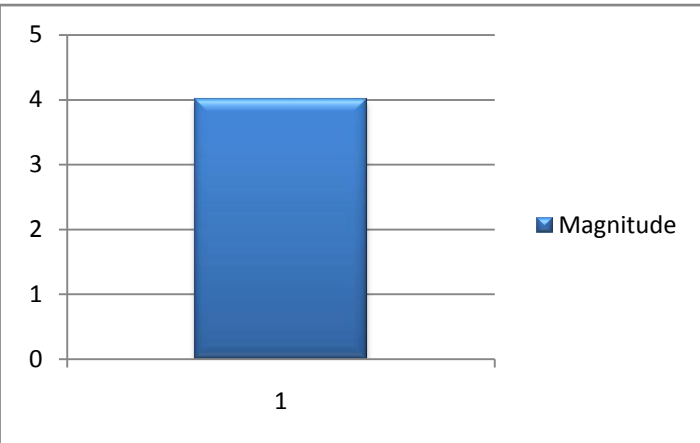
|                                        |                                                                             |                                                        |                                                                                                                             |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>STADE</b>                           | Amélioration de la qualité de vie des populations                           | -                                                      |                                                                                                                             |
| <b>STATION D'EPURATION</b>             | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal<br>Nuisance             |                                                                                                                             |
| <b>ZONE AGROPASTORALE</b>              | Amélioration du cadre de vie des populations                                | Perte de terres agricoles par les populations          | Recaser les populations qui seront affectées par l'activité en veillant à ce qu'elle maintienne leurs moyens de subsistance |
| <b>ZONE D'ATTRACTION ET DE LOISIRS</b> | Amélioration du cadre de vie des populations par un meilleur assainissement | Destruction du couvert végétal                         | Veiller à une répartition équitable de la réalisation entre les secteurs et villages                                        |
| <b>TRAITEMENT DE ZONE INONDABLE</b>    | Amélioration du cadre de vie                                                | Fragilisation/Destruction de la biodiversité           | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)      |
| <b>TRAITEMENT DES COLLINES</b>         | Amélioration du cadre de vie                                                | Fragilisation/Destruction de la biodiversité           | Compenser les pertes en végétation en faisant des reboisements dans des zones adaptées (espaces verts, ceinture verte)      |
| <b>TRAITEMENT DE TISSUE URBAIN</b>     | Amélioration du cadre de vie                                                | Expropriation d'habitat/de terres pour les populations | Recaser les populations qui seront affectées par l'activité en veillant à ce qu'elle maintienne leurs moyens de subsistance |

## 5.2. NORMES DE DURABILITE A CONSIDERER DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

| PRINCIPES                                           | RECOMMANDATIONS                                                                                                                                                                                                                                                     | POIDS DE LA RECOMMANDATIONS<br>(SUR UNE MAGNITUDE 5 POINTS)                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bien connaître les milieux naturel et humain        | Avant la mise en œuvre du SDAU, il s'avère urgent d'actualiser l'état des lieux du milieu humain et naturel pour que les actions du SDAU soient écologiquement durables, économiquement rentable et socialement acceptable en termes d'équité et de justice sociale |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5. A blue bar is drawn up to the number 4. To the right of the chart is a legend with a blue square and the word 'Magnitude'.</p>  |
| Respecter les valeurs et la culture des populations | Dans la mise en œuvre du SDAU, on devrait veiller à ce que les us et coutumes des populations ne soient pas affectés                                                                                                                                                |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5. A blue bar is drawn up to the number 4. To the right of the chart is a legend with a blue square and the word 'Magnitude'.</p>  |
| Evaluer les besoins fondamentaux de la population   | Veiller à ce que les actions entreprises dans le SDAU n'affectent pas les moyens d'existence des populations par des actions de compensation équitable                                                                                                              |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5. A blue bar is drawn up to the number 4. To the right of the chart is a legend with a blue square and the word 'Magnitude'.</p> |

| Assurer la participation de la population par un véritable système démocratique                                                           | Avant que les actions du SDAU ne soient mise en œuvre, il est impératif qu'il soit socialisé à tous les acteurs afin que dans sa mise en œuvre, on escompte la participation de tous                                         |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5 in increments of 1. A single blue bar is positioned at the value 4. Below the bar is the label '1'. To the right of the chart is a legend with a blue square and the text 'Magnitude'.</p> <table><tr><th>Category</th><th>Magnitude</th></tr><tr><td>1</td><td>4</td></tr></table> | Category  | Magnitude | 1 | 4 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|---|---|
| Category                                                                                                                                  | Magnitude                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |           |   |   |
| 1                                                                                                                                         | 4                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |           |   |   |
| Etablir des programmes accessibles d'éducation au développement durable pour que chacun comprenne la dynamique des relations homme/nature | Pour la mise en œuvre des actions du SDAU, il faudrait que les normes de durabilité soient respectées. A ce titre, il est urgent que les capacités de tous les acteurs soient renforcées en normes de développement durable. |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5 in increments of 1. A single blue bar is positioned at the value 4. To the right of the chart is a legend with a blue square and the text 'Magnitude'.</p> <table><tr><th>Magnitude</th></tr><tr><td>4</td></tr></table>                                                            | Magnitude | 4         |   |   |
| Magnitude                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |           |   |   |
| 4                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |           |   |   |
| Distribuer équitablement les fruits de la richesse                                                                                        | Il faudrait que les normes d'équité, de justice sociale soient prises en compte quant aux avantages comparatifs qui résulteraient de la mise en œuvre du SDAU                                                                |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5 in increments of 1. A single blue bar is positioned at the value 4. To the right of the chart is a legend with a blue square and the text 'Magnitude'.</p> <table><tr><th>Magnitude</th></tr><tr><td>4</td></tr></table>                                                           | Magnitude | 4         |   |   |
| Magnitude                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |           |   |   |
| 4                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |           |   |   |

|                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer l'équilibre entre la démographie et la base des ressources                                                                     | On devrait veiller que les actions du SDAU soient écologiquement durables, économiquement rentable et socialement acceptable en termes d'équité et de justice sociale |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5 in increments of 1. A single blue bar is shown at the value of 4. To the right of the bar is a legend with a blue square and the text 'Magnitude'.</p>                                              |
| Minimiser la vitesse d'épuisement des ressources non renouvelables et accroître l'utilisation rationnelle des ressources renouvelables | On devrait veiller que les actions du SDAU soient écologiquement durables, économiquement rentable et socialement acceptable en termes d'équité et de justice sociale |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5 in increments of 1. A single blue bar is shown at the value of 4. To the right of the bar is a legend with a blue square and the text 'Magnitude'.</p>                                              |
| Modifier nos styles de vie                                                                                                             | On devrait veiller que les actions du SDAU soient écologiquement durables, économiquement rentable et socialement acceptable en termes d'équité et de justice sociale |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5 in increments of 1. A single blue bar is shown at the value of 4. Below the bar, centered, is the number '1'. To the right of the bar is a legend with a blue square and the text 'Magnitude'.</p> |

| Etablir de nouveaux indicateurs du développement | On devrait veiller que les actions du SDAU soient écologiquement durables, économiquement rentable et socialement acceptable en termes d'équité et de justice sociale |  <p>A bar chart with a vertical axis labeled from 0 to 5 in increments of 1. A single blue bar is present for the category '1' on the horizontal axis, reaching a height of 4. A legend on the right shows a blue square next to the word 'Magnitude'.</p> <table><thead><tr><th>Category</th><th>Magnitude</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>4</td></tr></tbody></table> | Category | Magnitude | 1 | 4 |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|---|---|
| Category                                         | Magnitude                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |           |   |   |
| 1                                                | 4                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |           |   |   |



### **5.3. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL**

#### **5.3.1. Programme de surveillance environnementale**

La surveillance vise à assurer que les mesures d'atténuation et de bonification, proposées ci-avant seraient effectivement mises en œuvre durant les phases successives du projet et que la réglementation applicable soit respectée.

La Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable est responsable des activités de surveillance.

La surveillance implique tout d'abord la participation d'un comité technique restreint comprenant l'expertise environnementale ou sociale, chargé de vérifier l'exécution des mesures proposées et le respect de la réglementation.

De toute évidence, le comité technique devra avoir un pouvoir pour modifier l'échéancier ou les méthodes de travail afin d'atteindre les objectifs de protection des milieux naturel et humain.

Le comité technique fournira mensuellement un rapport faisant état de ses activités et la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de renforcement. Tout problème d'ordre environnemental survenu pendant la période du projet doit être indiqué dans le rapport.

#### **5.3.2. Programme de suivi environnemental**

Le suivi concerne l'évolution de certains récepteurs d'impacts (milieux naturel et humain) affectés par le SDAU. Il vise également à cerner l'état de certaines composantes sensibles dont les impacts n'ont pu être cernés de façon exhaustive.

Le programme de suivi devra être appuyé par des indicateurs environnementaux qui permettront de cerner l'évolution de l'état des composantes des milieux.

## Plan de gestion environnementale (PGE)

| Récepteur                      | Impact                                     | Action environnementale                                                                                        | Objectif de l'action                                                                                                  | Acteurs de l'action | Acteur de suivi     | Lieu de mise en œuvre de l'action | Calendrier                      | Indicateur et Acteurs de suivi de l'efficacité de l'action                                                       |
|--------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Végétation</b>              | Destruction du couvert végétal             | Éviter les zones densément boisées<br>Reboisement                                                              | Réduire le taux de destruction de la végétation<br>Compensation des espèces détruites<br>Suivi des bosquets           | Mairie              | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU         | Pendant les travaux             | PV de constat de réalisation par la DREDD                                                                        |
| <b>Paysage et Cadre de Vie</b> | Changement du paysage et du micro climat   | Gestion appropriée des débris végétaux issus des défrichements aux riverains<br>Éviter les zones écologiques   | Valorisation des sites d'emprunt<br>Restauration du paysage et préservation de la flore                               | Mairie              | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU         | Pendant et à la fin des travaux | - Nombres de zones d'emprunt réaménagées,<br>- PV de constat de réalisation par la DREDD<br>- Nombre de plaintes |
|                                | Traitement des collines                    | Gestion appropriée des débris végétaux issus des défrichements aux riverains<br>Éviter les zones écologiques   | Valorisation des sites d'emprunt<br>Restauration du paysage et préservation de la flore                               | Mairie              | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU         | Pendant et à la fin des travaux | - Nombres de zones d'emprunt réaménagées,<br>- PV de constat de réalisation par la DREDD<br>- Nombre de plaintes |
|                                | Nuisances sonores, visuelles et olfactives | Veiller à contrôler les diverses formes de nuisances aux populations riveraines par des équipements appropriés | Réduire/éliminer contrôler les diverses formes de nuisances aux populations riveraines par des équipements appropriés | Mairie              | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU         | Pendant et à la fin des travaux | - Nombres de zones d'emprunt réaménagées,<br>- PV de constat de réalisation par la DREDD<br>- Nombre de plaintes |
|                                | Destruction de                             | Éviter la destruction des                                                                                      | Réduire le taux de destruction                                                                                        | Mairie              | Mission de          | Dans le périmètre du              | Pendant les                     | PV de constat de réalisation                                                                                     |

|              |                                                                         |                                                                                                                               |                                                                                                                                         |        |                     |                           |                                     |                                                                                                                  |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|---------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|              | sites sacrés                                                            | sites sacrés                                                                                                                  | de sites sacrés<br>Compensation de destruction de sites sacrés<br>Suivi des sites sacrés                                                |        | contrôle            | SDAU                      | travaux                             | par la DREDD                                                                                                     |
| <b>Eau</b>   | Destruction du couvert végétal<br>Envasement des points d'eau et Fleuve | Éviter les zones densément boisées<br>Reboisement<br>Respecter le SDAGE                                                       | Réduire le taux de destruction de la végétation<br>Compensation des espèces détruites<br>Suivi des bosquets                             | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | Pendant les travaux                 | PV de constat de réalisation par la DREDD                                                                        |
| <b>Homme</b> | Perte de terres agricoles                                               | Compenser /recaser les populations affectées                                                                                  | Compenser les préjudices subis par les populations                                                                                      | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | Pendant les travaux                 | PV de constat de réalisation par la DREDD                                                                        |
|              | Expropriation des zones d'habitat                                       | Recaser les populations affectées                                                                                             | Compenser les préjudices subis par les populations                                                                                      | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | Pendant les travaux                 | PV de constat de réalisation par la DREDD                                                                        |
|              | Perte d'activité économique                                             | Compenser /recaser les populations affectées                                                                                  | Compenser les préjudices subis par les populations                                                                                      | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | Pendant les travaux                 | PV de constat de réalisation par la DREDD                                                                        |
|              | Fragilisation du cadre de vie et qualité de vie                         | Veiller à éviter la fragilisation du cadre de vie et qualité de vie des populations riveraines par des équipements appropriés | Réduire/éliminer contrôler la fragilisation du cadre de vie et qualité de vie des populations riveraines par des équipements appropriés | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | Pendant et à la fin des travaux     | - Nombres de zones d'emprunt réaménagées,<br>- PV de constat de réalisation par la DREDD<br>- Nombre de plaintes |
|              | Méconnaissance des règles environnementales                             | Formation et sensibilisation environnementale                                                                                 | Appréhension et application des règles environnementales                                                                                | Mairie | DREDD et ONG        | Dans le périmètre du SDAU | Avant, pendant et après les travaux | Rapports établis par la DREDD                                                                                    |

|  |                                          |                                                              |                                                      |        |                     |                           |                              |                                             |
|--|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------|---------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|
|  | Non Respect des normes environnementales | Surveillance et suivi environnementaux                       | Amélioration du cadre de vie                         | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | pendant et après les travaux | Rapports établis par la Mission de contrôle |
|  | Infrastructures                          | Veiller à une équité dans la répartition des infrastructures | Réduire les inégalités entre les différents secteurs | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | pendant et après les travaux | Rapports établis par la Mission de contrôle |
|  | Équipements                              | Veiller à une équité dans la répartition des équipements     | Réduire les inégalités entre les différents secteurs | Mairie | Mission de contrôle | Dans le périmètre du SDAU | pendant et après les travaux | Rapports établis par la Mission de contrôle |

## CHAPITRE 6 : ÉVALUATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

L'évaluation des coûts des mesures environnementales vise à permettre au promoteur du projet de mesurer l'importance financière de ses engagements en rapport avec les impacts générés par le projet sur l'environnement tant humain que biophysique. Elle constitue ainsi une prise de responsabilité au plan environnemental au niveau de l'administration et partant de la collectivité dans son ensemble.

| REALISATION/EQUIPEMENT              | RECOMMANDATIONS | Unité | Quantité | Cout unitaire | Cout total | Acteur Principal |
|-------------------------------------|-----------------|-------|----------|---------------|------------|------------------|
| AMENAGEMENT DE COLLECTEURS NATURELS | EIES            | U     | 1        | 5 000 000     | 5 000 000  | Mairie           |
| BANDE VERTE                         | EIES            | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| BITUME VOIES URBAINES               | EIES            | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| BOISEMENT                           | EIES            | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| CEG                                 | -               | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| CIRCULAIRE                          | EIES            | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| CMA                                 | -               |       |          |               | -          |                  |
| COMMISSARIAT DE POLICE              | -               |       |          |               | -          |                  |
| COMPLEXE SPORTIF                    | -               |       |          |               | -          |                  |
| CSPS                                | -               |       |          |               | -          |                  |
| DECHARGE FINALE                     | EIES            | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| ECOLES PRIMAIRES                    | -               | U     |          |               | -          |                  |
| ELECTRICITE                         |                 | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| ESPACES VERTS                       | EIES            | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |
| GARES ROUTIERES                     | EIES            | U     | 1        |               | 5 000 000  | Mairie           |

|                                    |      |   |   |  |                    |        |
|------------------------------------|------|---|---|--|--------------------|--------|
| JARDINS PUBLICS                    | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| LYCEES                             | -    |   |   |  | -                  |        |
| MAISON DE LA FEMME                 | -    |   |   |  | -                  |        |
| MAISON DES JEUNES                  | -    |   |   |  | -                  |        |
| MARCHE A BETAIL<br>INTERNATIONAL   | -    |   |   |  | -                  |        |
| MARCHE COUVERT                     | -    |   |   |  | -                  |        |
| CROISEMENT RAIL-ROUTES             | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| MINI RESEAU D'EGOUT                | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| OUVRAGES DE FRANCHIEMENT           | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| SIGNALISATIONS                     | -    |   |   |  | -                  |        |
| STADE                              | -    |   |   |  | -                  |        |
| STATION D'EPURATION                | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| ZONE AGROPASTORALE                 | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| ZONE D'ATTRACTION ET DE<br>LOISIRS | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| TRAITEMENT DE ZONE<br>INONDABLE    | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| TRAITEMENT DES COLLINES            | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| TRAITEMENT DE TISSUE URBAIN        | EIES | U | 1 |  | 5 000 000          | Mairie |
| <b>COUT TOTAL</b>                  |      |   |   |  | <b>100 000 000</b> |        |

## CONCLUSION

L'étude a permis de réaliser l'évaluation environnementale du SDAU dans le périmètre urbain de Kaya.

L'identification des sources d'impacts a été faite pour l'ensemble des entités couvertes par le SDAU. Une source d'impact étant une action qui provoque sur les composantes des milieux biophysique et humain des impacts positifs ou négatifs. On a procédé à priori, à l'identification des activités du SDAU qui agissent sur ces milieux.

La mise en évidence des impacts positifs ou négatifs qui affectent les composantes des milieux biophysique et humain lors de la mise en œuvre du SDAU.

L'analyse des impacts conduit à la mise en place d'un plan de gestion environnementale avec des propositions de mesures d'atténuation dont la mise en œuvre permettrait de prévenir, éliminer, atténuer ou compenser les impacts négatifs, ainsi que des mesures de bonification visant à accroître les retombées positives du SDAU.

Le programme de surveillance et de suivi environnemental sera également formulé dans le plan de gestion environnementale. Ce programme vise à améliorer la performance environnementale du SDAU et à s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en place, et enfin à tester l'efficacité de ces mesures.

L'application des mesures proposées dans le rapport suppose l'adhésion d'une part de toutes les parties prenantes.

Les évaluations faites permettent de chiffrer à **100 000 Francs CFA** le montant du coût des mesures d'atténuation et de compensation, la majeure partie étant destinée aux mesures de compensation des ressources naturelles détruites, aux mesures de protection de la santé et aux mesures concernant la mise en œuvre d'un programme de surveillance et de suivi.

## **CONCLUSION GENERALE**

En guise de conclusion, nous formulons les recommandations ci-après :

### **En matière d'habitat et d'aménagement urbain :**

Augmentation de l'offre de logements décents à travers :

- L'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) sur le territoire communal, pour la définition des règles d'utilisation du sol et de la nature des constructions autorisées ;
- la création de parcelles viabilisées (respect de la procédure de l'opération de lotissement) ;
- la multiplication de l'initiative de cités des forces vives à l'image des villes de Ouahigouya, Bobo Dioulasso et Fada gourma ;
- la promotion du secteur privé pour la production de logements décents ;
- la réalisation de logements sociaux, en partenariat public privé (PPP) ;
- l'encouragement des constructions en hauteur, afin de dégager plus d'espaces pour les équipements collectifs et trames vertes, et de maîtriser l'étalement à l'horizontal des villes ;
- l'aide à l'auto construction (appuis techniques et financiers) ;
- clôture des écoles dans la ville ;
- construction d'un lycée à Namissiguina ;

### **En matière de bonne gouvernance urbaine :**

A ce niveau l'accent doit être mis sur l'appropriation des textes et procédures en matière d'aménagement urbain, par les élus. Ils constituent l'interface entre les pouvoirs publics et les populations. Aussi, la loi n° 055- 2004, dans les articles 79 et suivants ; relatifs aux domaines de compétences des collectivités territoriales leurs confère des rôles importants dans la gestion urbaine.

Par conséquent, conformément au PDHU ; il faut élaborer un manuel de gestion urbaine pour les élus. Ce document constituera le support de formation de renforcement de capacités des élus. Le manuel qui sera un condensé des textes et documents en matière d'aménagement urbain et de gestion foncière, doit être maîtrisé par les maires et les élus municipaux pour mener à bien la gestion adéquate de leur territoire.

Aussi, l'élaboration des autres documents de planification (outils de gestion urbaine) et de maîtrise foncière (POS, SIF etc.) et la réactualisation des audits municipaux permettront de faciliter la gestion urbaine et de créer une synergie entre les différents acteurs urbains (services techniques, élus, partenaires et populations).



Enfin nous recommandons la création du fonds d'appui au développement local (FADEC), initié à Ouahigouya depuis 1995.

**En matière d'infrastructure et d'environnement**

- plantation et désaffectation des cimetières non opérationnels, pour la sécurité des populations
- clôture des cimetières dans la ville ;
- organisation des journées de reboisement et de salubrité ;
- la fixation de niveaux de viabilisation évolutifs, au niveau de toutes les opérations d'urbanisme (lotissement, restructuration et rénovation).

# **ANNEXES**

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Plan Communal de Développement (PCD) global - Juin 2010 ;

Plan Communal de Développement Sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA) Février 2010 ;

La loi n° 055-2004 /AN du 21 Décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

- La loi n° 017-2006 du 18 Mai 2006, portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso ;

- Etude du schéma national d'aménagement du Burkina Faso- Programme de mise en œuvre du SNAT rapport n°3 (Août 2010) ;

- Recueil de données statistiques urbaines de 1960 à 2010 au Burkina Faso MHU (Septembre 2010) ;

- Plan d'action pour l'habitat et le développement urbain (PAH DU) 2009 – 2018 rapport final (Août 2008) ;

- Plan Régional de Développement 2010-2014 ;

- Monographie de la Région du Centre-Nord 2009 ;

- Monographie Provinciale de Sanmatenga 2008,

- Synthèse des Audits commune de Kaya juillet 2011 ;

- Module 1 : Système agraire et foncier Burkinabé et la Reforme agraire foncière (RAF)

- Audits municipaux de la mairie de Kaya 2008 - 2010

- Schéma d'aménagement et d'urbanisme 1982 – 1997 ;

Politique nationale de l'habitat et du développement urbain (7 Mai 2008) ;

Fichier des villages du RGPH 2006 : Répartition de la population résidente des Régions par Province, Commune et Villages selon le sexe et le groupe d'âges ;

Plan Communal de Développement Sectoriel d'approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD – AEPA) – Février 2010.